

**HISTORIQUE DU 4^e REGIMENT DE
GARDES D'HONNEUR
1813-1815**

Courage et dévouement au crépuscule de l'Empire

Par
Jérôme CROYET
Docteur en histoire
Archiviste adjoint aux Archives Départementales de l'Ain

PREFACE

Eurent-ils l'honneur de faire partie de la célèbre Garde impériale ou furent-ils des Gardes d'honneur de l'Empire ?

Nous serions tentés de répondre par la négative à ces deux questions et pourtant ces régiments furent les deux en même temps, ou presque.

Gardes d'honneur, faisant partie de la Garde impériale, la question est débattue et discutée depuis longtemps. A ce jour nous n'en avons pas la preuve formelle émanant d'une source écrite indiscutable ; tout au plus, comme diraient les juristes, un commencement de preuve par écrit. Furent-ils les gardes d'Honneur de l'Empire ; là encore la réponse est négative car lorsqu'ils voient le jour en avril 1813, l'Empire a déjà laissé depuis longtemps sa splendeur derrière lui. D'autre part, il a existé des gardes d'honneur des villes qui escortèrent l'Empereur et parfois l'Impératrice dans ses déplacements et ses voyages.

Ils furent, serions nous tentés de dire, des gardes qui se battirent pour l'Honneur de la France. L'Histoire les retient sous le nom de gardes d'honneur.

C'est à cette troupe, forgée dans les derniers sursauts de l'épopée impériale, que Jérôme Croyet a voulu apporter sa contribution et le fruit de ses recherches. Cet auteur nous livre ici une étude documentée et originale sur le 4^e régiment des gardes d'honneur, un de ceux organisés dans la plus grande difficulté.

Issus des familles nobles, de familles bourgeoises ou tout simplement équipés par les départements, ils combattirent avec le même idéal : sauver la France alors qu'elle faisait face à l'Europe coalisée.

Napoléon, qui avait laissé sa cavalerie dans les plaines de Russie, où qui se morfondait dans les sierras espagnoles, en était réduit à reconstituer des régiments avec toutes les bonnes volontés. Les gardes d'Honneur en firent partie. Cavaliers parfois novices, militaires sans expérience, combattants fragiles, ils furent cependant remarquables par leur zèle, leur courage, leur attachement à l'Empereur et leur idéal de sacrifice.

Souvent oubliés dans la grande fresque de la légende impériale, il convient de saluer le travail historique et l'approche scientifique de Jérôme Croyet qui permet à ces gardes d'honneur de charger encore une fois dans notre cœur.

Alain PIGEARD
Docteur en Histoire en Sorbonne
Docteur en Droit

De l'histoire des unités militaires du premier Empire, rodée depuis plusieurs décennies, le public ne retient que celle des corps ou des régiments les plus connus et les plus étudiés. Ainsi, les hussards, chasseurs à cheval de la Garde, cuirassiers, grenadiers à pied de la Garde, etc... sont implantés dans la culture collective au détriment d'autres unités qui, à l'époque ne leur enviaient ni le panache, ni la gloire. Ces régiments oubliés, sont tellement marginalisés dans l'histoire militaire du premier Empire que même certains spécialistes ne savent que dire sur eux. Parmi eux les régiments de gardes d'honneur, et, de ces quatre régiments, le 4^e.

L'étude de ce régiment, dont le dépôt était originalement placé à Lyon, carrefour européen de communication, permet de comprendre l'engouement militaire patriotique de la dernière période de l'Empire Français. En effet, le recrutement du régiment se fait dans le sud est de la France, réputé fédéraliste et ultrarévolutionnaire durant la Révolution mais aussi l'Italie et la Suisse. Cette étude, qui permet de connaître l'histoire de ce régiment, permet aussi d'appréhender et d'apercevoir le contexte économique et social de la fin de l'Empire à travers le recrutement mais aussi la confection des tenues des gardes d'honneur. Ce recrutement a-t-il été facile et concerne-t-il la population visée par le sénatus consulte ? La création du régiment, qui vise à rallier l'importante bourgeoisie lyonnaise, dauphinoise ou méditerranéenne à l'Empire en chute, parvient-elle a son but ? De même, la confection des tenues et équipement, prévue sans problème du fait du financement particulier de ces dépenses, est-elle se simple que prévue ?

Outre ces démarches essentielles à la compréhension d'un sujet de cet envergure et la méthodologie de travail, se pose un problème particulier à ce type de levée : trouver les sources. En effet, régiment recruté sous l'égide du ministre de l'Intérieur dans les départements, la source de conservation des pièces d'archives concernant les gardes d'honneur sont aussi multiples que le nombre de département qui compose l'ère de recrutement. A cela s'ajoute la relative pauvreté des cartons d'archives militaires.

Gosses de riches, carriéristes ou partisans de l'Empire, qui sont les hommes qui composent le 4^e gardes d'honneur et quelle est l'histoire de ce dernier régiment du crépuscule de l'Empire ?

Origine

La naissance des régiments de gardes d'honneur fait suite à plusieurs tentatives de Napoléon pour regrouper autour de lui une sorte de garde prétorienne issue de la grande bourgeoisie et de la noblesse d'Ancien Régime. Le premier coup d'essai date du 17 ventôse an VIII avec l'organisation des volontaires de l'armée de Réserve de Dijon. Ce corps composé d'infanterie et de cavalerie légère, voit cette dernière montée et habillée à la hussarde¹ mais pas assimilée à la Garde.

Suit différentes tentatives pour attirer les bourgeois et les aristocrates, propriétaires à même de défendre leurs biens, dans les rangs de l'armée, ciment de l'Empire. Ainsi, les gardes d'honneur de la Grande Armée puis les gendarmes d'ordonnance forment par leur formation et leur engagement des essais aux gardes d'honneur de 1813.

Les gardes d'honneur de la Grande Armée An XIV

A l'automne 1805, suite à des demandes spontanées faites par des individus et des gardes d'honneur des villes pour rejoindre volontairement Napoléon, « le gouvernement essaya de transformer ces gardes d'honneur locales en un corps militaire »².

La section de l'Intérieur du Conseil d'Etat propose, par la voix de Regnaud de St Jean d'Angély, à Napoléon, le 1^{er} jour complémentaire de l'an XIII, d'envoyer à l'armée, auprès de lui, des détachements des gardes d'honneur locales. En effet, l'engouement des villes à former une garde d'honneur laisse à penser au Conseil d'Etat, que ces formations, plus civiles que militaires, ne sont pas que des groupements temporaires de démonstration politique et sociale mais incarnent aussi l'envie de l'élite de la jeunesse de France à marcher autour de l'Empereur dans les combats : « la jeunesse française qui a ambitionnée et obtenu l'honneur de garder votre majesté dans les villes où elle a résidé, ...se montrera aussi ardente à vous accompagner dans les campas qu'elle se montra active à vous environner dans les cités ; et votre Majesté n'en sera pas moins pressée aux jours des batailles qu'aux jours des fêtes »³. Cette mise au pied du mur de la jeunesse dorée française par le Conseil d'Etat se traduit par un rapport et un projet de décret de formation d'une garde d'honneur de la Grande Armée.

A ce désir d'entrer en campagne autour de la personne de l'Empereur des gardes d'honneur locales, Napoléon pense mettre à son service « une grande partie de l'ancienne noblesse qui voulait servir et qu'il ne savait pas comment présenter à l'armée »⁴. Le gouvernement tente alors d'organiser autour de la personne impériale un corps d'élite, portant les couleurs de sa maison, où se retrouveraient les gardes volontaires des départements, les « *personnes distinguées par leurs talents et leur dévouement* »⁵, tous attirés par un service honorable dans la Garde et « surtout les anciens Gardes du corps de Louis XVI »⁶.

¹ La pelisse est jaune chamois à trois rangées de boutons blancs, tresse blanche et bleu ciel. Le dolman est jaune chamois, parements et collet bleu ciel. La ceinture écharpe est bleue céleste avec nœuds jaunes. La culotte à la hongroise est bleue céleste.

² BUCQUOY (commandant) : « Grades d'honneur de Lyon » in *gardes d'honneur*, les uniformes du 1^{er} Empire, Jacques Grancher éditeur, Paris.

³ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

⁴ MASSON (Frédéric) : *Les cavaliers de l'Empire*.

⁵ Avis du préfet de la Haute Garonne, 20 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

⁶ MASSON (Frédéric) : *Les cavaliers de l'Empire*.

Suite au projet de décret et aux demandes venant de plusieurs villes de personnes voulant faire parties de la garde d'honneur de sa Majesté, le 4 vendémiaire an XIV, le Ministre de la Police Générale, autorise les préfets à inscrire « *tous ceux qui se présenteront et que vous en jugerez digne, pourvu, toutefois, qu'ils ne soient pas sujets à la conscription* »⁷.

Pour les départements, le Gouvernement emploie deux modes de communication. Celui destiné aux mobilisateurs, les préfets et celui destiné aux mobilisés, les jeunes hommes. Pour tous, il met en avant l'honneur et la gloire à former la garde d'honneur mais pour les mobilisés, il insiste aussi sur le fait que « *les jeunes gens qui auront le bonheur d'être admis, verraient s'ouvrir devant eux une carrière de gloire et d'honneur militaire* »⁸. Pour les mobilisateurs, il fait clairement comprendre, que « *les départements, les villes qui auront le plus multipliés ces offres seront vus avec une bienveillance particulière de sa majesté l'Empereur* »⁹. Les préfets sont mis en ligne et le savent : « *il (Napoléon) y reconnaîtra l'influence d'un préfet habile et de fonctionnaire zélé* »¹⁰. Dans la Meurthe, la circulaire du préfet réutilise les mots de la circulaire « pour stimuler l'ardeur des sous-préfets »¹¹.

Au moment où l'Empire, encore jeune, affronte une nouvelle coalition, cette levée est pour le Gouvernement « *le témoignage qu'il (Napoléon) a droit d'attendre du dévouement des français* »¹².

Sont concernés en premier titre les membres, tant fantassins que cavaliers, des gardes d'honneur municipales et départementales, qui n'ont pas d'obligation familiale ou économique. La volonté de servir de ces gardes paraît tellement évidente au Gouvernement que le Ministre de l'Intérieur va jusqu'à supposer qu'il ne serait accordé qu'à une députation des gardes locales le soin de former le détachement destiné à accompagner l'Empereur. Après les gardes d'honneur locaux sont admis « *les citoyens les plus distingués* »¹³ des départements où aucune garde d'honneur n'a été formée, « assez malheureux déjà de ne vous avoir pas possédés sur leur territoire »¹⁴, pour qui ce service serait une manière de tenir son engagement.

A ces gardes peuvent s'adjoindre les personnes « qui s'affligent d'une oisiveté, d'une inaction auxquelles le passé les a condamnés jusqu'aux temps présents »¹⁵, sous entendu les rejetons de la noblesse et de la bourgeoisie, éloignés de responsabilités sociales ou économiques par choix ou obligations politiques. Ils pourraient ainsi saisir « avec empressement l'occasion de soulager leur avenir, en reprenant ou en faisant reprendre à leurs fils le rang qu'ils avaient quitté parmi les enfants de la France »¹⁶.

⁷ Lettre du Ministre de la Police au préfet du Rhône. A.D. Rhône série R.

⁸ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 2 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

⁹ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 2 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

¹⁰ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 2 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

¹¹ « La garde d'honneur de Nancy » in *gardes d'honneur et troupes étrangères* par Bucquoy, Paris, Jacques Granger 1977.

¹² Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 5 brumaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

¹³ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 2 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

¹⁴ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

¹⁵ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

¹⁶ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

La condition sine qua non pour être admis à cette garde prestigieuse est, outre d'administrativement déclarer devant le préfet, pour les membres des gardes locales, son désir de servir, munis d'un certificat de bonne vie et mœurs pour les conscrits non garde des ans XII et XIII, « à se fournir d'armes, habillement et équipement, et de chevaux...à leurs frais et de justifier avoir un revenu net et disponible »¹⁷. Les volontaires peuvent être, à partir du 20 vendémiaire an XIV, des conscrits de l'an XV, mais pas des conscrits de l'an XIV à moins qu'ils ne soient remplacés. La formation de cette unité attachée à la maison impériale ne doit pas grever la conscription.

Ces conditions remplies le garde accepte de servir pour la durée de la guerre dans l'infanterie ou la cavalerie de la garde d'honneur, qui « jouira des mêmes droits et prérogatives que les autres corps de la Garde »¹⁸. Les listes, parvenues au Ministre de l'Intérieur, sont soumises par ce dernier à l'approbation impériale, tout du moins à celle du Grand Maître des Cérémonies.

L'organisation définitive du corps se fait au quartier général impérial, où les détachements sont formés en compagnies et où les officiers sont nommés par l'Empereur.

Le recrutement des gardes d'honneur est assez différent suivant la présence d'une garde d'honneur locale ou pas. Là où s'en trouve une, la faculté à mobiliser des esprits par le Gouvernement est moindre, comme à Lyon, dans la Meurthe où en Saône et Loire. Par contre, là où aucune formation de ce type existe, le Gouvernement doit faire un travail de préparation pour faire comprendre ce recrutement, comme en Haute-Garonne.

Lyon est un des premières villes à envoyer une demande de service auprès de Napoléon et ce, à la plus grande satisfaction du ministre de l'intérieur qui prend en exemple le zèle lyonnais : « l'attente que j'avais fondé sur les sentiments des lyonnais et sur leur dévouement à sa majesté, n'a point été trompé »¹⁹ écrit il le 20 vendémiaire an XIV. Pour ce faire, le préfet du Rhône fait imprimer et distribuer très largement des affiches reproduisant la lettre du Ministre de l'Intérieur²⁰. Dès le 14 brumaire, une première liste de volontaires, faite le 19 vendémiaire, est amenée au ministre de l'Intérieur par trois députés de la garde d'honneur de la ville²¹. Il s'agit de 13 gardes d'honneur volontaires, de l'infanterie : 4 grenadiers et 9 chasseurs. Leur moyenne d'âge est de 19 ans et demi et ils sont pour la plupart issus de la petite bourgeoisie lyonnaise. Afin de stimuler l'ardeur des lyonnais et de démontrer la reconnaissance impériale à une ville importante dans le maillage politique napoléonien, le ministre accorde quelques largesses aux volontaires : les conscrits de l'an XV sont autorisés à partir accompagner l'Empereur. A Lyon, les efforts de la mairie sont relayés par la garde d'honneur, locale. Dès le 24 brumaire an XIV, un registre d'engagement est ouvert par le colonel de la garde d'honneur la ville. Le colonel Rousset, fait même assembler la garde d'honneur pour relancer les premiers volontaires. Comme le prévoit le ministre, l'annonce est un réel succès sauf pour son commandant qui aurait voulu un détachement plus conséquent. 21 personnes s'engagent volontairement : le colonel, 10 grenadiers et 10 chasseurs à pieds. Leur moyenne d'âge est de 23 ans. Ils ne sont que le reflet doré de la jeunesse bourgeoise de Lyon et une partie d'entre eux sont originaires du négoce. Afin de les équiper, le 24 ventôse,

¹⁷ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

¹⁸ Rapport et projet de décret sur les gardes d'honneur de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

¹⁹ A.C. Lyon 1210Wp 009.

²⁰ 150 affiches sont envoyées dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

²¹ Dès le 12 vendémiaire an XIV, un détachement pris dans les gardes d'honneur ayant fait un service lors de la venue de Napoléon ambitionne de partir à Paris. Cette députation part sans doute en uniforme.

le maire et le préfet débloquent 5 000 francs pour les frais des gardes d'honneur lyonnais de la Grande Armée.

En Saône-et-Loire, les demandes sont soumises au soutien et à l'aval du préfet, sans que la possibilité d'être admis « *dans le tableau de présentation* »²² du ministre de l'Intérieur est impossible. L'impatience des jeunes gens à se faire admettre « *pour la garde d'honneur de sa Majesté à l'armée* »²³ enthousiasme le ministre qui avoue attendre, le 2 frimaire an XIV, « *à chaque instant les ordres de l'Empereur pour la formation de ce corps* »²⁴.

En Haute Garonne, département qui n'a pas de gardes d'honneur locales à ce moment là, une longue lettre du Ministre de l'Intérieur annonce, le 2 vendémiaire an XIV, au préfet la formation de ce corps. Si dans les villes et départements où existent une garde d'honneur, la justification de la formation de cette unité n'est pas nécessaire, là où il ne s'en trouve pas, le gouvernement doit expliquer sa démarche. Ainsi, comme le Conseil d'Etat l'a fait avec Napoléon, le Ministre de l'Intérieur explique aux préfets, que cette unité est « *un moyen de dédommager ses citoyens les plus distingués d'avoir été privés jusqu'à ce jour de la gloire d'environner* »²⁵ Napoléon. Le recrutement est toutefois très difficile, ce dont se plaint le ministre le 5 brumaire. Au 11 vendémiaire, aucune personne ne s'est présentée à la préfecture. Dès le 14 vendémiaire, une première liste est envoyée au ministre de l'Intérieur à Paris. Elle est toutefois bien tenue. Le préfet met en cause officiellement la présence dans les écoles militaires des jeunes hommes distingués du département. Le 19 vendémiaire, le maire de Toulouse, lui, met en cause, pour expliquer l'absence totale de volontaires dans la ville, l'ignorance des jeunes gens de la création de l'unité. Poussé par le ministre, le 20 vendémiaire, le préfet autorise non seulement les jeunes gens distingués mais aussi ceux à talents, à se faire connaître auprès des sous-préfets et du maire de Toulouse avant le 20 brumaire. Les efforts du préfet portent leur fruit et plusieurs jeunes hommes sont portés sur la liste remise à la Maison de l'Empereur.

Dans la Meurthe, malgré la présence d'une garde d'honneur locale à Nancy, les promesses de leur entretien aux armées par l'Etat et leur assimilation possible à la Garde Impériale, le recrutement est assez minable. Le 9 vendémiaire an XIV, le préfet informe ses sous-préfets et les maires des principales villes du département de la formation de ce corps d'élite : en un mois seul 4 jeunes gens se font inscrire et accepter sur la liste des gardes d'honneur. Outre une mauvaise liaison entre le ministère et la préfecture, le préfet met en avant la création des vélites qui ôte à cette levée les jeunes hommes susceptibles de la remplir. Aucun des gardes d'honneur de la ville ne se présentent. Et si, dans un premier temps, le préfet se permet de faire un tri parmi les candidats pour ne retenir que ceux dont les qualités et la fortune parlent en leur faveur, quelques jours plus tard, les ambitions préfectorales sont à la baisse. Si les critères financiers deviennent le critère de sélection alors que ceux de l'extraction et de l'éducation sont mis de côté.

Si à Lyon, les volontaires sont essentiellement issus de la garde d'honneur de la ville, première garde d'honneur créée en France, dans la Nièvre ou la Saône et Loire, l'origine sociale des jeunes gens admis à ce service renvoie l'image d'un corps bourgeois voir même aristocratique alors que dans le restant du Rhône, l'appel et la nécessité de financer sa tenue rebute une partie des jeunes gens issus du monde agricole. Pour les rhodaniens non lyonnais,

²² A.D. Saône et Loire 1R 1.

²³ A.D. Saône et Loire 1R 1.

²⁴ A.D. Saône et Loire 1R 1.

²⁵ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Haute Garonne, 2 vendémiaire an XIV. A.D. Haute Garonne série R.

le poids de l'origine rurale est un frein à la candidature : « *n'ayant pour citoyens que des cultivateurs...difficilement...seraient ils admis à l'honneur d'approcher de près sa Majesté Impériale* » écrit le maire de Larajasse, le 14 vendémiaire an XIV.

Dans la Meurthe, les candidats, après choix du préfet, à l'exception du dernier, ne sont pas aristocrates mais des jeunes hommes recommandables de la bourgeoisie départementale. Dans la Nièvre, ce sont surtout des aristocrates, anciens officiers, qui répondent à l'appel démontrant ainsi en engouement pour la cause impériale, championne de l'union nationale : « *le désir d'être utile peut être à ma famille, qu'on a toujours calomnieusement représentée comme ennemie du Gouvernement et le désir encore plus grand de servir ma Patrie, m'engage à répondre à l'appel fait aux jeunes français de se présenter volontairement pour former la garde d'honneur de sa Majesté l'Empereur* »²⁶. Ainsi, la noblesse, en prenant du service pour le compte de Napoléon, se veut être de nouveau la référence et le modèle social d'une jeunesse nantis, renouant ainsi avec la tradition royale : « *j'espère que mon exemple et mes sollicitations détermineront beaucoup de jeunes gens du pays, riches et exempts de conscription, à se présenter comme simples cavaliers* »²⁷.

L'uniforme est le même pour les fantassins et pour les cavaliers de la garde d'honneur. Il s'agit d'un uniforme de dragon, vert, doublé de blanc, avec les revers, les parements et le collet blanc. Les boutons sont jaunes à l'Aigle, comme les autres corps de la Garde. Ils portent l'aiguillette d'or et de soie. Les broderies distinctives des retroussis sont en or comme pour les chasseurs de la Garde. Les officiers ont le même uniforme, leurs aiguillettes étant entièrement en or et les distinctions de grade faite sans doute à la manière des épauettes comme les dragons. L'armement et l'harnachement est similaire à celui des dragons : sabre modèle an XIII, fusil de dragon et pistolets an XIII.

Cette uniforme est très similaire à celui des guides interprètes entre 1810 et 1814, exception faites de la couleur du collet et des revers rouge, des boutons et de l'aiguillette blancs.

Les listes reçues à Paris par le ministre de l'Intérieur sont soumises à l'approbation de Napoléon. Au 9 brumaire an XIV, un second tableau de volontaires est mis en place à Paris pour être montré à Napoléon. Les premières autorisations sont délivrées dès le début de frimaire an XIV ce qui entraîne « que quelques uniformes au moins furent confectionnés »²⁸ et la mise sur pied de deux détachements qui rejoignent la Grande Armée. L'avancée du projet semble telle que « Cailly, ancien commissaire des guerres, ait été désigné comme quartier maître »²⁹.

Mais la rapidité de la campagne, la paix de Presbourg signée et les jalousies naissantes de la Garde, rendent caduque l'engagement des gardes d'honneur qui sont renvoyés chez eux par ordre de Napoléon en janvier 1806 qui, toutefois, les remercie et leur témoigne de sa bienveillance par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur le 8 février. Cette levée soulève beaucoup d'espoir de promotions parmi la jeunesse française. Le 22 février, Napoléon, qui reçoit une liste de jeunes gardes d'honneur qui demande un emploi, écrit à Champagny : « Monsieur Champagny, j'ai reçu la liste que vous m'avez envoyée des individus susceptibles d'obtenir de l'emploi qui s'étaient fait inscrire dans la garde d'honneur. Témoignez-leur ma satisfaction de la marque de zèle qu'ils m'ont donnée. Vous pouvez même faire écrire à

²⁶ Lettre de candidature de Hyde de Neuville, 26 vendémiaire an XIV. A.D. Nièvre, R2784.

²⁷ Lettre de candidature de Hyde de Neuville, 26 vendémiaire an XIV. A.D. Nièvre, R2784.

²⁸ BUCQUOY : « Les gardes d'honneur volontaires de l'an XIV » in *Dragons et Guides*, les uniformes du 1^{er} Empire, Jacques Grancher éditeur, Paris.

²⁹ MASSON (Frédéric) : *Les cavaliers de l'Empire*.

chacun en particulier, pour leur donner à entendre que je serai bien aise de faire quelque chose pour eux ». Le désir de l'Empereur est alors de garder dans leurs bonnes grâces ces volontaires d'un genre nouveau et d'utiliser leur bonne volonté : « *quoi qu'elle ait le regret de ne pouvoir accepter leurs services, elle a vu et remarqué leurs noms, qu'elle a été sensible à ce témoignage de leur dévouement, qu'ils en conserveront à ses yeux le mérite, qu'elle daignera elle même en conserver le souvenir ; et que dans les occasions où ils seront dans le cas de recourir à sa bienveillance, le désir qu'ils avaient exprimé de se dévouer à son service donnera plus de force aux titres qu'ils pourraient avoir d'ailleurs en sollicitant ses bienfaits* »³⁰.

« Les mouvements furent si rapides, que la Grande Armée termina la guerre par le traité de Presbourg avant que cette jeunesse eût pu donner des preuves de son dévouement et de son courage...j'ai demandé à Sa Majesté un moyen prompt pour utiliser les jeunes gens qui sont animés de l'amour de la gloire, et leur procurer une occasion de se distinguer ». Ainsi, dès le 10 février 1806³¹, plusieurs jeunes gens inscrits dans les départements, comme Boni de Castellane ou le duc de Mortemart, reçoivent leur uniforme et leur brevet de sous lieutenant dans un régiment de cavalerie.

« Armée nouvelle, presque spontanément formée, et qui annonce à l'Europe qu'à la voix de son chef la France entière peut devenir une grande armée. C'est ce même sentiment de dévouement et d'ardeur guerrière qui animait ces jeunes gens empressés de servir de garde d'honneur à l'Empereur, et qui, seuls dans toute la France, pourraient regretter la rapidité de ces exploits auxquels ils n'ont pu prendre aucune part »³². Cet essai concluant de mobilisation d'une frange essentielle à l'assise du pouvoir royale, qu'est la noblesse et la bourgeoisie, par l'assimilation à l'élite au sein d'une formation militaire où l'argent donne une place va être de nouveau mise à l'essai par le régime impérial avec les gendarmes d'ordonnance en 1807, dont nous parlerons bientôt, avant d'être transformé avec les gardes d'honneur en 1813.

Les gendarmes d'ordonnance

Depuis l'an VIII, Napoléon cherche à se montrer comme le ciment de la société française née de la décennie révolutionnaire, en attirant autour de sa personne les différents protagonistes de cette épopée. Pour cela sont mis sur pied différentes unités, Volontaires de l'Armée de Réserve en l'an VIII et gardes d'honneur de la Grande Armée en l'an XIV. Suite à ces essais encourageant, « sollicité par un certain nombre de jeunes émigrés...d'autoriser la formation de deux ou trois escadrons de partisans » et face aux élans volontaires des gardes d'honneur locaux lors de ses voyages dans l'Empire, Napoléon, toujours désireux d'attirer à lui la brillante jeunesse de France dicte, le 24 septembre 1806, un projet de circulaire adressé au ministre de l'Intérieur Champagny, relatif à la formation des gendarmes d'ordonnance : « *Monsieur Champagny, vous trouverez ci-joint un projet de circulaire, que vous pouvez arranger comme vous voudrez. Vous la communiquerez au ministre Dejean, pour qu'il l'envoie au maréchal Kellermann. Je ne sais ce que cela produira. Vous sentez que je n'ai pas besoin de troupes, mais je désire rouvrir la carrière à ceux qui, éloignés de leur patrie par les circonstances de la révolution, veulent rentrer dans cette carrière naturelle à tout Français. Si vous adoptez ces mesures, il sera nécessaire que vous écriviez sur-le-champ aux préfets de Paris et des départements environnants* ».

³⁰ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 8 février 1806. A.C. Lyon 1210Wp 009.

³¹ MASSON (Frédéric) : *Les cavaliers de l'Empire*.

³² Discours sur l'état de l'Empire en 1806.

Dans sa circulaire aux préfets, Napoléon met en avant le vœu populaire de la jeunesse de le suivre et pas l'obligation de faire un service, comme la conscription. De même il évoque avec finesse et intelligence la Garde Impériale avant de donner les critères de postula à ce nouveau corps qui ne fait pas parti proprement dit de la Garde : *Lors de la dernière campagne, il y a un an, un grand nombre de citoyens se présentèrent et s'équipèrent à leurs frais pour former des gardes d'honneur pour suivre Sa Majesté à la guerre; mais les mouvements furent si rapides, que la Grande Armée termina la guerre par le traité de Presbourg avant que cette jeunesse eût pu donner des preuves de son dévouement et de son courage. Je n'ai pas plutôt appris que la Garde impériale était partie, ainsi que les bagages de Sa Majesté, que, sans vouloir approfondir la question si la guerre aura lieu ou non, j'ai demandé à Sa Majesté un moyen prompt pour utiliser les jeunes gens qui sont animés de l'amour de la gloire, et leur procurer une occasion de se distinguer. Tout homme âgé de plus de dix-huit ans et de moins de quarante, ayant assez de fortune pour s'équiper, se procurer un cheval et faire la route à ses frais, se rendra à Mayence, où il s'adressera au maréchal Kellermann. Il sera admis à faire partie du corps de gendarmes d'ordonnance de l'Empereur. Le maréchal Kellermann est investi des pouvoirs nécessaires pour les organiser en compagnies de 80 hommes, nommer les officiers parmi ceux qui auraient servi et réuniraient les qualités nécessaires. L'uniforme sera le surtout de chasseur, tout vert, sans passe-poil ni couleur, gilet écarlate tressé en argent, pantalon à la hongroise aussi tressé; shako et boutons ronds et blattes; le sabre de chasseur; le cheval, pour la taille et son équipement, sera comme celui des chasseurs à cheval. On fournira, des magasins de Mayence, des carabines et des pistolets, du moment de l'incorporation dans les compagnies ».*

Avec le choix d'un tel nom, Napoléon indique clairement ce qu'il prétend établir, ou rétablir provisoirement³³ : une maison militaire attachée à la maison impériale. L'unité formée d'un corps à pied et un corps à cheval, l'est à la manière des Gendarmes du Roy³⁴. Toutefois, l'indication des critères financiers exigés³⁵ montre clairement le vœu d'obtenir un corps monté plutôt huppé face à un corps à pied plus roturier.

Le choix de l'uniforme n'est pas non plus laissé au hasard. Moins voyant que celui des hussards canaris, il est toutefois, pour le simple gendarme, déjà celui d'un officier attaché à la maison de l'Empereur, dont le vert est la couleur. Bien qu'élevé au niveau de la Garde, en effectuant un service auprès de Napoléon ce que seule la cavalerie de la Garde est habilitée à faire, Napoléon établit « un rapprochement...(avec) les Officiers d'Ordonnance créés quatre jours auparavant »³⁶, qui portent aussi l'habit vert, par le détachement auprès de lui d'un officier d'ordonnance des Gendarmes, «privilèges...qu'avaient jadis les Cheval-légers de la Garde du Roi »³⁷.

Le 2 octobre, une circulaire ministérielle précise que le corps sera organisé comme celui des chasseurs à cheval de la Garde et que la solde est alignée sur celle des chasseurs à cheval de la ligne. Le 5 octobre 1806, de Würzburg, Napoléon affine ses instructions sur le mode d'entrée

³³ Napoléon fixe la durée d'existence de cette formation qu'à la campagne contre la Prusse, à la suite de laquelle les Gendarmes peuvent continuer de servir dans l'armée comme officier si le corps n'est pas conservé, après cette instruction sur le tas par la pratique.

³⁴ L'appellation « gendarmes » devait par ailleurs rappeler à ces jeunes nobles les Gendarmes du Roi, qui, dans la cavalerie, prenait rang directement après les troupes de la maison royale, et passaient donc avant l'infanterie.

³⁵ La pension annuelle pour les Gendarmes à cheval à verser est de 600 francs, soit et la somme à payer pour obtenir son équipement est de 1 900 francs. Le salaire quotidien d'un ouvrier dans une manufacture est de 1 franc à 1 franc 50 par jour en 1811. Dès le 5 octobre, les Gendarmes à pied n'ont pas à la verser.

³⁶ MASSON (Frédéric) : *Cavaliers de Napoléon*. Paris, Albion Michel Editeur, 1920.

³⁷ MASSON (Frédéric) : *Cavaliers de Napoléon*. Paris, Albion Michel Editeur, 1920.

et de fonctionnement aux gendarmes d'ordonnance en dictant une série de réponses à donner aux candidats notamment pour la cavalerie.

La formation du corps des gendarmes d'ordonnance, d'abord appelés gardes d'honneur dans les départements du Rhône et de l'Aude, prend alors le pas sur la formation des gardes locales, suspendues, comme à Villefranche-sur-Saône : « *le ministre...me fait observer qu'il ne peut dès ce moment recevoir que des offres qui auraient pour objet de former le nouveau corps qui doit accompagner Sa Majesté aux armées* »³⁸ écrit le préfet du Rhône au sous-préfet de Villefranche désireux de former une garde d'honneur locale.

Dès le 1^{er} octobre, le préfet du Vaucluse se fait le relais de Champagny dans son département. C'est le 8 octobre, que le préfet de Saône-et-Loire adresse une circulaire aux maires et sous-préfets. Il reprend mot pour mot une partie de la circulaire de Champagny, à laquelle il joint une note sur les conditions à remplir pour faire partie de la gendarmerie d'ordonnance de l'Empereur. Le même type de circulaire est envoyée par le sous-préfet de Brignolles aux maires de son arrondissement le 7 novembre 1806. Toutefois le sous-préfet de Brignolles ne s'arrête pas au texte de la circulaire de Champagny, il invite les hommes « déjà accoutumés au métier des armes, ou avides de s'y montrer avec honneur »³⁹ à entrer dans le corps.

Toutes les directives des préfets et sous-préfets soulignent l'importance de l'éducation et des bons sentiments.

A Lyon, l'administration centrale considère la garde d'honneur de Lyon comme un vivier de recrues à ce corps prestigieux. Afin d'attirer dans ses rangs les lyonnais, le ministre de l'Intérieur autorise la ville de Lyon, le 6 novembre 1806, à sa charge de la ville les chevaux des 8 premiers gardes d'honneur de la ville à partir aux gendarmes. Cet appel est bien entendu : 6 gardes partent. Pour honorer sa parole, la mairie leur donne 720 francs, pris sur les fonds des dépenses imprévues de 1806, pour l'achat de chevaux par l'intermédiaire du capitaine des grenadiers de la garde d'honneur locale.

Face au succès du corps à cheval⁴⁰, Napoléon dès la fin novembre décide clairement de « porter ce corps à une force considérable »⁴¹. Pour ce faire, il encourage Champagny à motiver les préfets « pour concourir autant qu'il dépendra (d'eux) à l'exécution de ces vues »⁴², ce que fait le ministre dès que l'occasion se présente à lui.

En Saône-et-Loire, les demandes d'admission se font en deux vagues, une première du 19 au 29 octobre 1806 puis une seconde du 23 avril au 12 mai 1807. Si 10 jeunes hommes se présentent durant ces deux sessions, seuls 7 sont retenus. La session la plus scrupuleuse est la première puisque seul un tiers des inscrits sont acceptés alors que pour la seconde, sous l'impulsion d'augmenter les effectifs, l'ensemble des postulants sont retenus par le ministre de l'Intérieur soucieux de les faire marcher rapidement pour former la 4^e compagnie.

La noblesse d'Ancien Régime, ne voulant pas être mise de côté, un grand nombre de ses jeunes se portent jusqu'à Mayence. Parmi eux se trouve le prince de Salm, de Savoie-Carignan, d'Arberg, de Choiseul, Joseph de Monaco, de Montmorency-Laval, d'Espinchal, Anne César Loup Artus de Miribel, ou Charles de la Bédoyère. Toutefois, leur nombre n'atteint pas les espoirs de Napoléon.

³⁸ Lettre du 10 novembre 1806. A.D. Rhône série R.

³⁹ Lettre circulaire du sous-préfet de Brignolles, 7 novembre 1806. Coll. Part.

⁴⁰ Début décembre 1806, trois listes de candidats sont déjà soumises à l'aval impérial.

⁴¹ Lettre de Champagny au préfet du Vaucluse, 3 décembre 1806. A.D. Vaucluse série R.

⁴² Lettre de Champagny au préfet du Vaucluse, 3 décembre 1806. A.D. Vaucluse série R.

A côté des grands noms de l'Ancien-Régime, beaucoup de bourgeois et de notables impériaux urbanisés⁴³ cherchent à placer leur enfant. Pour ces ciments de l'Empire, l'engagement d'un fils, parfois contre leur volonté, dans ce corps est la promesse d'un avenir : le 3 mai 1807, le sieur Chevalier demande au préfet de Saône-et-Loire l'incorporation de son fils aux gendarmes, « *s'il m'eut témoigné ses désirs* ». En effet, bien que remplacé par son père lors du tirage au sort, le jeune homme, déterminé à servir, s'engage au 6^e hussards. Le père capable de financer son entrée aux Gendarmes préfère le voir servir dans ce corps, pour « *lui faire un sort* », plutôt que chez les hussards.

Les jeunes hommes se rendent, avec un passeport, à Mayence et s'adressent au maréchal Kellermann. Si l'administration de la Guerre s'engage à fournir l'équipement des gendarmes, charge aux gendarmes, du moins à leur famille, de financer une partie de leur équipement : « *la cherté de mon équipement est grande ! Notre giberne coûte 5 louis, la sabraque 9, la selle et la bride uniformes avec le mors et les aigles 6. Voici 20 louis à déboursier de première nécessité qui, joints à un autre cheval que j'aurai peut être pour 30 louis font 50, plus l'équipement et l'entretien de 3 chevaux sellés, bridés, le ferrage, les médicaments, l'habillement de mon domestique, ses gages, sa nourriture, un second habit, le galonnement de mes pantalons et vestes, de mon shako et enfin 25 louis dans ma poche le jour du départ si éloigné, de celui de retour, voilà ! 100 louis employés. Il me les faut absolument et aussitôt ma lettre reçue* ».

Le recrutement des gendarmes à cheval est un succès : deux compagnies de 300 hommes sont rapidement prêtes. Cinq compagnies sont formées du 5 novembre 1806 au 1^{er} juin 1807⁴⁴.

Dès leur formation, les gendarmes d'ordonnance deviennent les coqueluches des état major. Malgré une campagne courte mais valeureuse, le 12 juillet 1807, les gendarmes d'ordonnance apprennent, du maréchal Bessières, qu'ils vont bientôt être dissous. Des soldats des trois premières compagnies, ayant été engagés dans les combats, 118 officiers doivent être transférés aux troupes montées, les 153 restant sont partagés dans les différentes unités de la Garde. Ceux des 4^e et 5^e compagnies se voit donner l'opportunité de servir un an dans les vélites de la Garde à cheval, puis de prétendre à un poste d'officier.

La dissolution définitive survient le 23 octobre 1807.

Les Gardes du corps

Les années passant et le faste de l'Empire s'agrandissant, Napoléon reprend l'idée amorcée avec les gendarmes d'ordonnance : suppléer la Garde Impériale trop roturière. Il lui faut une troupe d'élite dont le recrutement n'est basé que sur l'extraction sociale et la naissance, une sorte de réminiscence de la maison du Roi ou des Gardes du corps. Le 30 décembre 1812 Napoléon écrit : « *L'on trouve que la Garde Impériale n'est pas assez brillante et que ses uniformes et ses décorations ne répondent pas à l'éclat et à la majesté qui doivent entourer les souverains. L'on trouve que les portes des palais et les portes des appartements ne sont pas assez suffisamment gardées, soit que les huissiers et portiers ne fassent pas leur devoir, soit qu'ils ne sont pas armés comme ils devraient l'être. On pourrait étudier un projet pour la formation de compagnies de Gardes du corps, qui, en même temps qu'ils feraient une véritable garde, fourniraient en même temps une pépinière d'officiers pour l'armée. On pourrait aussi faire un projet pour la formation d'une ou plusieurs compagnies de Gardes* ».

⁴³ 3 des 4 gendarmes de la seconde session de la Saône-et-Loire habitent dans un chef lieu de canton.

⁴⁴ La 1^{ère} et le 2^e sont formées le 5 novembre 1806, la 3^e le 31 décembre 1806, la 4^e le 25 janvier 1807 et la 5^e le 1^{er} juin.

*des portes qui feraient le service à l'instar de la Garde noble hongroise à Vienne, des cent-suisse en Saxe. On leur donnerait un bel habillement. Pour les gardes du corps on pourrait les cuirasser*⁴⁵. Ce projet donna lieu à trois autres qui retinrent tous le port de la cuirasse. En janvier 1813, Napoléon signe un décret créant un régiment de Gardes du corps. Ce dernier, comptant 1 489 hommes sont attachés à la Garde Impériale et formés par les départements de l'Empire. Leur tenue est un « *habit de drap vert impérial, doublure revers et parements écarlates, poches en long à trois pointes, pans agrafés. Veste et culotte écarlates. La coupe de l'habit sera la même que celle des troupes de ligne, à l'exception des basques qui seront longues. Boutons en métal surdoré, timbrés des armes de l'Empire. Chapeau bordé d'un galon en or à plumet tiers vert et rouge. Bandoulière de ceinturon verte galonnée en or. Plaque de ceinturon dorée aux armes de l'Empire...sabre à la dragonne* »⁴⁶. Afin de préparer ce recrutement, les contrôles des gardes d'honneur sédentaires, dont celle de Lyon, sont envoyées dès le 28 décembre 1811 par les préfets au ministre de l'Intérieur. Mais, faisant suite à la désastreuse campagne de Russie et face à la difficulté de trouver des chevaux de hautes statures⁴⁷, la décision est prise de faire de ces Gardes du corps des gardes d'honneur, parmi lesquels seront choisis les futurs Gardes du corps. Cette annulation de la formation de Gardes du corps entraîne un certain regret chez les notables de l'Empire : « *M. de Barruel Bauvert...regrette que l'établissement d'une Garde du Corps...n'ait point lieu dans le temps* »⁴⁸, car certains pensent « *que la Garde Impériale actuelle n'offre pas plus de garantie de la sûreté du souverain que le corps des Gardes Françaises et que cette Garde présente les mêmes dangers que la Garde Prétorienne, les Janissaires, les Strelitz* »⁴⁹.

Un coup d'essai : les cavaliers cantonaux

Avec l'appel du 11 janvier 1813, Napoléon, tente une première approche du volontariat militaire à fonds privés. Il autorise les cantons de l'Empire à fournir 12 000 cavaliers volontaires. Le 18 janvier, chaque canton doit fournir, grâce à l'effort fiscal des gros contribuable, un homme armé et équipé, ainsi qu'un cheval, soit 12 000 hommes, ce qui équivaut à l'effectif de deux divisions de cavalerie légère. Les hommes concernés par ce décret « *doivent être de la conscription de 1810 ou années antérieures et avoir l'habitude du cheval* »⁵⁰.

Dans l'Ain, les frais de mise en place de ces cavaliers volontaires sont supportés par les personnes les plus riches des communes, sur qui le préfet puis les maires répartissent les sommes dépensées pour l'achat de l'équipement et des montures. A Manziat, cet impôt de guerre sur les riches est de 56 francs à répartir par le maire dans les 24 heures à partir du 9 mars. Dans la Meurthe aussi, seuls les habitants aisés sont concernés par « *la fourniture de cavaliers montés offerts par les cantons* »⁵¹ fait sous forme de « *dons volontaires* ». Mais, contrairement à l'Ain, le préfet prend garde de ne pas ébruiter sa décision et de s'adresser discrètement aux percepteurs de son arrondissement⁵².

⁴⁵ Napoléon cité par MASSON (Frédéric) : *Cavaliers de Napoléon*, Paris, Albin Michel éditeur, 1920.

⁴⁶ S.H.A.T. Xab 55.

⁴⁷ Les chevaux de petites tailles sont alors plus facile à trouver que les grands gabarits.

⁴⁸ S.H.A.T. Xab 55.

⁴⁹ S.H.A.T. Xab 55.

⁵⁰ Lettre circulaire du préfet de l'Ain, Bourg, 30 janvier 1813. Coll. Part.

⁵¹ Lettre du préfet de la Meurthe au percepteur de Laxon, 22 janvier 1813. Coll. Part.

⁵² « Je désire que vous me donniez confidentiellement et à moi seul un état indicatif des habitants aisés de chaque commune de votre division ». Lettre du préfet de la Meurthe au percepteur de Laxon, 22 janvier 1813. Coll. Part.

En Bretagne, à Rennes, le 20 janvier 1813, le conseil municipal de Rennes décide de monter, armer et équiper, aux frais de la ville, 25 cavaliers ou chasseurs. Le lendemain le maire promulgue la délibération par un arrêté municipal placardé en ville. Un registre est ouvert pour l'inscription des volontaires. Ces derniers doivent faire entre 1m64 et 1m67 et être libérés de la conscription. Outre l'inscription des volontaires, les citoyens de la ville sont appelés à faire des dons afin de financer les 30 000 francs de cette levée. Malgré l'ouverture d'un registre de dons, le financement, là aussi, est réalisé par le biais d'une contribution prélevée sur les habitants de la ville qui soulève leurs plaintes dès le 6 février, tant et si bien qu'au 9 mars, la somme n'est toujours pas réunie. De même, malgré l'assurance qu'une partie des cavaliers sera admis à faire partie de la Garde Impériale, du 28 janvier au 6 février, seulement 8 volontaires se sont présentés pour partir.

A Rennes, ce sont aux habitants à fournir les chevaux qui doivent faire entre 4 pieds 6 pouces et 4 pieds 8 pouces et avoir de 5 à 9 ans. Dans le Jura, c'est le général Marulaz qui sert d'intermédiaire entre le préfet Destouche et le négociant Lippeman, pour l'achat des chevaux, de cavalerie légère et de dragons.

Toutefois, les cavaliers sont armés et équipés par les régiments qui les reçoivent mais cette fourniture de première masse est payée par les cantons ou les particuliers, l'équipement, l'habillement et l'armement d'un chasseur de la Garde coûte 845 francs, celui d'un artilleur à cheval 425 francs et celui d'un chasseur de la ligne 468 francs. Les cavaliers de l'Ain sont destinés, en fonction de leur taille : 9 aux chasseurs à cheval de la Garde, 20 au 5^e régiment d'artillerie à cheval et le reste au 7^e régiment de chasseurs à cheval. Dans l'Ain, les 62 cavaliers et 64 chevaux quittent Bourg pour le dépôt du 7^e régiment de chasseurs à cheval, le 28 février 1812. Les futurs artilleurs à cheval partent le 25 pour Besançon, afin de toucher leurs chevaux, achetés par le préfet à cause du mauvais état des chevaux proposés dans le département. En Illyrie, les cavaliers sont incorporés aux Mameloucks.

Dans l'Empire, le projet est couronné de succès, puisqu'au 1^{er} juillet 1813, 16 459 volontaires cantonaux, sachant monter à cheval, et 21 829 chevaux⁵³ payés par les corps constitués et les particuliers ont été admis sous les drapeaux. Fort de cette expérience concluante, il peut s'attaquer à la levée des gardes d'honneur.

Toutefois, en ce début d'année 1813, Napoléon fait appel aux dernières forces vives d'un pays exsangue, comme en 1793 où la Convention fit appel au peuple en arme. Un nouveau projet de Gardes du corps est déposé au ministère de la guerre, le 22 mars 1813 par l'inspecteur divisionnaire du système des troupes. Il est proposé à Napoléon, par le duc de Feltre lors d'une entrevue à Trinanon, mais ne retient pas son attention. Connaissant les disponibilités et dispositions des villes et des cantons, Napoléon cherche à attirer dans les rangs de l'armée ceux qui jusque-là y avait échappé, les bourgeois, les aristocrates d'hier et les nobles d'aujourd'hui. Mais comment réunir en un corps les vainqueurs et les perdants de 1789 ? Pour cela, il faut promettre plus que de sacrifier simplement à la Nation, il faut s'engager à garder la personne de l'Empereur.

Création des gardes d'honneur de 1813

Par le Sénatus Consulte du 3 avril 1813, l'Empereur crée quatre régiments de gardes d'honneur. Le 5 avril 1813 depuis le palais de l'Élysée, Napoléon, après avoir entendu les rapports du Ministre de la guerre et du Conseil d'Etat, avalise le Sénatus Consulte qui devient

⁵³ Les chevaux doivent avoir entre 5 et 10 ans.

le décret n° 9083. Cette décision bien que noyée parmi les centaines d'autres à cette même date a un but précis : celui de reconstituer la cavalerie légère de la Grande Armée en grande partie décimée par l'effroyable retraite de Russie. Ces quatre régiments doivent fournir un minimum de cinq mille hommes et dix mille au maximum.

Ce qui caractérise ces régiments des autres troupes de la Grande Armée, c'est le recrutement. En effet, les hommes ne sont pas des conscrits malchanceux ou des rappelés, mais des volontaires qui payeront leur uniforme, leur armement et leur harnachement. Leur levée est placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, comme était la gestion des gardes d'honneur locales, comme une sorte de continuité. Cette filiation est entérinée le 9 avril, lorsque le Ministre de l'Intérieur, faisant référence aux gardes d'honneur municipales, annonce au préfet du Jura que "*récemment, tous les départements ont exprimé le désir de voir une garde permanente prise dans leur sein, admise à l'avantage d'entourer le trône*"⁵⁴. Une circulaire confidentielle du 9 avril recommande d'ailleurs de faire entrer dans les régiments le plus possible d'officiers des anciennes gardes d'honneur municipales.

Les quatre régiments sont stationnés dans différentes villes garnison ; le premier se réunit à Versailles, le second à Metz, le troisième à Tours et le quatrième à Lyon. Le positionnement du dépôt du 4^e à Lyon n'est pas un hasard. Lyon est un de 4 villes accueillant un palais impériale et une ville complètement dévouée à Napoléon. De plus, son positionnement géographique centrale, entre le nord et le sud, et son rayonnement ne peuvent échapper à la perspicacité impériale.

Comme pour le gendarmes d'ordonnance, Napoléon, ne cherche pas à faire de ces gardes de nouvelles unités de la Garde, mais, par l'attribution du vert de sa maison à la couleur de leur uniforme, à les attacher à sa personne, peut-être jusqu'à faire « de ces régiments une unité à part dans l'armée »⁵⁵. Ces jeunes hommes tirés des meilleures familles de l'Empire sont appelés à l'instar de la Garde, à entourer la personne de l'Empereur sans avoir obtenu la faveur après avoir fait leurs preuves : « cette perspective doit être du plus grand intérêt »⁵⁶ mais encore faut-il accorder à Napoléon un crédit suffisant. Pour Saint-Sulpice, le service d'honneur de ses hommes ne fait aucun doute. L'apparat de sa troupe est un des points que soulève Saint-Sulpice dans sa correspondance avec le ministre le 31 mai 1813, où il lui demande quel est le rang de ses gardes dans la cérémonies publiques.

La parution du décret de création des gardes d'honneur, malgré l'éclat que lui donne Napoléon, ne semble pas duper une partie des Français qui le commente sévèrement : "*L'empereur a demandé ces 10 000 gardes d'honneur à la suite de la levée de 180 000 hommes faite cet hiver. Il a laissé aux préfets le soin de les désigner ; tels sont les termes du décret. Il faut rappeler des faits antérieurs, nous expliquer le motif de cette mesure. Il y a quelques années, l'Empereur s'aperçu qu'il était suivi à ses chasses aux environs de Paris par quelques jeunes gens très bien montés et très élégamment mis, il s'informe d'eux, il apprend que ces jeunes gens appartiennent aux premières familles de l'ancienne noblesse, qu'ils se tiennent à l'écart, que leur unique préoccupation est de plaisanter sur le nouveau gouvernement. Il prend...le parti d'envoyer à plusieurs d'entre eux, et à beaucoup d'autres de la même classe, des brevets de sous lieutenants et il les rattache ainsi de force à lui. Il restait malgré cela une certaine quantité de familles tranquilles, étrangères à toutes les places, faisant remplacer leurs enfants...L'Empereur...a guetté le moment de les surprendre et de les*

⁵⁴ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Jura, 9 avril 1813. A.D. Jura, série R.

⁵⁵ HOUSSET (Georges) : « La Garde d'honneur ». Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2009.

⁵⁶ HOUSSET (Georges) : « La Garde d'honneur ». Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2009.

envelopper dans un même coups de filet »⁵⁷. Pour une partie de la population de l'aire de recrutement du 4^e gardes d'honneur, servir aux côtés de la noblesse n'est pas un honneur. La parution du sénatus-consulte soulève une vague d'enthousiasme chez les préfets concernés. 55% d'entre eux l'enregistrent administrativement en se montrent optimistes quand au résultat de la levée alors que seulement 18% se montre pessimiste quand à son succès.

Organisation

Les régiments de gardes d'honneur sont créés et formés avec quatorze arrêtés, décrets et circulaire échelonnés entre le 3 avril et le 4 décembre 1813. En effet, suite à la parution du sénatus-consulte du 3 avril, il s'avère nécessaire de compléter l'organisation par une série d'actes additionnels indispensables.

Le 4^e régiment est composé à l'identique des trois autres. Un état-major comprenant un colonel disposant de dix chevaux, de deux majors disposant de dix montures, de dix chefs d'escadron avec cinq chevaux chacun, d'un capitaine inspecteur avec trois chevaux, d'un quartier-maître avec trois chevaux, de dix sous-adjudants major qui auront le grade de lieutenant en premier avec trois chevaux chacun, de deux chirurgiens-major à chacun deux chevaux, de quatre chirurgiens-aides-major et un cheval, de quatre chirurgiens sous-aides major, d'un vagemestre, d'un sous-inspecteur avec le grade de maréchal-des-logis-chef, de dix vétérinaires, d'un trompette-major, de neuf brigadiers trompette, d'un tailleur, d'un culottier, d'un bottier, d'un armurier, d'un sellier, d'un éperonnier et de deux maréchaux-ferrants, ce qui porte le nombre réel de l'unité à soixante-cinq hommes et cent-cinquante-six chevaux.

La structure du régiment s'articule autour de dix escadrons formés chacun de deux compagnies. Celle-ci intègre un capitaine et trois chevaux, un lieutenant en premier avec deux chevaux, un lieutenant-en-second équipé de deux chevaux ; un maréchal-des-logis-chef, quatre maréchaux-des-logis, un brigadier-fourrier, huit brigadiers, deux maréchaux-ferrants, cent gardes d'honneur et deux trompettes, ce qui porte l'effectif d'une compagnie à cent vingt-deux hommes et cent vingt-sept chevaux. Le régiment dispose, en théorie, de deux mille cinq cent cinq hommes et deux mille six cent quatre-vingt seize chevaux, soit le double de celui d'un régiment de hussards. Les quatre régiments de gardes d'honneur égalent les huit premiers régiments de hussards.

Dès le 15 avril, le ministre de l'Intérieur est placé aux commandes de la levée. Le 25 avril, le ministre adresse une lettre-circulaire aux préfets afin de clarifier l'administration des masses que toucheront les gardes une fois formés en régiment. Il rappelle que, suite au décret impérial du 13 avril, les gardes d'honneur sont dirigés par le Ministre Directeur de l'Administration de la Guerre. Le paiement de la masse de chauffage (5 centimes par homme et par jour en été, 10 en hiver) et de ferrage (24 francs par an et par cheval) des gardes d'honneur est similaire à celle de la ligne. En ce qui concerne la boulangerie et les vivres, le chauffage et l'éclairage du corps de gardes, le casernement, le logement, l'hôpital et le fourrage, le paiement se fait en nature suivant le barème en vigueur dans l'arme des hussards. Les gardes d'honneur reçoivent l'indemnité de route tout comme les régiments de ligne. Le droit de percevoir l'indemnité de convoi militaire et de transport est valable pour les gardes

⁵⁷ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

d'honneur si la ligne en bénéficie, le tout proportionnellement à la taille des régiments, ce qui avantage les gardes d'honneur. Tous ces privilèges prennent effet à compter du jour de jouissance de la première solde, fixée au jour de la première revue dans les chefs-lieux des départements d'où le désir, en juillet 1813 à Lyon, de passer rapidement le régiment en revue. Le régiment ainsi formé, une somme de 2 000 francs prise sur la masse, est mise à la disposition du Conseil d'Administration du régiment. Dès la formation des escadrons, chaque garde reçoit 10 francs par an, sur la masse, pour l'entretien de son équipement, somme répartie et payée chaque mois par le Conseil d'Administration. Un Garde reçoit 1 franc 25 centimes de solde par jour. Aux régiments est alloué de l'argent pour la boulangerie, l'hôpital, le chauffage et l'entretien, le fourrage et le ferrage.

Comme tous les régiments de la Grande Armée, il semble que chacun des quatre régiments de gardes d'honneur ai reçu un aigle et un étendard. Le 27 juillet 1813, alors qu'il est à Mayence, Napoléon écrit : "*aussitôt que chaque régiment des gardes d'honneur aura 3 escadrons, il sera convenable de lui adresser un étendard*"⁵⁸. Quelque temps après, une lettre du préfet des Ardennes au colonel du 2^e régiment annonce l'envoi de son étendard. Du modèle 1812, ils sont sans inscription sur le revers. A l'avvers de celui du 4^e serait écrit : L'Empereur au 4^e régiment de gardes d'honneur.

Les domestiques et les Tartares

Lors du recrutement, des gardes d'honneur d'origine aristocratique sollicitent les préfets la permission d'amener avec eux des serviteurs. Certains au 2^e régiment arrivent avec des domestiques. Au 4^e aussi les domestiques sont présents. A la caserne de Lyon, 37 hommes venant de Hongrie, de l'Ain, de l'Isère, de la Saône et Loire, de la Haute Loire, de la Loire, de la Mayenne, d'Italie, des Bouches du Rhône, du Puy de Dôme ou du Jura, forment un domesticité attachée au service des gardes d'honneur. En effet, si l'on trouve un petit personnel indépendant travaillant dans la caserne (un plâtrier, un cordonnier, un boulanger et un afaneur), on trouve 7 cochers et 18 domestiques pouvant être assimilés au service direct de certains gardes et habillés aux frais de ces derniers. Le domestique du lieutenant Cibeins, est habillé par ce dernier, de neuf. Entre le 1^{er} et le 3 août il est habillé militairement : une paire de bottes à la russe, un pantalon bleu, une veste bleu et un carrick, le tout pour 99 francs.

A Paris, Napoléon s'inquiète de savoir comment, des jeunes hommes, « *de famille que leur éducation première a dirigé vers un but tout différent de la carrière militaire* »⁵⁹, chargés de la surveillance intérieure des palais, "*peu disposés à se plier aux exigences de la discipline*"⁶⁰, feraient pour effectuer le pansage des chevaux et les tâches auxquelles l'Empereur les destine. A cela s'ajoute les plaintes réitérées des colonels des régiments sur le mauvais état des chevaux et la difficulté à faire effectuer le pansage aux gardes. Napoléon demande un rapport sur les usages en vigueur dans la maison du Roi, sous l'Ancien Régime. Il s'avère que les gardes du corps avaient un palefrenier, déjà appelé Tartare, pour trois. La garde d'honneur ne peut pas être en reste de la Maison du Roi.

Le 23 janvier 1814, le Ministre de la Guerre officialise l'usage des Tartares en prenant modèle sur les gardes du corps. Il en autorise un pour deux gardes d'honneur. Toutefois, il prévoit la militarisation des tartares : "*les régiments de gardes d'honneur étant généralement réduits à*

⁵⁸ Napoléon, cité par CHARRIE (Pierre) : *Drapeaux et étendards de la Révolution et de l'Empire*, éditions Copernic, Paris, 1982.

⁵⁹ Rapport à l'Empereur, janvier 1814. S.H.A.T. 55.

⁶⁰ Ordre de Napoléon, cité par le colonel de JUYANCOURT in *Les régiments de garde d'honneur, 1813-1814*.

quatre escadrons de 200 hommes montés, ou 800 hommes par régiment, il y aurait dans chacun 400 tartares”⁶¹. Leur solde et les masses sont celles de la cavalerie légère et leur service est compté pour la conscription. « *En cas d'affaire, ils seront employés en éclaireurs* »⁶².

A réception de ce compte-rendu, le 31 janvier 1814, Napoléon décide qu'un palefrenier dénommé “ tartare ”, servira deux gardes d'honneur. Ce tartare monté, sur un cheval de 4 pieds 3 pouces, est habillé d'un shako noir, d'un habit veste d'une coupe similaire à celui des chasseurs à cheval et d'une culotte hongroise. La couleur des vêtements est gris fer clair, le collet, les parements et les bandes de la culotte sont en drap vert et boutons blancs. Ils porteront des bottes à la hussarde. La capote et le manteau sont également en drap gris et le gilet blanc. Ils sont armés d'un sabre à la hussarde⁶³ et d'un pistolet, leur buffleterie est noire. Leur emploi dans les combats est assimilé à celui des éclaireurs. Les tartares doivent être agréés par les capitaines des compagnies et ensuite par les colonels des régiments sur la présentation qu'en font les gardes d'honneur. Ils sont sous l'autorité des capitaines et les gardes ne peuvent les employer à d'autres tâches que le pansage.

Au 4^e, il semble que cette demande n'ait pas été formulée pour les hommes du 4^e régiment peut être par manque d'hommes pour le régiment, de temps ou de la modeste extraction sociale de certains des gardes d'honneur.

L'uniforme des gardes d'honneur

Les hommes du 4^e régiment sont vêtus, équipés et armés à la hussarde. Pour les hommes de troupe, “ *l'uniforme des quatre régiments sera le même : la pelisse sera vert foncé, doublée de flanelle blanche, bordure des bords et du collet, boudin et tour de manches en peau noire, gants olive et tresses blanches. Le fond du dolman sera vert foncé, doublé de toile à la partie supérieure, et de peau rouge à la partie inférieure, avec collet et parements écarlates, tresses du collet, des fausses poches, et des parements de la même couleur que celle de la pelisse*”⁶⁴. La pose des dix-huit rangées de tresses sur le dolman et la pelisse diffère d'une tenue à l'autre ; certaines tenues ont une double boucle en fin de rangée alors que d'autres ne la possèdent pas ou sont parés de galons soutachés à la manière de la Garde, et presque toutes s'ornent sur le dolman, de l'épaulette gauche en forme de trèfle. La position des fausses poches varie également d'un habit à l'autre, certains les ont horizontale et d'autres verticale.

“ *La culotte hongroise sera en drap rouge avec tresses blanches*”⁶⁵ (les parements des cuisses sont en nœuds hongrois, les bandes latérales doublées⁶⁶ ou non, sont en galon (14 mm). “ *Les boutons seront blancs. La ceinture sera fond cramoisi avec garnitures blanches*”⁶⁷ (là aussi existe des variantes avec certaines ceintures écharpes en fils verts avec passants rouges, fils et pompons rouges⁶⁸). La tenue des gardes d'honneur est similaire à celle portée par le 8^e hussard jusqu'en 1812 et celle du premier régiment de chasseurs à cheval jusqu'en 1806.

⁶¹ S.H.A.T. Xab 55.

⁶² S.H.A.T. Xab 55.

⁶³ Ne s'agit il pas ici d'un modèle an XI à la chasseur comme les garde d'honneur, ou de sabres an IV réformés.

⁶⁴ Décret impérial du 5 avril 1813. A.D. Ain.

⁶⁵ Décret impérial du 5 avril 1813. A.D. Ain.

⁶⁶ Culotte de garde d'honneur originale vue au bivouac de St Symphorien d'Ozon en septembre 1998, ancienne collection D.G.

⁶⁷ Décret impérial du 5 avril 1813. A.D. Ain.

⁶⁸ Tenue de sous officier du 4^e gardes d'honneur, Musée de l'Empéri, Salon de Provence.

« *Le shako rouge* »⁶⁹ s'agrémente d'un galon blanc, d'un plumet vert au sommet blanc parfois fiché à sa base, dans un pompon à la couleur de la compagnie. La taille des shakos n'est pas uniforme, certains ont la taille des shakos de grenadiers d'infanterie, (19 cm de haut), et d'autres de celle de la cavalerie, (22 cm). « Le shako est en cuir avec carton blanc entre le cuir et le drap rouge »⁷⁰. La visière à motif punaises est prise dans un cerclage argenté. Sur certains modèles, dont celui du garde Daniel, ce cerclage est rivé. La plaque argentée est du modèle 1812. Tous n'ont pas le même type de jugulaires : sur quatre modèles différents, deux portent des jugulaires à écailles argentées, les deux autres s'attachent par des chaînettes fixées à des têtes de lions. Par ignorance, ou peut-être par bravade, les gardes d'honneur se réclamant rattachés à la Garde, prennent l'habitude de mettre les raquettes du côté gauche du shako. Le cordon raquette, omniprésent, est retenu à la coiffure soit par des attaches en étoiles ou cousu par un fil de couleur, à demeure. Le shako peut se parer de rosaces à grenades⁷¹ à la place des rosaces en étoile. S'agit-il de distinguer une compagnie d'élite au sein du régiment (comme le prescrit le règlement 1812 pour la cavalerie légère) ou est-ce un dérivatif dû à des difficultés d'approvisionnement ?

A ce magnifique shako s'adjoignent plusieurs autres pièces d'équipement communes à la cavalerie légère. Un bonnet de police vert, appelé casque à mèche⁷², soutaché d'écarlate et d'un galon blanc sur la partie supérieure du turban ; un gilet en drap rouge galonné de blanc appliqué de dix-huit rangées de tresses blanches à cinq boutons chacune (comme la pelisse et le dolman). Un charivari, ou pantalon de cheval, qui est confectionné en drap vert fermé de chaque côté par dix-huit gros boutons cousus sur une bande de drap rouge. Certains n'ont pas de bandes rouges mais un liseré sur le rebord. L'entre-cuisse est doublé en cuir de haut en bas. Lors de la campagne de 1814, ce magnifique charivari laisse la place à une fabrication plus modeste ou le drap vert laisse la place à un drap gris. Les bottes à la hongroise sont galonnées de blanc ou non. Une veste d'écurie en drap vert fermée par quinze boutons et un pantalon blanc d'écurie complètent la tenue de travail ; un manteau de drap vert avec collet droit et une sabretache de cuir noir à l'aigle et au numéro 4 argentés, terminent l'habillement.

Les sous-officiers portent la même tenue que la troupe, distinction faite dans les passementeries d'un mélange de soie verte et d'argent. Leur shako reçoit un galon argent. Leur tenue est dispendieuse : 138 francs la redingote, 50 francs la paire de bottes, 50 francs le sabre et 44 francs une buffleterie. A compter du 20 avril 1813, ils sont désignés par les colonels, jusqu'à la validation par Napoléon ou par le Ministre de la guerre.

Les gardes d'honneurs sont définitivement des hussards de luxe comme l'ont été auparavant les hussards canaris de Bonaparte. Tout est similaire excepté le nombre d'hommes par régiment, les gardes d'honneur étant deux fois plus nombreux que les hussards. Le parti pris de l'uniforme, Napoléon cherche à attirer la jeunesse dorée de l'Europe dans un corps prestigieux (l'arme des hussards) sans en subir les inconvénients (traîneurs de sabres, cliques et mauvais garçons).

Le 8 avril 1813, le Ministre Directeur de l'Administration des Guerres à l'attention des préfets, fixe le montant du harnachement des gardes d'honneur. Ce dernier est du modèle de la cavalerie légère, composé comme suit :

- une selle complète avec accessoires : 80 francs 75
- une schabraque en peau de mouton au drap découpé : 18 francs

⁶⁹ Décret impérial du 5 avril 1813. A.D. Ain.

⁷⁰ 4^e Garde d'honneur. 1813. Archives de Raoul et Jean Brunon. Musée de l'Empéri.

⁷¹ Un spécialiste a eu entre les mains un shako du 4^e gardes d'honneur dont les rosaces portaient des grenades.

⁷² GARCEAU : « Journal de route d'un garde d'honneur (1813-1814) » Edité par un demi-solde, Paris, 2007.

- une couverture à la hussarde de laine blanche : 30 francs
y compris les frais d'emballage : 6 francs 30
soit un total de 135 francs 05.

Le 20 avril 1813, le Ministre de la Guerre, dans un courrier aux préfets, apporte des indications supplémentaires sur l'uniforme des gardes d'honneur⁷³. Le drap vert et rouge, doit provenir des manufactures d'Elbeuf ou du Berry mais suivant des nuances conformes. Les boutons seront plaqués argent à la manière de ceux des officiers. Les tresses et cordonnets seront en laine blanche pour l'habillement et en fil pour le shako, celui-ci étant orné d'une plaque, d'une jugulaire et d'ornements en argent. Dans cette lettre circulaire, le Ministre précise la couleur distinctive des régiments, elle sera de vert pour le 4^e. Le 23 avril, l'entreprise d'équipement militaire Chardon fils de Paris (fournisseur de la Garde Impériale)⁷⁴ adresse au préfet du Rhône un devis de fabrication du shako de gardes d'honneur. Elle se propose de lui fabriquer le shako au modèle (avec plaque, têtes de lion, chaînes et visières plaqué argent) pour 36 francs⁷⁵.

Début mai, le préfet du Rhône reçoit en date du 30 avril, une proposition d'Alexandre Roulin, entrepreneur de la fourniture générale des troupes, pour la livraison de l'harnachement des hommes du 4^e gardes d'honneur. Sur invitation du Bureau de la Guerre, Alexandre Roulin s'engage à leur fournir immédiatement schabraques, arçons et couvertures, les ayant en dépôt. S'agit-il de matériel de hussard ? Sans nul doute. Quoiqu'il en soit, le manque d'approvisionnement de la province et la rapidité de l'organisation représentent une manne pour les entrepreneurs parisiens.

Le 16 juin 1813, les gardes d'honneur se voient attribuer une tenue de petit uniforme. Cette dernière se compose d'un frac en drap vert avec collet, parements et passepoils écarlates, boutons bombés ornés de l'aigle et la mention gardes d'honneur et d'une culotte de drap vert galonné de blanc. Le 4 juillet, le ministre de l'Intérieur prévient le préfet du Rhône qu'à dater du 16 juin, l'Empereur a autorisé les gardes d'honneur à porter l'aiguillette de la Garde en petit uniforme⁷⁶.

La masse régimentaire ne prend pas en compte, au cours de la première année, les frais de l'uniforme comme chez les hussards ou les chasseurs ; la masse régimentaire d'habillement à raison de 80 centimes par jour, d'harnachement et de remonte n'est accordée que la deuxième année. C'est donc avec leurs propres deniers que les gardes d'honneur doivent se vêtir, s'équiper et se monter lors de la première année.

L'armement

Dans un premier temps, l'armement des gardes d'honneur devait consister en un sabre de cavalerie légère modèle an XI, qui bien que sobre n'en demeure pas moins une arme efficace et redoutable à un prix peu élevé. Il est toutefois possible de penser que les anciens gardes d'honneur municipaux (comme ceux de Lyon ou d'Italie) qui avaient fait les frais de

⁷³ A.D. Rhône 4R. S.H.A.T Xab 55.

⁷⁴ Fabricant de shakos et d'équipements militaires, 19 rue de la Monnaie à Paris. A.D. Rhône 4R.

⁷⁵ En l'an 12, un conscrit de l'Ain partant pour le 101^e Régiment d'Infanterie de Ligne, s'est fait remplacer pour 115 francs.

⁷⁶ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, A.D. Rhône 4R.

l'achat d'un sabre, l'utilisèrent plutôt que d'en racheter un⁷⁷. Outre le sabre, principal outil, les gardes reçoivent un mousqueton de cavalerie modèle an IX (avec sa baïonnette) et deux pistolets an XIII. Cette attribution théorique, identique à celle de tous les cavaliers légers de l'armée, ne semble pas avoir été appliquée, la fourniture de sabre du modèle an XI étant déjà problématique. Sur une suggestion du ministre de la Guerre, certains gardes du 4^e se trouvent équipés de sabres de dragons dès leur arrivée à Lyon. mais, le 20 mai, le ministre écrit à Saint Sulpice pour l'informer que “ *sur l'observation qui m'a été faite que le sabre modèle de dragon pouvait se trouver trop long et trop pesant. . .et sur l'avis qui m'a été donné que quelques. . .gardes d'honneur sont disposés de faire la dépense de sabres à la hussards. . .je vous autorise à permettre que les gardes d'honneur se procurent à leurs frais des sabres de cavalerie légère. Dans ce cas vous ne ferez pas distribuer de sabres de dragons et ceux de cavalerie légère seront rembourser aux gardes d'honneur à raison de 20 francs* ”⁷⁸. Afin d'uniformiser l'armement de ses hommes, Saint Sulpice fait parvenir, fin mai 1813, au préfet de la Drôme un exemplaire du sabre réglementaire. Il s'agit d'un modèle d'officier de chasseur à cheval avec bélière renforcée. Alors surgit une nouvelle difficulté pour les préfets. Il faut trouver les sabres. Le 19 mai, le préfet de la Drôme délègue le maire de Bourg les Valence, pour trouver des sabres conformes au modèle envoyé et l'enjoint de se rendre à Lyon. Il se rend chez Duchamp, rue Bourbon, près du Théâtre des Célestins, qui lui apprend qu'il peut en fournir au tarif de 48 francs pièce. Le 5 juin, le préfet passe commande. Tous les contingents, dont leurs préfets les font équiper à Lyon, optent pour le même modèle. Néanmoins, les premières armes mises à la disposition des Gardes d'Honneur sont des mousquetons, dont tout le régiment est équipé en juillet 1813. A cette date, la dotation en pistolets et en sabres fait alors gravement défaut ; afin d'en assurer la fourniture suivant le modèle, le Conseil d'Administration du régiment prend en charge les marchés pour en munir les gardes .

Les trompettes

Le 19 mai 1813, la division de l'habillement du ministère de la Guerre, écrit au préfet du Rhône au sujet de l'habit des trompettes. Il fait savoir qu'il est de son ressort de “ *pourvoir à l'habillement des trompettes et des maréchaux ferrants attachés aux régiments de gardes d'honneurs* ”⁷⁹. Il appartient donc aux généraux commandant les régiments d'acheter le nécessaire pour l'équipement des trompettes et des maréchaux-ferrants ; le ministre se contentant de leur faire parvenir les modèles. Ces derniers sont envoyés à Saint Sulpice le 15 mai. L'arrêté du ministre directeur de l'Administration du 25 avril 1813, fixe définitivement le sort des trompettes et des maréchaux ferrants. Dès lors, ces derniers reçoivent leurs tenues et équipements du ministère, les soustrayant ainsi à l'organisation générale.

Les trompettes du régiment sont essentiellement onze jeunes lyonnais, de la classe de 1815, engagés volontairement au régiment avant janvier 1814.

Pour leur uniforme, deux hypothèses sont possibles : celle de la tenue à la hussarde verte avec livrée impériale à la façon de la ligne, ou celle de l'habit bleu à la manière de la Garde Impériale. Pourtant, d'après une gouache anonyme du Musée Marmottan, laquelle représente Napoléon à la bataille de Leipzig entouré de son état-major escorté d'un escadron du 4^e régiment de gardes d'honneur⁸⁰, figurent des trompettes. Ces derniers portent un shako rouge

⁷⁷ Les gardes d'honneur de la ville de Lyon possèdent un sabre de chasseur à cheval de la Garde Impériale, gravé au fourreau *garde d'honneur Lyonnaise*.

⁷⁸ Lettre du ministre à St Sulpice, 20 mai 1813, A.D. Drôme 3R1.15D.

⁷⁹ A.D. Rhône 4R.

⁸⁰ Ils sont reconnaissables à leur pompon blanc à flamme.

à plaque et jugulaires dorées, un dolman rouge à tresses blanches et un charivari rouge à bandes latérales or⁸¹. Toutefois le "*trompette major, les brigadiers trompettes, les trompettes, les maîtres ouvriers et les maréchal-ferrant. . .ne pouvant être considérés comme gardes d'honneur, seront assimilés, pour les masses, aux hommes de leur grade dans le régiment des chasseurs de notre garde*"⁸². De par cette définition il est plus juste de penser que la tenue de ces derniers est celle attribuée à la Garde, c'est-à-dire dolman bleu ciel avec col et parements rouge, tresses et galons blanc et hongroise rouge. C'est la tenue qu'attribue Knötel au trompette du 4^e régiment qu'il représente entre 1890 et 1894. Il lui attribue une schabraque en peau de mouton noir, une flamme de clairon noire frangée d'or paré en son centre d'un aigle doré. Si le tableau du Marmottan le coiffe du shako, Knötel le couvre d'un colback à flamme rouge et plumet réglementaire et c'est effectivement cette coiffure qui équipe dès le 22 septembre 1813, 14 trompettes du régiment. Les colbacks sont commandés au pelletier Vingtrinier de Lyon pour un montant total de 700 francs. Le 5 juin, les trompettes reçoivent leur instrument achetés chez Simiot pour 432 francs.

Leur armement est similaire à celui des gardes, mais, contrairement à eux, leur solde est de 1 franc 80 centimes par jour.

Les officiers : Une élite sous le regard du Grand Homme

Dès la création des gardes d'honneur, Napoléon se réserve le droit de nommer les officiers. Si seulement le recrutement des majors s'effectue de cette manière, Napoléon en date du 14 mai, face aux difficultés des engagements, autorise les colonels à désigner tous les autres officiers. Leur recrutement est confié aux officiers commandant les premiers escadrons. Pour être chef d'escadron, il faut « *avoir servi, être français, jouir en propriété de 5 à 6000 livres de rente, avoir un dévouement non douteux* »⁸³. Les officiers subalternes sont choisis parmi les gardes de chaque régiment, par une commission composée du colonel, de majors et de chefs d'escadron. Ils devront posséder en France ou à l'étranger le grade pour lequel ils sont désignés, tout comme les chefs d'escadron. La commission doit tenir et mettre à jour des listes séparées de demandes d'emploi au grade d'officiers dans le régiment et les couchées sur des registres tenus à cet effet ; il existe un répertoire pour les emplois de grades supérieurs, un autre pour les emplois de capitaines et un lexique pour les emplois de lieutenant en premier et en second. Après examen de la demande, le choix des officiers est laissé au soin du ministre de la guerre. Ces derniers (exception pour les colonels choisis parmi les généraux de brigade ou de division et les majors nommés parmi les colonels) ont le même rang que les officiers de la ligne. Après réception des demandes par le ministre, il existe deux types de réponses envoyées aux postulants de grades dans ces régiments : "*J'ai reçu la demande que vous m'avez adressé pour obtenir un emploi de. . .dans les régiments de gardes d'honneur. D'après les intentions de l'Empereur, les sujets qui seront admis à remplir ces sortes de places, devront être proposés par les généraux et les officiers supérieurs qui commandent ces régiments. Nous vous invitons en conséquence à vous adresser à eux et à leur soumettre les titres que vous présentez pour obtenir l'emploi que vous sollicitez.*"

La seconde est la suivante : "*L'Empereur ayant pourvu en ce moment aux emplois qui se trouvaient disponibles, je vous ai fait inscrire sur la liste des militaires et autres personnes*

⁸¹ A la manière des trompettes du 8^e régiment de hussards.

⁸² Décret impérial du 5 avril 1813. A.D. Ain.

⁸³ S .H. A.T. Xab 55.

qui ont postulé ces sortes de places et qui seront par suite présentées en concurrence pour obtenir celles qui deviendront vacantes".

Cependant l'attrait du poste attire aussi des militaires de la ligne qui peuvent ainsi espérer gravir les échelons plus rapidement. Certains on recourt à des appuis pour obtenir une place. Henri Saladin de l'artillerie à cheval, c'est le préfet du Léman qui appui sa demande, le 28 avril 1813, au ministre de la Guerre, pour un poste de sous-lieutenant au 4^e gardes d'honneur. Pour m. d'Alissac, capitaine des hussards retiré à Vauréas, c'est le maire de sa commune et sa maman qui interviennent le 4 mai 1813, pour qu'il soit intégrer au régiment avec son grade. Quoiqu'il en soit, il faut néanmoins attendre de longues semaines pour l'officier promu avant de prendre son service⁸⁴. Si la bonne volonté populaire semble évidente, celle de l'aristocratie l'est moins ; pour preuve, à la formation du régiment à Lyon en juillet 1813, beaucoup d'officiers font défaut, dix-neuf postes de capitaines, trente-quatre lieutenants et neuf chefs d'escadrons sont vacants. Il faut attendre le 26 avril 1813, pour que Marie-Louise nomme un capitaine et six lieutenants.

D'une manière générale, la nomination par Napoléon à un grade dans les gardes d'honneur a un effet symbolique et mobilisateur très fort, car ces officiers ne sont pas simplement nommés mais on le réel sentiment d'être « *appelé par S.M. à son service dans le...4^e régiment des gardes d'honneur* »⁸⁵ et « *désir...lui rendre mes services agréable lorsque les circonstances le permettront* » écrit de Cuzieu, le 14 août 1813.

Uniforme et équipement des officiers : Un luxe somptuaire

Les officiers bénéficient dans leur équipement d'une grande autonomie. Le fait qu'ils financent eux-mêmes leur équipement augmente ce privilège déjà très général dans la Grande Armée. Ainsi, ils ne suivent pas l'ordonnance pour les sabres et le shako.

Si la tenue est en partie la même que celle de la troupe, les distinctions blanches sont argents et taillée dans un drap de qualité. En campagne, les officiers portent le pantalon d'équitation vert à double bande argent de quatorze millimètres⁸⁶. En tenue de sortie, des officiers arborent une élégante culotte en casimir⁸⁷, un gilet tressé de soie et un chapeau uni. La sabretache en grande tenue est en drap fond rouge, sur lequel est brodé un feuillage de laurier⁸⁸ entourant un aigle d'argent surmontant lui-même le numéro du régiment, le tout gansé d'un galon argent. De même, le couvre-chef varie du shako du modèle au colback en passant par le shako rouleau, plus distingué. Dans le cas du shako, ce dernier (qu'il soit rouleau ou du modèle) possède un galonnage au sommet (trente ou quarante millimètres) et sur le bourdalou (vingt millimètres). L'aigle argenté peut avoir la mention gardes d'honneur à la place du numéro. Pour le shako rouleau, il n'y a pas de plaque à l'aigle, ni de cerclage de visièrre, les jugulaires à écailles étant aussi remplacées par une chaînette.

L'harnachement est également à la hussarde. Le luxe est aussi présent : ainsi, le lieutenant Champollon chevauche-t-il avec une selle sont les fontes en cuir, ayant des bouts plaqués

⁸⁴ Le chef d'escadron de Freytag, nommé pour le premier régiment, le premier octobre 1813, ne part prendre son commandement que le 20 novembre.

⁸⁵ Lettre de Cuzieu au maire de Lyon, 14 août 1813. A.C. Lyon 1210Wp 009.

⁸⁶ Dans HOURTOUILLE (F.G.) : "Les gardes d'honneur" in *L'épopée napoléonienne*. Histoire et Collections, Paris, 1997. Une illustration représente le colonel Belmont Briançon habillé de cette manière. Dans le *Opsrey Men-at-Arm's* n°83, un lieutenant figure aussi dans cette tenue. Funcken donne aussi son officier des gardes d'honneur habillé de cette manière.

⁸⁷ Facture du lieutenant de Cibeins. Collection particulière.

⁸⁸ Ce dernier peut être de couleur verte ou argent.

argent, sont recouvertes d'une calotte en peau d'ours. Toutes les pièces en métal sont argentées : mord, étriers et poitrail. La schabraque est généralement en drap vert avec double galon argent (cinquante et vingt millimètres), avec de grandes aigles brodées en argent⁸⁹, mais elle peut être aussi en mouton.

Pour s'équiper, s'habiller et s'armer, les officiers subalternes du régiment font des dépenses somptuaires. En effet, même les fils de bonne famille, comme le lieutenant Champollon, ont recouru à des créanciers⁹⁰ et à la bourse de leurs parents pour financer, à crédit⁹¹, cet tenue. Le lieutenant de Cibeins, du moins sa famille, dépense 3 970 francs pour s'équiper, s'habiller et d'armer. A cela il faut rajouter la tenue de son domestique, estimée à 99 francs, sans le sabre. L'achat de cet uniforme et ses composants ne se fait pas en une fois. Il s'échelonne sur les mois. De Cibeins se procure son uniforme et son équipement entre le du 29 mai 1813 à août 1813. Il paye ses fournisseurs du 28 juin au 14 octobre 1813. Le lieutenant Champollon, lui, bien que de bonne famille, éprouve plus de difficultés et ne sera jamais équipé au complet.

Dans leur quête de la perfection, les officiers commencent par se procurer l'indispensable, ils commencent par se fournir leur uniforme puis finissent avec l'achat de l'harnachement. Certains, plus soucieux de leur image et conscient d'entrer dans une élite impériale, font la dépense de frivolité que leur nouveau rand exige : ainsi, le lieutenant de Cibeins se procure un nécessaire de toilette conditionné dans une boîte en acajou.

Les officiers généraux commandant les régiments, c'est à dire les colonels, et dans notre cas le colonel Saint Sulpice, possèdent une tenue différente de celle de leurs subordonnés. En effet, si l'habit reste le même, dolman et pelisse vert, culotte à la hongroise rouge, les ornements changent et passent de l'argent à l'or⁹². La schabraque est en léopard galonnée d'or et bordée de vert. Si le shako rouge est porté, le plumet sera blanc (état-major).

Lorsque les officiers s'équipent durant l'été 1813, les fournisseurs des officiers sont essentiellement parisiens⁹³ et le fruit du travail de spécialiste : les sabres sortent de chez Fatou, spécialiste de la chasse, l'uniforme de chez Yvé, fournisseur des Marins de la Garde et le shako, la giberne, le ceinturon et la sabretache de chez Chardon, fournisseur de la Garde. Les effets commandés sont expédiés, dans des malle, par la poste. En garnison et en campagne, la fourniture des effets est différente. Les officiers commandent ce qui leur manque là où ils se trouvent. En effet, l'usure est très rapide et les officiers remplacent continuellement leur effets, ainsi, le lieutenant Champollon, de passage à Strasbourg se fait fabriquer une selle.

L'armement lui aussi est laissé au goût du propriétaire. Les officiers, désireux d'afficher le prestige aristocratique, achètent au moins deux sabres : un modèle destiné au combat, du type an XI, et un modèle de parade du type hussard. Se côtoient donc des sabres à

⁸⁹ Facture du lieutenant de Cibeins. Collection particulière.

⁹⁰ De passage à Strasbourg, pour se rendre en campagne, il emprunte 6 000 francs à un strasbourgeois, Prost, que sa mère remboursera par la suite.

⁹¹ Le lieutenant de Cibeins achète son équipement à crédit de 28 jours.

⁹² HOURTOUILLE (F.G.) : "Les gardes d'honneur" in *L'épopée napoléonienne*. Histoire et Collections, Paris, 1997. Sabretache d'officier supérieur du premier garde d'honneur, Musée de l'Armée, Paris.

⁹³ Sur 11 commandes d'équipement de vêtement du lieutenant de Cibeins, 10 fournisseurs sont parisiens et un lyonnais.

la chasseur (à la garde “ modèle troupe ” avec les deux demies olives de poignée⁹⁴, ou “ modèle officier ” avec filigranes) et sabres à une branche de garde, rappelant le modèle des sabres d'officiers d'état-major⁹⁵ mais plus luxueux (décors du fourreau façon sabre d'officier des chasseurs à Cheval de la garde). Dans les deux cas, la lame est toujours finement gravée et bleuie. Sur le premier modèle, la mention “ ... régiment de garde d'honneur ” figure sur le dos de la lame, tandis que dans le l'autre cas la mention est gravée de part et d'autre de la lame, comme cela se fait dans la Garde. Le sabre de combat du lieutenant de Cibeins est du type hussard à garde dorée, poignée filigranée, fourreau de veau et lame damasquinée. Son sabre d'apparat est un modèle an XI à garde dorée et ciselée, à poignée dorée en requin, avec oreillons à motifs de cuirasse, fourreau à bracelets dorée, lame damasse blanche ornée. L'armement démontre le luxe et le soin apportés à ce corps, ainsi que l'état d'esprit des officiers ; pour preuve, la magnificence des sabres d'officiers pousse à croire que ces derniers sont fiers d'appartenir à un corps d'élite, qui n'est pas, à sa création, un corps éphémère, mais bien l'embryon d'une nouvelle maison royale.

Le recrutement dans les départements

L'aire de recrutement du 4^e régiment s'étend sur quarante départements tant français qu'étrangers : la Haute-Saône, le Doubs, le Jura, l'Ain, le Mont-Blanc, l'Isère, la Drôme, les Hautes-Alpes, le Léman, le Simplon, les Basses Alpes, les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, le Var, l'Ardèche, le Gard, la Lozère, l'Hérault, le Tarn, l'Aveyron, le Rhône, la Loire, le Cantal, le Puy de Dôme, la Haute-Loire, le Cher, l'Indre, l'Allier, la Creuse, la Nièvre, la Haute-Vienne, la Corse, le Pô, la Stura, la Sesia, la Doire, l'Ems Supérieur, les Bouches-du-Veser et les Bouches-de-l'Elbe.

Le contingent de chaque département est fixé par le décret du 5 avril. Il appartient au préfet d'utiliser les moyens qu'il juge convenables pour parvenir à ce nombre. Préfets et sous-préfets font appel d'abord aux volontaires des familles bourgeoises⁹⁶ puis si besoin il y a, un complément est désigné d'office. Dans beaucoup de départements, c'est aux maires, en dernier ressort de signaler au préfet les individus susceptibles de correspondre aux critères désirés dans leur commune. De fait, « beaucoup de maires de comprennent pas ce qu'on leur demande »⁹⁷. Cette désignation d'office, échue au préfet, est très vite ressentie, par les plus riches, comme arbitraire et dictatoriale : “ *Ce qu'il ne dit pas, les instructions ministérielles l'ont osé, elles donnent aux préfets le droit de choisir qui ils veulent parmi les jeunes gens atteint par cette mesure, de taxer arbitrairement ceux qui se rachètent de cette levée, soit comme étant d'une santé trop faible, soit comme fils unique...cette double concession d'arbitraire sur les personnes et sur les propriétés...a été jugée être ce qu'elle est, du despotisme pure* ”⁹⁸.

En effet, les familles aisées n'ayant pas d'aspirant paient une taxe qui constitue un fonds commun permettant d'équiper les volontaires provenant de familles modestes. Comme tous les futurs gardes d'honneur doivent avoir concouru à la conscription, le remplacement est

⁹⁴ Voir *Tradition Magazine* n°145.

⁹⁵ Sabre d'officier de garde d'honneur vue à la bourse aux armes de Lyon en mars 1999.

⁹⁶ Joseph Louis Rosselly, de Seillans, département du Var, qui s'engage au 4^e gardes d'honneur, est propriétaire et neveu des comtes Muraire et Pastoret.

⁹⁷ HOUSSET (Georges) : « La Garde d'honneur ». Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2009.

⁹⁸ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

impossible. D'après son colonel, le corps se doit d'être "*l'élite des départements*"⁹⁹ comme l'étaient déjà les gardes d'honneurs locales dont celle de Lyon en 1806¹⁰⁰. Les décrets s'appliquent très rapidement. Les préfets prennent en main le recrutement relayés par les sous-préfets. Le préfet décide de la validité de l'enrôlement du volontaire. Beaucoup de candidats se retrouvent écartés pour des diverses raisons, inaptitude pour le service, soutien de famille, santé aléatoire, etc... Malgré cela, le choix de l'enrôlement est d'une manière officieuse, subordonnée à l'avis du colonel qui, pour des raisons absurdes ou personnelles, d'ordre morale, religieuses ou politiques, peut refuser l'intégration au régiment. C'est ainsi que Saint Sulpice fait prévaloir ses opinions religieuses et politiques en refusant l'accès dans le 4^e régiment d'un jeune aspirant nanti d'une grande fortune mais à contrario, juif. De même, c'est encore lui qui juge de l'admission dans son régiment de nouvelles recrues au vu d'un certificat de bonne vie et mœurs¹⁰¹.

Les 5 et 10 juin 1813, le ministre de l'Intérieur envoie aux préfets une circulaire afin de leur rappeler qu'ils doivent lui adresser périodiquement les listes (même incomplètes) des gardes ainsi qu'aux colonels des régiments, afin de mieux cerner les classes sociales des volontaires pour juger de l'attachement au gouvernement des classes aisées de la société. La mise en place du régiment et la rapidité avec laquelle il doit être opérationnel plonge l'Administration préfectorale dans la confusion. Malgré les engagements et les premiers départs pour Lyon, les listes de gardes d'honneur ne parviennent pas à Paris ; l'arrivée successive de détachements de divers départements, le contrôle du régiment n'est toujours pas effectué. Le 4 septembre, le Ministre de l'Intérieur somme le préfet du Rhône de lui sommer faire parvenir prestement les listes des Gardes d'Honneur du 4^e régiment. Au recrutement du 4^e gardes d'honneur l'âge est plutôt jeune¹⁰² ; effectivement la moyenne d'âge des gardes d'honneur volontaires varie entre dix-neuf et trente ans, exception faite pour les anciens militaires qui ont jusqu'à quarante-cinq ans.

L'Ain

Le contingent du département doit être de trente-cinq hommes au minimum et soixante-dix hommes au maximum. Lorsque le préfet de l'Ain reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération. Ce sont les maires qui sont chargés de l'enregistrement des engagements. Les enrôlements volontaires ne manquent pas mais se font à l'encontre des nobles et de la grande bourgeoisie qui ne se mobilisent pas. L'idée d'appartenir à "*un corps d'élite*"¹⁰³ semble plutôt accélérer l'enrôlement de la jeunesse issue du milieu agricole et de l'artisanat. A Trévoux, la municipalité ouvre, le 17 avril 1813, un registre afin d'inscrire les engagements dans les gardes d'honneur¹⁰⁴. Ce dernier reste vierge. Le 20 avril 1813, le préfet de l'Ain convoque toutes les personnes susceptibles de "*concourir, soit en personne, soit en argent, à la formation du... 4^e régiment des gardes d'honneur... à la préfecture le 26... afin d'y prendre connaissance de leurs obligations et de la manière dont ils doivent les remplir*"¹⁰⁵. Cette

⁹⁹ Lettre de St Sulpice au préfet du Rhône, 6 mai 1813. A.D. Rhône 4R.

¹⁰⁰ Le 8 février 1806 le ministre de l'Intérieur qualifie les gardes d'honneur s'étant portés volontaires pour accompagner Napoléon à l'armée d « élite de la jeunesse française ». A.C. Lyon 1210Wp 009.

¹⁰¹ Lettre du sous préfet de Belley au maire de St Rambert, 20 juillet 1813. A.C. St Rambert, H230/26.

¹⁰² Il est de 23 ans et demi pour les gardes d'honneur du Simplon.

¹⁰³ Circulaire n°149 de la préfecture de l'Ain, 2 décembre 1813. Collection de l'auteur.

¹⁰⁴ A.C. Trévoux n°106.

¹⁰⁵ Lettre circulaire du préfet de l'Ain à M.Portalier de Meximieux. Collection de l'auteur.

réunion ne porte pas ses fruits malgré l'engouement médiateur du préfet¹⁰⁶, puisque le 2 mai, le sous-préfet de l'arrondissement de Trévoux lui adresse une liste de personnes appelées pour concourir à la formation des régiments de gardes d'honneur, nommé par lui¹⁰⁷. En effet, une sorte de résistance passive se fait jour de la part des riches : *“ les réclamations et la résistance passive ont été si vive qu'il paraît que le gouvernement a reculé, car cette mesure s'exécute avec lenteur ”*¹⁰⁸. Le préfet doit désigner huit notables de l'arrondissement capables de fournir des hommes (enfants et neveux) mais aussi de financer l'équipement de volontaires moins aisés car trois d'entre eux n'ont pas d'enfants. Pour le préfet, le choix est délicat : *“ les collègues électoraux sont composés presque en totalité de cultivateurs dont les fils sont, ainsi qu'eux, dénués d'instruction et la liste des 600 plus imposés contient peu de personnes qui payent au delà de 300 francs de contributions ”*¹⁰⁹. Parmi ces huit notables trévoliens, se trouvent le sous-préfet, le président du tribunal civil, l'ancien maire de Trévoux et le receveur de l'arrondissement. Pour chacun de ceux-ci, sont consignés leur fonction, leur état civil mais aussi celui de leurs enfants et neveux. On trouve ainsi quinze jeunes gens supposés partir ; parmi lesquels quatre sont des filles. Sur les onze hommes restants, deux sont mariés, deux sont déjà incorporés à l'armée¹¹⁰ et cinq sont déjà morts au champ d'Honneur ; reste deux hommes aptes au départ. Dans le département de l'Ain, l'opération *“ est celle qui représente le plus de difficulté ”*¹¹¹ par rapport aux autres réquisitions. En effet, le préfet de l'Ain, dans ses rapports au ministre de l'Intérieur, déplore le recrutement populaire de ses gardes d'honneur, étant donné que *“ la majeure partie des plus riches propriétaires du département habitent les départements du Rhône, de Saône et Loire et de la Côte d'Or ”*¹¹² où ils participent à la levée des gardes d'honneur dans leur département¹¹³. Le préfet qui regrette qu'*“ il en est peu d'assez riches pour ne pas leur faire embrasser de bonne heure un état propre à assurer leur existence ”*¹¹⁴ déplore aussi l'éducation familiale libérale et démocratique reçu chez certains volontaires, car la levée des gardes d'honneur *“ a été la porte de salut pour le plus grand nombre, pour des jeunes gens peu aisés, qui ont été séduit par la solde et la brillante tenue d'un corps privilégié, et qui seront équipés à l'aide de l'argent provenant des taxes faites sur les exemptés ”*¹¹⁵. En effet, les enfants de famille nantis qui *“ venaient de faire des remplaçants, il a paru extrêmement injuste de voir demander comme soldat ceux qui venaient de payer le gouvernement pour avoir la permission de se faire remplacer... ce manque de foi a été regardé comme une grande déloyauté et ce parce que... plusieurs des jeunes gens atteints par ce décret n'avaient pas fini de payer leurs remplaçants ”*¹¹⁶. Toutefois, pour ceux dont les rejetons sont déjà à l'armée, le service dans la Garde d'honneur est plus gratifiant que le service en cours. Ainsi, le 29 août 1813, le substitut

¹⁰⁶ *“ Mon vœu est de faire fournir le contingent de ce département au régiment des gardes d'honneur, de la manière la plus propre à concilier l'inclination des uns et l'intérêts des autres ”*. Lettre circulaire du préfet de l'Ain à M. Portalier de Meximieux. Collection de l'auteur.

¹⁰⁷ A.C. Trévoux, n° 106.

¹⁰⁸ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

¹⁰⁹ Rapport du préfet, A.D. Ain, 4M24.

¹¹⁰ Un officier est au 17^e Régiment d'Infanterie Légère et le second au 42^e Régiment d'Infanterie de Ligne.

¹¹¹ Rapport du préfet, A.D. Ain 4M24.

¹¹² Rapport du préfet, A.D. Ain 4M24.

¹¹³ Camille Favre et Charles Favre de Coligny servent au premier régiment de garde d'honneur.

¹¹⁴ Rapport du préfet, A.D. Ain 4M24.

¹¹⁵ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

¹¹⁶ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

du procureur impérial de Nantua demande au préfet de l'Ain de réclamer le retour de son fils, qui sert comme chirurgien sous-aide, afin de le faire entrer dans le 4^e gardes d'honneur où il a été appelé.

Même si le maximum des soixante-dix hommes du contingent de l'Ain peut être aisément atteint, le préfet de l'Ain sélectionne les volontaires, essayant de retenir uniquement ceux "*dont le défaut de fortune était compensé par l'avantage d'une bonne éducation*"¹¹⁷. Cette main mise du préfet sur la levée des gardes d'honneur, et derrière elle le despotisme de Napoléon, est très mal ressentie par une portion des habitants de Bourg. L'urgence de la levée ne dupe pas les bressans : "*L'empereur et ses ministres pressés et embarrassés ont donné aux préfets une plus grande autorité que de coutume, en leur laissant le pouvoir d'imposer des contributions à leurs concitoyens. Ce premier pas fait en a entraîné un second bien plus grave, je vais parler des gardes d'honneur*"¹¹⁸ écrit un habitant de la ville, qui se doute bien de la piètre qualité militaire de ces recrues.

Deux détachements (l'un de trente-six hommes et l'autre de quatorze) se rendent à Lyon, le chiffre maximum est rapidement atteint à la mi-mai. Le préfet se félicite du choix de ses gardes d'honneur ; en effet, s'"*il n'en est point parmi ces derniers qui ne doivent recevoir de leur famille une pension de 3 à 400 francs*"¹¹⁹ près de quinze d'entre eux sont nommés sous-officier dès leur arrivée à Lyon. Le préfet de l'Ain consterné par le recrutement populaire dans son département, demande au ministre, le 13 juillet 1813, de lui indiquer le seuil de richesse en dessous duquel il n'est pas permis de désigner car beaucoup de gardes d'honneurs volontaires sont réformés à cause du manque de fortune. Il faut que Montalivet lui demande de ne pas s'attarder là-dessus pour que le recrutement continue. Ce recrutement populaire n'est pas le seul fait de l'Ain. Dans l'Ain, devant l'afflux de demandes d'enrôlement des jeunes gens de la classe de 1815, le préfet demande des instructions au Ministre de l'Intérieur ; ce dernier lui fait savoir que l'Empereur autorise leur admission. Par circulaire n°149 du 2 décembre 1813, le préfet de l'Ain fait savoir aux maires des communes du département le mode d'enregistrement des jeunes gens. Ceux de la classe de 1815 devront adresser leur demande au préfet en devançant l'appel de leur classe. Les volontaires des classes de l'an 11 et des suivantes doivent faire leur demande avant la "*désignation pour un corps*"¹²⁰. Le premier contingent de dix-huit gardes de l'Ain quitte Bourg, le 18 mai, "*avec toutes les apparences de la gaieté la plus folle*"¹²¹, cette mesure, impopulaire auprès des riches, "*a beaucoup diminué l'attachement que le grand nombre des français avaient pour ce gouvernement*"¹²².

L'Allier

Dès réception du décret sur la levée du 4^e gardes d'honneur, le préfet de l'Allier, qui entrevoit des difficultés pour la levée de son contingent, le fait savoir au ministre de la Guerre qui lui demande, en réponse, de tout mettre en œuvre pour sa parfaite exécution. Sur soixante hommes à recruter dans l'Allier, vingt sont volontaires.

¹¹⁷ Rapport du préfet, A.D. Ain 4M24.

¹¹⁸ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

¹¹⁹ Rapport du préfet, A.D. Ain 4M24.

¹²⁰ A.C. Trévoux, n°106.

¹²¹ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

¹²² *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

Les Alpes-Maritimes

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier optimiste quant au résultat de l'opération. Le premier contingent de vingt-huit gardes des Alpes-Maritimes se met en route pour Lyon le 2 juin.

L'Ardèche

Dès réception du décret sur la formation des gardes d'honneur, le préfet de l'Ardèche s'engage à fournir un contingent à l'effectif maximal. Nombre de gardes du département ont été désignés par le préfet, onze furent rayés des listes. Le 30 mai, les trente-cinq premiers gardes de l'Ardèche sont passés en revue par le préfet, qui fait office d'inspecteur aux revues, et le commandant militaire du département, sur la promenade publique du Jeu du Ballon¹²³.

L'Aveyron

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération. Le recrutement semble satisfaisant et le maximum à fournir est atteint. La majeure partie des gardes d'honneur est d'origines modestes.

Les Basses-Alpes

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse rapidement un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération.

Les Bouches-du-Rhône

Le 18 mai, le préfet des Bouches-du-Rhône annonce que son contingent fort de cinquante-sept gardes d'honneur dont 25 volontaires est réuni. Le 5 juillet, le préfet offre un dîner à quarante et un d'entre eux. Malgré des refus d'engagement, le premier détachement des quarante et un gardes des Bouches-du-Rhône prend la route à 5 heures du matin le 7 juillet.

Le Cantal

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier plutôt optimiste quant au résultat de l'opération. Toutefois, si la date du 18 mai, la levée pour le 4^e gardes d'honneur est avancée, contrairement aux attentes du préfet, les volontaires n'affluent pas. Sur un maximum de cinquante-sept gardes, quarante-trois sont désignés dont dix-sept issus de la noblesse et de la bourgeoisie. Sur six gardes qui demandent leur renvoi, deux le sont effectivement.

Le Cher

¹²³ Le second contingent part le 14 juin.

Dans le contingent du Cher, quatre gardes sont radiés ; l'un pour constitution chétive, un pour convoler en justes noces, l'autre car il est directeur d'une manufacture de drap et le dernier sur ordre du préfet, pour mauvaise conduite. Le premier détachement du Cher se met en route pour Lyon le 14 juin. Le préfet du Cher, ignorant le montant de la solde des gardes d'honneur, leur alloue pour défraiement, la solde des chasseurs à cheval de la Garde Impériale.

La Corse

Le préfet de la Corse accuse réception des instructions que le 1^{er} mai. Succès de la levée également dans ce département où le nombre de volontaires dépasse les espérances du préfet. Le 16 juin, il procède à la revue de départ des trente-six gardes .

La Creuse

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération. Toutefois, la levée des gardes d'honneur est une réussite.

Le Doubs

Si le 4^e régiment reçoit cent quatre-vingt-huit gardes d'honneur de Franche-Comté, le contingent du Doubs est à l'image des espérances de Napoléon ; il est le reflet de la belle société de ce département¹²⁴. Le prestige de ce contingent est tel qu'à son arrivée à Lyon, l'un des gardes qui donne sa démission se la voit refusée. Dans le Doubs, cinquante recrues sont des volontaires.

La Drôme

Le premier mai, le préfet de la Drôme se doit de désigner cinquante-huit personnes pour concourir à la formation de son contingent. Quatre cent quatre-vingt-seize citoyens sont appelés à contribuer financièrement à la formation des gardes et deux cent quatre-vingt-seize ont les aptitudes requises. Le 4 mai, la préfecture de la Drôme ouvre un registre destiné à recenser les habitants du département admis à pourvoir à la caisse commune. mais dans les jours suivants, il s'avère que quarante et une personnes désignées sont reconnues inaptes. Les sommes à payer s'évaluent entre 100 et 1200 francs. Le 31 mai, le premier contingent de vingt et un gardes d'honneur de la Drôme, non équipés, se mettent en route pour Lyon¹²⁵.

Les Hautes-Alpes

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération. De fait, la levée est un fiasco. Le préfet annonce qu'aucun recrutement de jeunes gens concernés n'a abouti, il fait donc appel à des volontaires d'origines modestes pour compléter le contingent de vingt-six gardes .

¹²⁴ Dans ce contingent se trouve un ancien Gendarme d'Ordonnance.

¹²⁵ Le second contingent part le 16 juin. Le troisième part le 20, le quatrième le 21 et le dernier le 9 juillet. Le 14 juillet, cinq gardes se mettent en route pour Lyon isolément.

La Haute-Loire

Le préfet accuse réception des instructions avec retard, le 4 mai. L'opération d'engagement est terminée le 18 mai. Parmi les gardes d'honneur du département, deux sont exclus des listes dont un pour qu'il continue d'administrer une importante maison de commerce locale.

La Haute-Saône

En Haute-Saône, le contingent qui est plutôt roturier est complété par des domestiques. Ces derniers sont dénoncés au ministre par le préfet du Doubs. Malgré tout le contingent complet est et envoyé à Lyon.

La Haute-Vienne

Dans ce département, les réclamations contre l'intégration dans le 4^e gardes d'honneur sont infimes. Un seul garde est retiré du régiment sur ordre du ministre des relations extérieures.

L'Hérault

Dans l'Hérault, le recrutement dure d'avril à août 1813. Les départs pour Lyon se font en deux contingents, les 21 juin et 6 juillet 1813. Un seul garde voyage seul et ne rejoint le dépôt que le 24 août. Dans l'Hérault, le contingent amène des réclamations de la part de St Sulpice, d'abord à cause de l'âge de certains gardes qui ont 16 ou 17 ans et à cause de "la situation sociale de quelques enrôlés (qui)...étaient de milieux modeste"¹²⁶.

L'Indre

A réception du décret de formation des gardes d'honneur, le préfet s'inquiète de ne pouvoir former le contingent, prétextant la faible population de son département. mais contre toute attente, son contingent est rapidement formé. Dès le 18 mai, les gardes d'honneur de l'Indre sont prêts ; trois seulement ont eut recours au fonds commun, dont le montant est deux fois supérieur à celui escompté. Tous les autres sont " capables non seulement de se monter et de s'équiper, mais encore de s'entretenir honorablement au corps "¹²⁷.

L'Isère

Dans le contingent isérois, la moyenne d'âge est de 19 ans et demi. Le plus âgé a 29 ans et le plus jeune 18 ans. Les gardes d'honneur de l'Isère, répartis en trois détachements, quittent Grenoble pour Lyon, à partir du 21 juillet. Le premier détachement composé de trente-trois hommes est passé en revue, place de la Préfecture, le 20, par le préfet, le commandant militaire du département et du sous-inspecteur aux revues. Ils jugent l'uniformité des hommes ainsi que la qualité de l'équipement et de l'harnachement des bêtes.

¹²⁶ GERMAIN CHARPENTIER (Magali) : *Les gardes d'Honneur de 1813 à Béziers*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de A. Martel, université Montpellier III, octobre 1972.

¹²⁷ LOMIER : *Histoire des régiments de gardes d'honneur, 1813-1814*.

Dans son rapport au ministre de la guerre, le sous-inspecteur aux revues signale que la taille des hommes est celle “ *prescrite pour l’arme des hussards* ”¹²⁸.

L’Italie

Dans les départements italiens, l’engouement pour rejoindre les gardes d’honneur est grand. Dès réception des premières directives adressées par Montalivet, le préfet de Marengo se montre assez optimiste quant au résultat. Bien que dans le département de la Sésia, il n’y ait que huit volontaires pour dix-neuf désignés, dans le département de la Stura, l’ensemble des quatre-vingt-quinze gardes sont volontaires. Parmi eux se trouvent les hommes de la Garde du Prince Camille. Dans le département du Pô, soixante-quatre gardes sur cent deux sont volontaires. Afin d’encourager l’enrôlement des cinq cent quarante-six gardes italiens, Napoléon, par décret du 30 octobre 1813, accorde l’incorporation au 4^e régiment aux anciens gardes d’honneurs municipaux d’Italie, en qualité de lieutenant. De même, 50 italiens, servant au 14^e hussards, obtiennent d’être transférés au 4^e gardes d’honneur.

En Italie, le premier détachement de la Stura se met en route pour Lyon le 17 juin. Les trois autres détachements de la Stura s’échelonnent jusqu’au 24 juillet pour rallier Lyon. Le 23 ce sont 50 gardes du Piémont qui quittent Turin, dont beaucoup d’anciens gardes d’honneur de la ville. Le 15 juillet ce sont 81 hommes commandés par un capitaine et un ancien gendarme qui quittent Alexandrie. Toutefois, à l’usage de la vie militaire, les contingents italiens font vite l’unanimité contre leur indiscipline : « *on se plaint que les départements de la Stura, Sésia et le Pô aient envoyé de mauvais sujets* »¹²⁹.

Le Jura

Le préfet du Jura apprend la levée des gardes d’honneur par la presse. Dès le 12 avril, il informe le sous-préfet de Lons-le-Saunier que “ *notre division militaire fait partie de celles qui doivent contribuer à la formation du 4^e régiment de cette arme, dont le rassemblement aura lieu à Lyon* ”¹³⁰. Le 9 avril, le Ministre fait parvenir au préfet du Jura l’exemplaire fixant à trente-cinq gardes d’honneur minimum et soixante-neuf maximum le contingent jurassien. Il lui annonce toutefois que ces jeunes gens attachés au trône seront versés au 4^e régiment de l’arme. Le ministre joint aussi les modalités d’exécution communes à tous les départements : formation d’une liste générale comprenant tous les individus susceptibles de concourir à la formation des gardes d’honneur, mode de désignation des futurs gardes d’honneur, répartition du contingent entre les arrondissements et les dépenses. Le préfet du Jura a conscience de la promptitude avec laquelle il doit former son contingent. Bien qu’il n’ait pas encore reçu les instructions expédiées de Paris le 9, il invite le sous-préfet de Lons à “ *recueillir les éléments qui doivent servir à former la liste des jeunes gens appelés à la composition de ce corps* ”¹³¹. Il relance les maires le 15 avril, afin d’obtenir les listes de familles susceptibles de fournir des gardes. Là aussi, l’engouement est mitigé. Le 21 avril, le maire de Boutavant certifie qu’aucune personne dans sa commune n’est capable de concourir de quelque forme que se soit, à la levée de gardes d’honneur. Dès le 15 mai, le préfet du Jura prend en charge le recrutement, il adresse au sous-préfet de Lons-le-Saunier une liste, établie par ses soins, des personnes appelées à coopérer à la formation des gardes d’honneur. Cette

¹²⁸ S.H.A.T. Xab 54.

¹²⁹ Rapport de l’inspection d’Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹³⁰ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 12 avril 1813. A.D. Jura, série R.

¹³¹ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 12 avril 1813. A.D. Jura, série R.

liste est établie en fonction des revenus liant dans l'affaire, les receveurs. Soucieux d'obéir aux directives avec célérité, le préfet demande au receveur départemental un état des rentrées d'argent, tous les quinze jours. Le 26, une seconde liste de personnes lui parvient. Le lendemain, Danet receveur général du département du Jura annonce au sous-préfet de Lons que les recettes du fonds commun s'élève à 7950 francs sur un rôle total de 15 600 francs. Fin avril 1813, le préfet du Jura prévient le ministre de l'Intérieur, que le recrutement s'opère dans les meilleures conditions. Si, l'engouement dans l'Ain paraît important, dans le Jura cela n'est que superficiel. En effet, le préfet doit compléter son contingent avec des désignations, ce qui donne lieu à quatorze réclamations parmi les désignés dont six sont reçues. Il advient même le 16 septembre, que le préfet du Jura demande au sous-préfet de Lons-le-Saunier, la réintégration d'un déserteur au régiment, par persuasion ou par prise de corps par la gendarmerie.

La Loire

Dès réception du décret du 5 avril, le préfet en fait passer une copie à chaque sous-préfecture, auquel il joint un arrêté préfectoral dans lequel il indique son interprétation du mode de recrutement. Il souhaite constituer son contingent, soit " *d'un ordre distingué dans la société* " ¹³², et encourage pour cela les sous-préfets à ne pas hésiter à inscrire le plus possible " *d'individus appartenant aux diverses catégories comprises dans le décret du 5* " ¹³³. N'ayant pas confiance en la célérité des maires ¹³⁴, il charge les sous-préfets de réunir au chef-lieu de canton, les maires, sous l'autorité des conseillers généraux, présidents de canton afin de déterminer la liste des hommes appelés à concourir à la formation des gardes d'honneur. Cette réunion donne l'occasion d'échanges, d'un " *mutuel appui, ce que les uns ignorent sont éclairés par les autres et le registre municipal. . .deviendra un auxiliaire important* " ¹³⁵. Dans l'arrondissement de Roanne, la réunion du canton de St Germain-Laval a lieu le 17 avril à 8 heures du matin, l'opération de levée se déroule sans incident, conformément aux vœux du préfet.

Toutefois, la levée est rapidement soumise à la désignation du préfet. Celui-ci s'empresse de compléter son contingent et ce malgré des réclamations et des remarques : « *mon travail étant terminé...j'ai à regretter dans cette circonstance de ne pouvoir rien faire qui vous soit agréable* », ne manque-t-il pas d'écrire au maire de Lyon, dès le 29 mai. En effet, les fils de bonne famille de la Loire ne sont pas désireux de partir à l'armée et pour se faire exempter, utilisent leurs relations familiales ; ainsi, Damien de Pommerol, dit Auguste, de Montbrison, est désigné pour le régiment. Il tente, grâce à l'appui de son oncle le duc de Cadore, de se faire réformé, en vain.

La précipitation que met le préfet dans ses prérogatives est si vive, qu'il omet de remplir convenablement le contrôle de son contingent de sorte qu'à son arrivée à Lyon, les futurs gardes n'ont « *pas eu de place de suite en ce lieu* » ¹³⁶. A ceci s'ajoute le fait que le colonel Saint-Sulpice, au plus grand désarroi de certains gardes, prend le contingent pour des gens sans fortune.

¹³² A.C. Roanne, 3R1.

¹³³ A.C. Roanne, 3R1.

¹³⁴ " *J'ai du prévoir les lenteurs de leurs communications, les difficultés des explications à adopter des réunions cantonales où seront formés les listes préparatoires qui devront servir de type au travail dont je suis chargé* ". A.C. Roanne, 3R1.

¹³⁵ A.C. Roanne, 3R1.

¹³⁶ Lettre de Auguste de Pommerol, 6 juin 1813. collection particulière.

La Lozère

Lorsque le préfet reçoit les instructions et directives relatives à la levée du régiment, il adresse un courrier pessimiste quant au résultat de l'opération. Le premier contingent de la Lozère s'achemine vers Lyon le 27 mai. Le second le 16 juin, le troisième le 23 juin et le dernier le 30.

La Nièvre

Dans la Nièvre, l'admission dans les gardes d'honneur est pour certains l'occasion de promotions sociales. Le garde Emery, avec ses 54 ans, s'engage dans les gardes d'honneur, avec l'espoir d'obtenir un bon grade, puisque les avancements sont pas attribués à la valeur, mais devant le refus d'obtempérer à son désir, il demande et obtient sa radiation. Le 17 mai, le préfet de la Nièvre prévient son homologue du Rhône que le minimum du contingent de son département va prochainement s'acheminer pour Lyon ; le régiment de l'Allier formé de bonnes recrues comble d'aise son colonel.

Le Mont-Blanc

Début mai, ce contingent prend forme avec le maximum requis, l'engagement est un réel succès¹³⁷. Ce premier détachement du Mont-Blanc entièrement équipé et monté part à destination de Lyon le 31 mai.

Le Puy-de-Dôme

A réception du décret, le préfet du Puy-de-Dôme s'active et part lui-même, à la manière des représentants du peuple de 1793 visiter les divers arrondissements du département afin d'inciter les engagements des gardes d'honneur. Son périple commencé par Thiers dure sept jours. Le département finalise le recrutement avec cent vingt-neuf conscrits. Un seul garde est réformé.

Le Rhône

Le contingent du Rhône est de quarante hommes minimum avec un maximum de quatre-vingts. Le préfet fait parvenir confidentiellement, dès le 14 avril 1813, aux maires de son arrondissement l'arrêté de formation. Dès la parution du sénatus consulte dans le Rhône, Lyon est soumise à un traitement particulier. Si le préfet demande l'ouverture d'un registre à la mairie de Lyon, de fait il demande au maire une liste manuscrite des personnes comprises dans le sénatus consulte et lui demande « *très confidentiellement... (de) bien vous rendre auprès de moi pour me donner tous les renseignements dont j'aurai besoin sur chacun des individus* ». L'engouement n'est pas au rendez vous dans le Rhône. Le 25 avril, le maire de Légny annonce par écrit au sous-préfet de Villefranche que l'organisation du régiment des gardes d'honneur "n'a produit aucun effet et n'en devrait produire aucun. . . puisque nul de ma commune n'est dans le cas énoncé"¹³⁸. S'agit-il d'une forme de blocus à la nouvelle levée, venant de certains maires ? C'est tout à fait possible, puisque suite à l'invitation du sous-préfet

¹³⁷ C'est aussi une réussite dans le Vaucluse, en Corse, et dans les Pyrénées Orientales où 48 jeunes hommes se présentent, alors que le contingent n'est que de 27 ; le préfet en fait partir 30 pour Lyon.

¹³⁸ A.D. Rhône 4R.

aux élus de son arrondissement pour s'unir à l'organisation de la levée des gardes d'honneur, le maire de Légny, et sans doute d'autres, ne daignent pas se déplacer. A Lyon le 8 mai, le préfet du Rhône fait passer au colonel Saint Sulpice le contrôle des quarante gardes d'honneur du Rhône (nombre minimum pour le département). Au lendemain, Saint Sulpice adresse un courrier au préfet pour lui l'informer de la date à laquelle les quarante gardes seront équipés et montés, afin de former les escadrons. Enfin, le 30 juin, le préfet du Rhône fait parvenir au colonel Saint Sulpice la liste définitive du contingent du Rhône. 8 gardes ne sont admis : 4 pour être d'origine modeste, un pour être illettré, un pour être conscrit dans l'Ain, un à cause de son infirmité et un refuse de servir car il n'obtient pas le grade désiré.

Les premiers gardes d'honneur rhodaniens sont prêts dans le courant de la seconde quinzaine de mai. Le 18 mai, le préfet prévient le général Poncet, commandant la division militaire de Lyon¹³⁹ qu'il est "*en mesure de monter, habiller et équiper un premier détachement des gardes d'honneurs. . . admis pour faire partie du 4^e régiment*"¹⁴⁰. Ce détachement est celui référencé dans sa lettre du 8 adressée à Saint Sulpice. Dans cette dernière, le préfet du Rhône prévient Saint Sulpice qu'il passera en revue la troupe, le dimanche 23 à 8 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville. Ce jour-là, les volontaires reçoivent leur tenue et leur équipement devant Collignon, Poncet et Saint Sulpice. Dès lors, les gardes peuvent percevoir leur solde, les défraiements et indemnités contenus dans la lettre circulaire du ministre, datée du 25 avril. Ils sont désormais des gardes d'honneur.

La Suisse

Dans le département du Simplon (canton de Vaux en Suisse), le recrutement est conforme aux vœux de Napoléon : élitiste (uniquement fils ou neveux de notables). Le premier mai, le préfet du Simplon transmet au préfet du Rhône la liste des douze volontaires de son département pour intégrer le 4^e régiment. Sur treize Gardes d'Honneur suisses, un à moins de vingt ans, onze entre vingt et vingt-cinq ans, un dépasse la trentaine. Dans le Léman, 40 volontaires sont rapidement inscrits pour un maximum de 47 hommes. Le départ a lieu à Genève le 2 juin où, après une parade en grande tenue, les gardes sont invités à un repas chez le préfet où ils portent un toast : « gardes d'honneur, élite du département du Léman, allez et rejoignez le reste de l'Empire ». Ils quittent Genève au son de la musique de la gn. Ils arrivent, montés, habillés et équipés à Lyon le 8 juin.

Le Var

Le 6 mai, le préfet du Var, fait parvenir une lettre circulaire aux jeunes gens qui se sont engagés volontairement dans le 4^e Régiment de gardes d'honneur pour les féliciter de leur dévouement : "*Monsieur, vous avez fait preuve de sens et de cœur. Votre enrôlement pour la garde d'honneur est agréé. Je m'empresse de vous transmettre extrait de mon arrêté qui vous admet à faire partie de ce corps distingué. Croyez que je ne me contenterai point d'applaudir à votre fidélité, à tous les nobles sentiments qui vous animent. Mon devoir et mon bonheur sont d'en porter la connaissance au pied de ce trône, le premier du monde et dont vous avez à présent l'honneur d'être un des appuis*"¹⁴¹, et par ce même courrier les invite à le rejoindre pour prendre les instructions relatives au service. Les gardes d'honneur du Var passent en revue sur la place Bellecour, le 5 juillet à 8 heures du matin.

¹³⁹ La même lettre est envoyée à St Sulpice et au sous inspecteur aux revues Collignon.

¹⁴⁰ A.D. Rhône 4R.

¹⁴¹ Lettre du préfet du Var à M. Rosselly. Collection de l'auteur.

Le Vaucluse

Le décret de création du régiment est publié dès le 17 avril 1813. Trois jours plus tard, le préfet fait parvenir aux sous préfets, un tableau des personnes convoquées à concourir à la formation du régiment. La levée des gardes d'honneur est un succès. Sur 15 gardes de l'arrondissement d'Orange, 11 sont volontaires. Les demandes d'engagement arrivent dès le 23 avril et durent jusqu'au 10 mai. Seuls deux gardes seulement se rétractent, sans obtenir gain de cause. Ce sont principalement des fils de la bourgeoisie vauclusienne qui répondent à l'appel de ce que le préfet considère comme un « *corps d'élite* »¹⁴². Les contingents, au nombre de deux, arrivent les 12 juin et 2 juillet à Avignon puis se rendent sur Orange les 20 juin et 8 juillet où ils sont accueillis avec solennité par le maire et le sous-préfet. Comme dans l'Ain, la classe 1815 est autorisée à concourir, le 17 novembre 1813, à la formation du contingent.

D'une manière générale, le recrutement du 4^e gardes d'honneur est un succès. L'influence du prestige naissant des gardes d'honneur dans la classe de 1815 est telle que le 10 novembre 1813, le ministre directeur de l'Administration de la guerre informe les préfets que le Ministre de l'Intérieur accepte l'enrôlement des jeunes gens de la classe de 1815 et ceux de la levée des 300 000, à condition qu'ils s'engagent à payer leurs effets, en versant dans la caisse du régiment 1156 francs.

Sur 27 départements, 19 complètent facilement leur contingent sans faire appel aux requis. Pour les jeunes gardes d'honneur, ce service impérial est gratifiant et le respect du à l'œuvre de Napoléon justifie en partie leur engagement : « allez et montrez que vous êtes dignes de concourir à l'amour du grand homme qui préside à nos destinés ». Toutefois le recrutement est essentiellement roturier. Le grand élan nobiliaire et bourgeois espéré par Napoléon est en parti un échec sauf dans les grandes villes comme Lyon, Marseille ou Grenoble. Plus de 52% des gardes sont des engagés volontaires, repoussant l'idée d'un corps d'otages du régime impérial. L'Italie monte un engouement pour le volontariat comme la Corse. Peu de gardes sont refusés et quand bien même certains le sont, ils arrivent à biaiser le recrutement comme un garde de l'Ain qui ne pouvant pas être pris dans le Rhône, semble passer par l'Ain. Toutefois, l'engouement pour ce régiment est réel par rapport à l'engouement carriériste que cette création pouvait susciter. Car, hormis un ancien officier qui refuse de servir car il n'a pas le grade désiré, certains gardes refusés font savoir leur déception et un garde lyonnais, non admis pour handicapé, Saint-Sulpice doit demander au préfet Bondy d'intimer l'ordre au sujet pour le forcer à rentrer chez lui après qu'il ait été réformé.

L'espoir de voir les gardes d'honneur urbaines s'enrôler dans le régiment est en parti un échec au 4^e gardes d'honneur. En effet, le sud est de la France compte très peu de gardes d'honneur urbaines. Seules les villes d'Avignon, Beaucaire, Bourg en Bresse en 1805, Grenoble, Lyon en 1805, Nîmes, Valence en 1808 ont une formation, plutôt éphémère de gardes d'honneur. Seules 7 membres de la garde d'honneur lyonnaise et des gardes italiens du prince Borghèse répondent à l'appel impérial sur 1119 gardes du 4^e recensés.

Si en Isère les gardes sont de la taille requise pour les hussards, 1m 54, il s'avère que d'une manière générale les gardes d'honneur du 4^e sont assez grand, 1m 71 de moyenne dans

¹⁴² Lettre du préfet du Vaucluse. A.D. 84 R358.

le Vaucluse. Leur taille moyenne est de 1m 68, avec une amplitude allant de 1m 51 à 1m 89. Les très grands étant plus nombreux que les petits, ce qui n'est pas un cas rare à l'époque¹⁴³.

Le départ pour Lyon des contingents des départements s'effectue en grande pompe : défilé devant le préfet, repas et toasts, le tout dans une atmosphère bonne enfant. Dans l'urgence de la situation militaire, les premiers gardes rejoignent Lyon début juin. Le départ des détachements commandés provisoirement par des gardes d'honneur nommés sous-officiers se déroule, préfet et commandant militaire en tête, au bruit des musiques "*comme cela se pratique pour les conscrits*"¹⁴⁴. L'itinéraire plus ou moins long est jalonné d'étapes, les détachements arrivent à Lyon entre mai et juillet 1813.

Le financement de l'habillement

Règlementairement, afin de valider la demande d'incorporation, le futur garde doit "*appuyé de l'engagement de se monter, habiller & équiper*"¹⁴⁵ par lui, s'il est majeur et propriétaire, ou par ses parents ou son tuteur s'il est mineur. Dans cette période de grand péril, l'administration, qui n'est plus regardante sur l'âge des soldats, l'est beaucoup plus par l'urgence du recrutement d'hommes équipés pour le combat. L'empressement des roturiers pour entrer dans les gardes d'honneur pose des problèmes quant à cette condition et au volet pécunié de l'engagement. Rapidement, la condition de fournir un uniforme ne devient plus une close d'engagement bien que de nombreux gardes d'honneur s'équipent à leurs frais à plus ou moins grande proportion.

Au niveau des départements, le préfet dispose d'une caisse commune pour équiper les plus démunis. Dans un premier temps, ce mode de financement des équipements et des chevaux est adopté dans tous les départements. Il semble que dans une moindre part, la Chancellerie de la Légion d'Honneur prenne aussi à son compte une partie du financement des tenues de certains gardes : 17 gardes venant de 9 départements différents bénéficient de l'article 21.

Le financement de la confection des uniformes n'est pas si élitiste que cela. Beaucoup de département, comme l'Ain ou le Jura, recours à la mise en place d'un fonds commun sur demande de Montalivet du 5 avril. Il est très mal perçu par la bourgeoisie, qui voit dans cette imposition sur les plus riches l'ombre des mesures jacobines de l'an II, révélant la disproportion entre la réalité du recrutement du 4^e gardes d'honneur et les vœux de Napoléon d'attirer à lui une élite autofinancée.

Face à cette crainte, le ministre de l'Intérieur, dans une lettre du 21 juin, rappelle aux préfets que le fonds commun n'est pas un nouvel impôt mais une participation des gens plus favorisés au profit des plus modestes.

Du 5 juin au 27 septembre 1813, le préfet du Rhône délivre pour un total de 196 461 francs prélevé sur le fonds commun, essentiellement « pour l'armement et l'équipement des Gardes d'honneur »¹⁴⁶. Ce sont 35 mandats dont près de la moitié ne concernent que l'achat, l'entretien des chevaux et de l'équipement, soit environ 137 294 francs. De fait le fonds

¹⁴³ Les conscrits de l'Ain servant au 1^{er} régiment de chevau légers lanciers en 1812 mesurent en moyenne 1m 71. Les gardes d'honneur du 1^{er} régiment ont une taille moyenne de 1m 69.

¹⁴⁴ LAMBRY (Jean Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813" in *Campagne de 1813. Itinéraire et souvenir de deux soldats*. Librairie historique F.Teissdre, 14 rue Séguier, Paris 1999.

¹⁴⁵ A.D. Rhône 4R.

¹⁴⁶ Archives Raoul et Jean Brunon. Musée de l'Empéri.

commun ne sert que peu à l'achat de l'habillement : seulement 51 624 francs sont dépensés à cet effet auprès de marchands et fournisseurs lyonnais.

La confection

En tant que corps d'élite, l'uniforme des gardes d'honneur doit être rigoureusement identique. Bien que la levée rappelle celle des volontaires de février 1793, tenus eux aussi de s'équiper à leurs frais dans la mesure de leurs moyens, l'uniformité chez les gardes d'honneur est de rigueur. C'est dans ce sens que le 8 avril 1813, sur ordre de Napoléon, le ministre directeur de l'administration des guerres écrit aux préfets pour annoncer l'expédition, aux frais des préfetures, d'une tenue complète qui servira de modèle. Afin d'éviter les spéculateurs, il leur enjoint des devis de fournitures et de confections d'uniformes. Le 20 avril, le ministre de la guerre assure les préfets de l'envoi imminent de l'échantillon. Dès réception, les préfets mettent en chantier les confections d'uniformes. Le 19 mai survient un contre-ordre de l'administration de l'habillement du ministère de la Guerre, informant le préfet du Rhône que les modèles envoyés ne sont plus utiles. En effet, face à la difficulté à trouver du drap, *“les gardes d'honneur sont autorisés à employer des matières de qualités supérieures”*¹⁴⁷. La pénurie de draps se faisant néanmoins au profit d'un drap de meilleure qualité, confirmant de ce fait, la prédominance élitiste du corps. Le ministre demande au préfet du Rhône que soient remis à Saint Sulpice, la tenue modèle et les effets envoyés, à savoir : une pelisse, un dolman, un gilet, une veste d'écurie, une culotte hongroise, un pantalon de cheval, un manteau à manche, un porte manteau, un bonnet de police, un pantalon de treillis, un caleçon, un shako avec sa coiffe et son plumet, une ceinture écharpe, une sabretache, une paire de gants sans parements, un cordon de sabre (dragonne) et un ceinturon.

Même si les tenues modèles sont renvoyées à Lyon, chaque préfet essaie de faire fabriquer les tenues de son contingent sur place, mais rapidement certains départements sont contraints de reconnaître qu'ils sont dans l'impossibilité d'habiller et d'équiper leurs gardes d'honneur. De plus, « l'exercice est périlleux pour les préfets, car la tâche les sort complètement de leurs fonctions habituelles »¹⁴⁸. 67% des préfets déclarent avoir du mal à passer des marchés pour l'habillement, l'équipement, la confection ou les montures. Face à la pénurie de matières premières, quelques préfets demandent au préfet du Rhône de se charger de la confection des habits et de l'équipement. Le corps préfectoral a bien conscience de l'intérêt et de l'utilité des régiments ; aussi la promptitude à obéir aux directives impériales (gages de fidélité au régime et la garantie d'une certaine estime) poussent les préfets à accélérer le départ des contingents pour Lyon. Le préfet du Rhône opère comme un agent centralisateur de la formation du 4^e régiment. Lyon, ville la plus grande du sud de la France, devient la véritable base du 4^e. Il semble que durant l'été 1813, tous les artisans de la ville aient été mis à contribution pour l'équipement des gardes d'honneur, arrivés de tout le sud-est. Rapidement les fournitures et les matières premières sont épuisées. Saint Sulpice, dans un rapport au ministre de la Guerre regrette que *“les ouvriers et les matières premières manquent parce que plusieurs départements, faute de moyen suffisant chez eux, font confectionner à Lyon”*¹⁴⁹.

Les confections régimentaires

¹⁴⁷ A.D. Rhône 4R.

¹⁴⁸ HOUSSET (Georges) : « La Garde d'honneur ». Bernard Giovanangeli éditeur, Paris, 2009.

¹⁴⁹ Rapport de St Sulpice. S.H.A.T. Xab 53.

Le remaniement des caisses pour l'habillement des gardes d'honneur en juin 1813, pose des problèmes de financement jusqu'alors inexistants. En octobre 1813, Saint Sulpice adopte un nouveau mode de financement pour l'uniforme de petite tenue du 4^e. Cette fois, c'est le régiment qui fait l'avance du coût des fabrications, à charge aux familles du remboursement, assurant l'uniformité des tenues et une qualité de confection due au rang de ces hommes. En effet, dans une circulaire du 10 novembre 1813, le ministre décide que les fonds communs, sommes qui proviennent des familles des gardes d'honneur seront désormais versés au conseil d'administration des régiments. Dès lors, les préfets n'ont plus à fournir les tenues et les équipements des gardes d'honneur. Seuls les régiments sont habilités à leur procurer les équipements dont le paiement est entièrement assumé par les volontaires et leurs familles. Il en est totalement fini de la cotisation "révolutionnaire" des riches.

Un nouveau barème des effets est mis en place :

- Grand uniforme (habillement, grand équipement + frais de confection) : 467 francs 87 centimes.

- Petit uniforme (frac ou surtout + aiguillette) : 59 francs 36 centimes.

- Cheval : 500 francs.

Harnachement : 129 francs 65 centimes.

Même si l'uniforme est enrichi par "*des embellissements autorisés. . . tant pour la qualité du drap que pour les ornements et les boutons, qui doivent être argentés ou plaqués*"¹⁵⁰ son prix global tend à être moins élevé. Comme nous le remarquons, de telles dispositions réduisent le coût de l'uniforme, passant de 150 francs pour l'uniforme de petite tenue à 59 francs 36 y compris l'aiguillette ; il en va de même pour l'harnachement de 135 francs 5 à 129 francs 65. La tenue complète d'un garde d'honneur s'élève à 1 156 francs 88 centimes dont le montant s'inscrit désormais sur les feuilles d'engagement. Treize années plus tôt, les hussards Canaris de Bonaparte étaient équipés (sans le cheval) pour 557 francs 70 centimes.

Confection et financement dans les départements

D'un département à l'autre, suivant l'importance qu'accorde le préfet à son contingent de gardes d'honneur et la pénurie dans laquelle il peut se trouver, le financement et la confection des tenues de gardes varient.

L'Ain

Dans l'Ain, la répartition du fonds commun soulève beaucoup de mécontentement surtout chez ceux qui n'ont ni fils, ni neveux dans les gardes d'honneur. En effet, parmi ceux qui ne peuvent pas partir, cette mise en place du fonds commun est ressentie comme une véritable réquisition : "*les préfets ont taxé à 1 500 francs, 2 000 francs, 3 000 francs et même plus, suivant leur fortune, ceux qu'ils ont exempté*"¹⁵¹. Pour ceux qui financent l'uniforme et l'équipement eux-mêmes, ce dernier s'avère difficile et lors du départ des fils à l'armée, certains père reçoivent des rappels de facture des fournisseurs et tailleurs lyonnais : "*nous eûmes l'avantage de vous écrire le 15 mai dernier relativement à un petit solde de compte de*

¹⁵⁰ Lettre circulaire du ministre directeur de l'administration de la guerre, 10 novembre 1813. A.D. Rhône 4R.

¹⁵¹ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

*207 francs 10 centimes que nous devait M. votre fils lorsqu'il quitta Lyon, pour fourniture d'habillement*¹⁵².

Les Alpes-Maritimes

Comme certains de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture de l'habillement, sa confection mais aussi l'équipement. Dans les Alpes-Maritimes, le préfet passe un marché avec M.Fayolle pour l'habillement complet de ses 26 gardes pour une somme de 13 307 francs. A la fin d'août 1813, ce dernier n'a reçu que 10 452 francs. Le 26 août, le ministre de l'Intérieur rappelle au préfet qu'il doit régulariser le solde de la fabrication des tenues de vingt-six de ses gardes d'honneur.

L'Ardèche

Le contingent du département part pour Lyon avec des uniformes de mauvaise qualité, mal confectionnés qui ne supporteront pas les rigueurs de la guerre. Au 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal habillé »¹⁵³.

L'Aveyron

Dans une lettre du 5 juin 1813, c'est au tour du préfet de l'Aveyron de solliciter l'aide de son collègue du Rhône pour la confection, à Lyon, des tenues de ses gardes, afin que son contingent "*ne fussent pas les derniers à se rendre à leur poste*"¹⁵⁴. Le 24 courant, le préfet du Rhône répond favorablement à la requête de son collègue de l'Aveyron ; mais ce dernier entre temps a fait confectionner les tenues à Rodez, et fait savoir au préfet du Rhône que l'offre n'est plus valable.

Les Basses-Alpes

Comme certains de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture de l'habillement mais aussi l'équipement. Devant l'impossibilité de faire fabriquer dans son département l'habillement et l'équipement de ses gardes d'honneur, le préfet des Basses-Alpes demande à celui du Rhône de pourvoir à cette mission, en lieu et place.

Les Bouches-du-Rhône

Le préfet n'a rencontré aucune difficulté pour la confection des tenues et la fourniture d'équipement de ses gardes.

Le Cantal

Par courrier du 25 mai 1813, le préfet du Cantal déclare à son homologue du Rhône qu'il ne trouve aucun matériaux nécessaires pour l'habillement et l'équipement de ses gardes d'honneur et le sollicite. Pour subvenir aux besoins des gardes d'honneur du Cantal, le préfet du Rhône fait travailler un bottier et trois tailleurs lyonnais. Dans ce même courrier, le préfet du Cantal prévient son collègue du Rhône, qu'il est déterminé à expédier ses gardes le premier juin même sans uniformes, ni équipement. Ces derniers seront pourvus à Lyon. Malgré les pénuries, le préfet du Rhône s'active à trouver les matériaux pour la confection des

¹⁵² Lettre des drapiers Falatieu et Meunier à Montanier de Billiat, 18 août 1813. A.D. Ain série J fonds Montanier.

¹⁵³ Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁵⁴ A.D. Rhône 4R.

tenues, tant et si bien qu'il fait part à son collègue du Cantal, le 3 septembre, de l'avancement des équipements confectionnés pour les gardes d'honneur du Cantal.

Le Cher

Le 3 juillet, le 2^e contingent du Cher est passé en revue par le préfet, les hommes sont équipés entièrement. Les draps teints, de premières qualités ont été achetés par le préfet à Elbeuf, pour la confection du dolman, de la pelisse et du bonnet de police. Pour le porte manteau, le manteau, le charivari et la veste d'écurie, le préfet a choisi un drap du Berry acheté à Châteauroux. La hongroise, le gilet, les parements du dolman et les passepoils sont en drap écarlate de Sedan. Les plaques de shako et les boutons sont plaqués argent.

Le Doubs

Dans le Doubs, le préfet trouve des artisans mais la matière première fait défaut. En effet, à sa demande, Viala le marchand de drap de Lyon fournit à M.Prost de Besançon les matériaux nécessaires à la confection des tenues des gardes d'honneur et le 12 juin, le préfet du Doubs avise son collègue du Rhône qu'il peut faire parvenir un mandat de 17 825 francs au fournisseur lyonnais Viala.

La Drôme

Le 4 mai, le préfet de la Drôme reçoit les modèles de tenues et d'harnachement. De suite il obtient la soumission de Pierre Michel Pillon de Valence pour le fabrication de l'harnachement de cavalerie légère à 124 francs pièce. Le préfet commissionne M.Duclaux pour se rendre à Lyon afin de passer des marchés pour l'habillement et l'équipement de ses gardes d'honneur. Ce dernier trouve, dans la capital des Gaules, un marché à 43 954,74 francs¹⁵⁵. Cet accord semble bien arranger le préfet de la Drôme, qui aspire au départ de ses gardes d'honneur le plus rapidement possible, qu'ils soient, où non, habillés et équipés. Le 23 juin 1813, la Chancellerie de la Légion d'Honneur lui fait parvenir la somme de 3 906,60 francs afin de financer l'habillement et l'équipement d'un légionnaire, de son fils et d'un neveu de légionnaire admis aux gardes d'honneur. Dans ce département, trois gardes sur cinquante-huit fournissent leur arme, cinq le cheval et trente et un seul, la totalité. Suivant les vœux du préfet, les vingt et un premiers gardes se mettent en route pour Lyon sans équipements. Celui-ci leur est fourni à Lyon en accord avec le préfet et Saint Sulpice. Malgré ces précautions, au 24 août, sept gardes sont toujours en retard de paiement.

Le Gard

Le contingent du département part pour Lyon avec des uniformes de mauvaise qualité, mal confectionnés qui ne supporteront pas les rigueurs de la guerre. Au 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal habillé »¹⁵⁶.

Les Hautes-Alpes

Comme certains de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture de l'habillement, sa confection mais aussi l'équipement. Les vingt-six gardes d'honneur des Hautes Alpes sont habillés et équipés par les artisans de Grenoble.

¹⁵⁵ 4 814 francs pour les shakos, 106 francs 74 pour les gants, 2 784 francs pour les sabres, 2 030 francs pour les bottes éperonnées et 34 220 francs pour les habits.

¹⁵⁶ Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

L'Hérault

Comme certains de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture de l'habillement mais aussi sa confection. Comme dans beaucoup de départements, l'Hérault, fait confectionner les tenues et l'équipement de ses gardes d'honneur à Lyon à cause de la mauvaise qualité et le prix élevé des fournitures.

L'Italie

Dans le département du Pô, quatre-vingt-huit gardes sur cent deux sont équipés avec l'argent du fonds commun.

Le Jura

Dès réception de la lettre du 8 avril du ministre directeur de la guerre, et sans attendre les modèles, le préfet du Jura établit un devis des quantités d'étoffes, de toiles d'harnachement et grand équipement pour ses gardes d'honneur. Soucieux du financement de l'opération, il prévient le sous-préfet de Lons-le-Saunier, le 15, qu'il se charge d'estimer le prix de revient de la fabrication des tenues pour ne pas "*que les personnes qui seront dans le cas de s'habiller et de s'équiper à leur frais puissent. . .savoir par approximation les dépenses qu'ils auront à faire*"¹⁵⁷. Ce dernier évalue la confection d'une tenue à 298,20 francs (tissus plus façon) et celle du harnachement à 135,05 francs. Dans le Jura, le préfet aussi très soucieux de l'exemplarité et de l'uniformité de ses gardes, ne rend pas l'uniforme modèle, se tient à son devis et bataille pour que les tenues soient conformes, il est important "*d'éviter les disparités toujours désagréables dans un corps militaire*"¹⁵⁸ écrit-il. Après avoir fait la répartition des individus payeurs par arrondissements, il en fait parvenir la liste aux sous-préfets le 15 mai. Face aux dépenses, sans doute trop élevées pour un nombre de payeurs trop petit, le préfet met en place une seconde liste de payeurs qu'il fait parvenir, le 26 du courant, aux sous-préfectures. Cette participation à la caisse commune est alors véritablement ressentie comme une taxe de la part des obligés. Devant l'importance de cette contribution, beaucoup de familles demandent un dégrèvement qui leur est accordé par le préfet. Le 19 juin, le préfet du Jura, pressé de rassembler les fonds affectés à la caisse commune, justifie sa conduite poussive au sous-préfet de Lons-le-Saunier : "*je n'ai pas pensé à l'avantage des contribuables, c'est que je voulais laisser une tenue morale, pour que les réclamations basées sur la justice ou édictées par une impuissance réelle puissent m'être soumise, maintenant je regarderai celles qui me parviendraient que comme le résultat du caprice*"¹⁵⁹. Dans le Jura, la perception des fonds destinés à garnir la caisse commune s'effectue avec beaucoup de difficultés. Le 19 juillet 1813, le préfet prévient le sous-préfet de Dôle, que les sommes non recouvrées seront à la charge des retardataires de règlement. Le receveur de l'arrondissement de Dôle fait parvenir au sous-préfet l'état des impayés ; ce dernier, sur consultation de la liste des payeurs, l'adresse le 26 juillet, au receveur qui doit effectuer des commandements à payer. L'insistance de l'administration, les difficultés survenues lors du remaniement des caisses obligent les familles à demander un nouveau délai de paiement qui leur ait accordé jusqu'en août¹⁶⁰. Le 10 août, les sommes perçues sont expédiées par le sous-préfet de Dôle au préfet. Désirant simplifier la comptabilité, le préfet du Jura envoie un nouveau rôle au sous-

¹⁵⁷ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 15 avril 1813. A.D. Jura série R.

¹⁵⁸ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 15 avril 1813. A.D. Jura série R.

¹⁵⁹ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 19 juin 1813. A.D. Jura série R.

¹⁶⁰ Le délai de paiement est de cinq à six jours à l'issu des quels le receveur est autorisé à faire une saisie sur les biens.

préfet de Dôle, le 18 août. Si la simplicité semble être le mot d'ordre de la comptabilité préfectorale du Jura, il semble que malgré tous les efforts entrepris, le recouvrement et la comptabilité des sommes dépensées pour l'équipement soient un véritable chemin de croix. Le 2 août le préfet demande au sous-préfet de Lons-le-Saunier de faire émarger les doubles des rôles des recettes et des décharges par les payeurs afin de faire " *l'annotation des sommes qui ont été payées. . .(par les)individus appelés à concourir à l'équipement* " ¹⁶¹.

Le Léman

L'équipement et l'harnachement du contingent du Léman s'avère à l'usage mauvais et mal fourni.

Le Mont-Blanc

L'équipement et l'harnachement du contingent s'avère à l'usage mauvais et mal fourni.

La Nièvre

Le contingent du département part pour Lyon avec des uniformes de mauvaise qualité, mal confectionnés qui ne supporteront pas les rigueurs de la guerre. Au 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal habillé » ¹⁶².

Le Puy de Dôme

Le modèle d'habillement parvient à la préfecture de Clermont-Ferrand le 10 mai. Le contingent part pour Lyon avec des uniformes mal confectionnés qui ne supporteront pas les rigueurs de la guerre. Au 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal habillé » ¹⁶³.

Le Rhône

Le Préfet du Rhône reçoit le 21 avril, la lettre du ministre datée du 8 avril. Dans ce département, vingt-six gardes s'équipent de moitié ou entièrement à leurs frais, sur les quatre-vingt sept volontaires reçus.

La Suisse

Parmi treize gardes d'honneur suisses, quatre financent leurs équipement et tenue, sept ont recours à la caisse départementale et deux aux frais du gouvernement (probablement fils de médaillés). Les tenues des gardes du Léman sont fabriquées à Genève d'après le modèle d'uniforme envoyé de Lyon, tandis que les tenues et équipement des gardes du Simplon sont faites à Lyon aux frais de la caisse départementale.

Le Var

Comme certains de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture de l'habillement, sa confection mais aussi l'équipement. Le contingent du Var est prêt dès le 16 juin. Le préfet trouve des artisans, mais n'ayant pas reçu le modèle, les tenues ne sont pas confectionnées sur place. Il prévient alors le préfet du Rhône ¹⁶⁴ de l'impossibilité dans laquelle il est de mettre en route la confection des tenues, ne connaissant pas les nuances de drap à utiliser. Comme pour les gardes d'honneur du Cantal, ceux du Var seront habillés, équipés et montés à Lyon. Un

¹⁶¹ Lettre du préfet du Jura au sous préfet de Lons-le-Saunier, 2 août 1813. A.D. Jura série R.

¹⁶² Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁶³ Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁶⁴ Lettre du préfet du Var au préfet du Rhône, 16 juin 1813. A.D. Rhône 4R.

conseiller de préfecture est alors chargé des marchés et de la comptabilité. Le 10 juillet, le préfet du Var avise son collègue du Rhône que ses gardes d'honneur se rendront à Lyon entre le 4 juillet et le premier août. Dès le 17 juillet, le préfet du Var prévient les parents des gardes d'honneur de son département qu'ils doivent fournir à leurs fils la somme de 2 000 francs afin de payer leurs équipements. En effet, étant déjà sur Lyon, tous les gardes d'honneur du Var ne sont pas équipés et certains se retrouvent dans la difficulté de le faire. Devant recevoir leur tenue avant la fin du mois de juillet, l'argent nécessaire au financement doit être disponible à ce moment. Le préfet s'engage donc à recevoir les fonds pour les attribuer aux destinataires en garnison. Dès le 21, il reçoit les réponses des parents.

Le Vaucluse

Le 19 avril, le préfet du Vaucluse informe les maires du département de l'importance de la levée des gardes d'honneur et *"l'importance à ce que son département suive l'exemple des autres départements de l'Empire qui se sont déjà empressés de fournir des sommes considérables"*¹⁶⁵. Face à un certain immobilisme des personnes qui doivent concourir financièrement à la levée des gardes d'honneur, le sous-préfet de Brignoles, Serrin, fait passer envoie, le 24 avril 1813, à tous les maires de son arrondissement une lettre circulaire dans laquelle il les encourage à faire rentrer les sommes dans la caisse. Pour cela il utilise la carotte et le bâton : *" je ne doute pas... que les recommandations... ne soient écoutées de ceux de vos habitants à qui leurs moyens permettent de se livrer à cet acte de dévouement à la chose publique ; mais je n'en crois pas moins devoir vous recommander d'user envers eux de tout votre ascendant"*¹⁶⁶ précise-t-il aux maires.

Lyon, dépôt du régiment, est aussi rapidement, le point central de la confection des uniformes, puisque sur 16 départements étudiés au moins 7 d'entre eux plus les contingents Suisses, font confectionner leurs uniformes à Lyon, mettant en évidence plus la carence de matériaux que de mains d'œuvre, en effet, dans les Bouches du Rhône ou en Isère, les préfets n'ont pas de mal à faire fabriquer sur place les uniformes. En effet, dès le 5 juin 1813, le préfet du Rhône délivre des mandats, acquittés par le receveur général, sur le fonds commun des gardes d'honneur.

L'uniforme de petite tenue : Les 150 francs de la discorde

Malgré les décisions impériales, l'uniforme de petite tenue n'apparaît à l'ordre du jour dans le régiment qu'en septembre 1813. Saint Sulpice veille alors à ce que ses hommes en soient équipés. Malgré que certaines familles aient pourvu leurs fils de l'uniforme de petite tenue, le Conseil d'Administration du régiment ouvre des marchés avec des drapiers et des tailleurs lyonnais afin de les confectionner en demandant le remboursement aux familles, à effectué par un versement à la caisse du Conseil d'Administration. Sans se soucier des fournitures déjà faite par les familles dans les départements, le ministre de l'Intérieur soutien le Conseil d'Administration avec un arrêté qui oblige les familles à s'acquitter, avant le 20 octobre 1813, de 150 francs, coût de l'habit de petite tenue, auprès de la caisse du 4^e régiment. Le 8 octobre suivant, les premières contestations s'élèvent. Soucieux de la bonne comptabilité de son régiment, Saint Sulpice demande aux préfets, le 20 novembre, d'établir

¹⁶⁵ Lettre circulaire du sous-préfet de Brignoles, 24 avril 1813. Collection Vette.

¹⁶⁶ Lettre circulaire du sous-préfet de Brignoles, 24 avril 1813. Collection Vette.

un état des remboursements versés, par les familles, dans la caisse du régiment. C'est dans ce sens que le 2 décembre 1813, le Ministre Directeur de la Guerre autorise le Conseil d'Administration du régiment à acheminer les tenues de petit uniforme. Suivant l'arrêté ministériel du 10 novembre, et pressé par la lettre du ministre du 2 décembre, le Conseil d'administration dépêche le 10, une circulaire aux préfets pour leur demander "*sous le plus bref délai le montant de ce dont vous nous êtes redevable pour les 150 francs qui doivent nous être versés par chacun des gardes de votre contingent*"¹⁶⁷. Le Conseil d'Administration réclame la globalité de l'avance faite par lui aux fournisseurs et fabricants lyonnais en faisant fit d'"*entrer dans les détails de ceux qui s'équipent à leurs frais ou sur le fonds communs. Tous doivent indistinctement 150 francs parce que tous recevront un petit uniforme neuf*"¹⁶⁸. Engagé volontairement dans des frais inconsiderés sans savoir si certains gardes d'honneur possèdent déjà la petite tenue, le Conseil d'Administration fait preuve de mauvaise foi en déclarant que tous les gardes d'honneur sont tenus de régler le prix de la petite tenue car de toutes manières "*ceux qui avant leur départ pour l'armée en ont fait faire, les ont vendu, perdu ou usés*"¹⁶⁹. Aussi justifie-t-il faussement sa décision en précisant aux préfets que "*la chose n'ayant point eut lieu régulièrement on ne peut regarder que comme un objet de fantaisie qui n'a jamais été porté sur leur livret, où qu'ils. . . eussent dû déposer dans les magasins du régiments et se faire donner un reçu par le capitaine de l'habillement. . . aucun garde n'ayant rempli ces formalités tous doivent donc 150 francs au régiment qui a passé des marchés*"¹⁷⁰. A la vue de la comptabilité du régiment se trouvant aux Archives de l'Armée de Terre à Vincennes, et aux différentes enquêtes faites sur le comptabilité du régiment à la Restauration et durant les Cents Jours, on peut penser qu'il s'agit de tractations douteuses entre les membres du Conseil d'Administration, de Boysseuth, Faurice et de Chamsloind, et d'accords d'exclusivité avec quelques marchands lyonnais en quête de marchés prolifiques. Dans certains départements, ces irrégularités soulèvent de réelles protestations.

Haute-Loire

Le 4 octobre, la préfecture verse 2 700 francs sont versés à la caisse du Conseil d'Administration pour l'habit de petite tenue, sur rescription du receveur général du Rhône. Le 11 décembre, le préfet de Haute-Loire adresse à Boysseuth, un état des sommes versées à la caisse du corps, afférentes au paiement de l'uniforme de petite tenue, de vingt-huit Gardes , inclus les dix-huit premières tenues payées sur le fonds commun en date du 4 octobre. Les dix suivantes sont acquittées au moyen d'un bon tiré par le receveur général de Haute-Loire, après avoir reçu les 150 francs des dix familles, sur Messieurs Etienne Rast et Berger, de Lyon, en faveur du Conseil d'Administration du régiment. Le préfet signale aussi à Boysseuth que trente-trois gardes fourniront à leurs frais l'uniforme de petite tenue, ce qui va à l'encontre des vœux du Conseil d'Administration.

Entre temps, un particulier qui était jusque-là compris dans les dix-huit du fonds commun fait passer 150 francs au préfet ; ce qui l'oblige le 13, à renvoyer au receveur général un mandat de 150 francs pour remboursement d'une partie du bon de 1 500 francs. En réponse, le receveur général avise le préfet de la bonne réception des 1 500 francs à l'ordre du Conseil d'Administration du 4^e gardes d'honneur.

Le 15 décembre, après avoir reçu une lettre du Conseil d'Administration du 10, le préfet de Haute-Loire lui répond, qu'outre le versement dans la caisse du régiment des 4 200 francs

¹⁶⁷ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁶⁸ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁶⁹ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁰ A.D. Haute Loire, R5525.

pour la tenue des vingt-huit gardes d'honneur, pris sur le fonds commun, et effectué conformément à la circulaire de ministre de l'Intérieur du 12 septembre, il refuse verser la somme restante pour les trente-trois volontaires, étant donné que *"la lettre du ministre de la guerre n'est point assez explicative pour me permettre de forcer les parents à payer les 150 francs"*¹⁷¹. Le préfet se justifie d'autant plus que le ministre et le colonel Saint Sulpice ont autorisé les familles qui *"auraient la facilité de le fournir en nature"*¹⁷². Le 17, Boysseulth écrit au préfet en faisant preuve de mauvaise foi. Il lui annonce qu'il a bien reçu les 4 200 francs et réclame les fonds concernant les trente-trois autres gardes, faisant fût de la circulaire du ministre et de l'avis de Saint Sulpice sur la possibilité de payer en nature et déclare au préfet que *"votre département se trouve encore débiteur envers la caisse du corps"*¹⁷³. Mis en difficulté auprès des fournisseurs de draps, suite au refus du préfet de faire payer les familles des gardes désireux faire confectionner à leurs frais, de Boysseulth relance à nouveau le préfet de Haute-Loire, le 18 décembre, afin de lui *"réitérer la demande de vouloir bien faire verser au plutôt dans la caisse du régiment la totalité de la somme due par chaque garde"*¹⁷⁴ estimant le préfet débiteur des avances qu'il a faites aux fournisseurs et aux fabricants pour les tenues des gardes d'honneur de Haute-Loire. Le 29 décembre 1813, le préfet de Haute-Loire semble céder aux exigences de Boysseulth; il donne mission au sous-préfet d'Yssingeaux de poursuivre huit familles redevables de 838 francs 50, relatifs au prix des tenues du grand et petit uniforme. Le 24 janvier 1814, alors que les gardes d'honneur se battent sur la frontière nord de la France, deux familles sont toujours débitrices des 688 francs 50 du grand équipement de leurs fils. Si le préfet de la Haute-Loire éprouve quelques difficultés pour récupérer les sommes avancées par l'administration préfectorale à la confection du grand uniforme, il réussit néanmoins à ne pas rester débiteur des sommes avancées par le Conseil d'Administration du 4^e gardes d'honneur pour les tenues des trente-trois gardes d'honneur qui ont acquitté avec leurs propres deniers, l'achat de la petite tenue. En effet, le 12 mars 1814, suite aux nouvelles réclamations du Conseil d'Administration, le préfet de Haute-Loire exige des parents des trente-quatre gardes d'honneur de *"verser la somme de 150 francs. . . pour le prix du petit uniforme. . . que vous avez à . . . effectuer de suite. . . dans la caisse de M. Le Receveur de votre arrondissement"*¹⁷⁵. Dès le lendemain, les réclamations des familles affluent à la Préfecture. Un des parents, dont le fils est encore à Lyon, avise le préfet que, lors de la première lettre de son fils, *"il m'avait assuré qu'il ne lui en avait été point livré (d'habit de petite tenue)"*¹⁷⁶. Le même jour, M. Dumoulin fait savoir qu'il refuse de payer le petit uniforme, attendu qu'il l'a fourni à son fils et qu'il n'a *"jamais entendu parler d'un petit équipement en argent"*¹⁷⁷. Le 17, c'est au tour de M. Ducrozet de protester, attendu que c'est son fils qui *"c'est lui même pourvu de tous les objets relatifs à l'habillement et à l'équipement"*¹⁷⁸. Le 29 c'est M. Croze qui annonce au préfet de Haute-Loire qu'il refuse de payer les 150 francs l'habit ayant été confectionné au Puy-en-Velay, par le tailleur Porcheville.

Jura

¹⁷¹ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷² A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷³ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁴ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁵ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁶ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁷ A.D. Haute Loire, R5525.

¹⁷⁸ A.D. Haute Loire, R5525.

Le 28 septembre 1813, très rapidement, le préfet du Jura suite à une instruction du Ministre de l'Intérieur, du 12 septembre, relative à l'habit de petite tenue, avise consciencieusement ses sous-préfets que la dépense des 150 francs doit être "*supportés par les parents ou les gardes reconnus pouvoir le faire*"¹⁷⁹, n'excluant donc pas le financement de la tenue des plus dépourvus par le fonds commun. Désireux d'obtenir un détachement uniformément complet, le préfet du Jura insistant sur la nécessité de pourvoir tous les gardes d'honneur du département de l'uniforme de petite tenue, fait parvenir au sous-préfet de Lons-le-Saunier, la liste des gardes d'honneur de cet arrondissement "*qui devront justifier d'ici au 15 novembre prochain qu'ils sont reconnus pourvus du petit uniforme*"¹⁸⁰ par un certificat du régiment ou du dépôt, visé par l'inspecteur aux revues. En cas de non-présentation de ce certificat, le préfet du Jura déclare, sans ambiguïté, au sous-préfet qu'il emploiera "*les voies des contraintes administratives*"¹⁸¹ contre les parents des retardataires. Deux jours plus tard, les familles des gardes d'honneur de l'arrondissement de Lons-le-Saunier sont averties de la directive du ministre mais aussi de l'injonction du préfet. Le 10 octobre, le père du Garde Mapeillard lui adresse une lettre pour l'informer que son fils ayant été fait prisonnier, n'a plus besoin de petite tenue, laissant en suspend le paiement de la tenue. Cependant, le père Mapeillard accepte de payer la tenue "*aussitôt que l'on aura constaté qu'il n'a pas été fait prisonnier*"¹⁸².

Var

Dans le Var, comme dans le Jura, seule une partie des gardes d'honneur, au nombre de dix-neuf financent eux-mêmes le petit uniforme le 23 septembre, alors que les quarante-six autres ont leur uniforme de petite tenue réglé par le fonds commun de la préfecture de leur département "*par forme d'emprunt*"¹⁸³ (6 900 francs) sur autorisation du préfet au premier octobre. Le coût de fabrication des tenues de petit uniforme pour les gardes d'honneur du Var s'élève à 9 750 francs. Le 5 octobre 1813 par arrêté, le préfet du Var ordonne que les familles des dix-neuf gardes d'honneur s'acquittent auprès du percepteur de leur commune, de la somme de 150 francs qui sera versée au fonds commun et remis au Conseil d'Administration du 4^e régiment.

Vaucluse

Le 28 septembre 1813, le conseil d'administration du régiment somme les dix familles des gardes de l'arrondissement d'Orange de verser les 150 francs de l'habit de petite tenue dans la caisse du régiment. Le préfet, plus conciliant, leur propose de d'abord verser cette somme dans la caisse du receveur du département qui la fera suivre au conseil d'administration. Dès le 8 octobre, des refus sont signalés ; les familles ayant déjà payés cette pièce d'uniforme et à partir du 17, des plaintes de certaines de ces familles. Le préfet, mis en porta faux, ne peut que relancer la demande de paiement, le jour même, qui reste lettre morte jusqu'au 15 décembre lorsque le conseil d'administration somme le préfet de faire payer la somme désirée. Cherchant une issue amiable, le préfet donne jusqu'au 26 décembre, à la famille Pontbriant pour régler les 150 francs.

La formation du 4^e régiment de gardes d'honneur est un succès eu égard à la formation des trois autres régiments car pour beaucoup de jeunes hommes servir dans un tel régiment est électrisant : « *à cette époque, le goût militaire, était...un feu divin, qui électrisait et animait le*

¹⁷⁹ A.D. Jura série R.

¹⁸⁰ A.D. Jura série R.

¹⁸¹ A.D. Jura série R.

¹⁸² A.D. Jura série R.

¹⁸³ Lettre du préfet du Var, 5 octobre 1813. Collection de l'auteur.

cœur de tous les jeunes gens... beaucoup de ceux qui, trop jeunes, n'étaient pas appelés, enviaient notre bonheur d'être militaires et dans un aussi beau régiment »¹⁸⁴. Les préfets n'ayant pas rechigné à la tâche, les recrues du 4^e régiment ont plus d'enthousiasme que leurs compagnons des autres unités¹⁸⁵, même si le recrutement est moins élitiste et la qualité des uniformes plus sommaire. Ces jeunes gardes, fiers d'appartenir à l'élite de l'armée, essayent par tous les moyens d'en adopter les usages et de se distinguer notamment par le port de l'Impériale¹⁸⁶.

La monte

Dans plusieurs départements, notamment le Doubs et le Jura, les équidés font cruellement défaut. 50% des préfets se plaignent des difficultés à passer des marchés pour les montures. De plus, la possibilité offerte aux gardes d'honneur d'acheter leur cheval n'apparaît pas comme la meilleure solution, car il s'avère rapidement qu'une trop grande disparité nuirait à la qualité des montures. Comme pour la confection de l'habillement, le préfet du Rhône se trouve chargé de trouver des chevaux, du moins pour sept départements dont la Drôme pour quatorze chevaux, six pour les gardes d'honneur du Vaucluse, quatorze pour ceux de la Haute Vienne, une trentaine pour le département de la Loire, vingt-deux montures pour le régiment du Pô, quarante pour celui de la Stura et neuf pour le Simplon. Dans le 4^e régiment des gardes d'honneur, l'âge moyen des chevaux de service ne dépasse pas quatre ans. En théorie, le choix et l'acquisition des chevaux sont soumis à des critères de sélection, les jeunes chevaux et chevaux de remonte ne sont pas retenus, mais pour la formation du 4^e gardes d'honneur il en va tout autrement, puisqu'il y a pénurie. Cette réalité permet à certains marchands de faire de substantiels bénéfices. Bien que la prospection soit difficile, il semble, malgré tout que les hommes du 4^e régiment possèdent un cheval, tant et si bien que le 7 septembre 1814, le directeur de l'École royale vétérinaire de Lyon adresse au préfet une étonnante supplique. Au départ du corps en 1813, deux chevaux du 4^e gardes d'honneur sont restés en dépôt à l'école vétérinaire¹⁸⁷, voir même abandonnés. Malgré les relances du directeur de l'établissement à l'encontre de Saint Sulpice pour qu'il vienne récupérer ses équidés, ce dernier refuse de les prendre "*même sans payer*"¹⁸⁸ et ordonne qu'ils soient vendus sans arrêtés de comptes et sans écriture. Rejetant cette proposition, le directeur assume l'entretien de ces deux animaux pendant plus d'un an et demande des instructions au nouveau préfet en 1814.

Pour beaucoup de jeunes gardes d'honneur, cet engagement au sein du régiment signifie, outre le départ de chez soi, la découverte d'une nouvelle responsabilité : celle d'un cheval.

L'Ain

Dans l'Ain, la réquisition de chevaux de 1813, de 120 bêtes, qui est ressentie comme une véritable réquisition révolutionnaire, appauvrit un cheptel déjà bien affaibli. Pour les

¹⁸⁴ GARCEAU : « Journal de route d'un garde d'honneur (1813-1814) » Edité par un demi-solde, Paris, 2007.

¹⁸⁵ Le marquis de Pastoret, sous préfet de Corbeilles, commente l'action des préfets, lors de son voyage de Paris à Mayence : "*les préfets étaient occupés à la formation des gardes d'honneur, ils y réussissaient facilement, mais ce n'était que de l'obéissance*".

¹⁸⁶ « *le tout accompagné d'une paire de petites moustaches biens frisées et d'un petit bouquet de barbe, sous la lèvre inférieure, que appelait une « Impériale. Il n'y avait que la Garde qui portait cette distinction* ». GARCEAU : « Journal de route d'un garde d'honneur (1813-1814) » Edité par un demi-solde, Paris, 2007. Au 4^e régiment le port de cette impériale est répandue parmi les hommes comme l'atteste le portrait du garde Rigeard.

¹⁸⁷ Le premier est là depuis le 22 juin 1813 et le second depuis le 20 août 1813. A.D. Rhône 4R.

¹⁸⁸ Lettre du directeur de l'école vétérinaire de Lyon au préfet du Rhône, 7 septembre 1814. A.D. Rhône 4R.

chevaux des gardes d'honneur, un marchand est mandaté pour l'acquisition de chevaux dans d'autres départements¹⁸⁹. Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet de l'Ain se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

L'Allier

Le préfet ne trouvant pas suffisamment de chevaux disponibles dans son département, en fait venir hors du Bourbonnais.

Les Alpes Maritimes

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

L'Ardèche

Le 7 décembre 1813, le contingent est réputé « *mal monté* »¹⁹⁰.

Les Basses Alpes

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

Les Bouches du Rhône

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet de l'Ain se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

La Drôme

Sur l'ensemble des chevaux du contingent de la Drôme, Saint Sulpice refuse dix juments et treize hongres, neuf sont trop âgés, cinq sont fourbus et six inaptes aux services pour cause de blessures.

Le Gard

Le 7 décembre 1813, le contingent est réputé « *mal monté* »¹⁹¹.

La Haute-Saône

Il faut attendre le 28 juillet pour que les soixante-dix-huit Gardes de la Haute-Saône soient pourvus de leurs montures.

Les Hautes Alpes

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

L'Hérault

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

L'Isère

¹⁸⁹ C'est le cas des Basses Alpes et des Bouches du Rhône, qui fait venir ses montures du Limousin.

¹⁹⁰ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁹¹ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux. Dans l'Isère, la difficulté à trouver des montures amène le préfet à importer des animaux de Bavière. Si la qualité générale des montures est souvent bonne, malheureusement, en juillet 1813, Saint Sulpice regrette que beaucoup de ceux de l'Isère aient été rejetés.

Le Jura

Afin de pallier à la diversité de la qualité des montures fournies par les gardes d'honneur, le préfet du Jura s'enquiert, le 21 avril, des noms de personnes susceptibles de fournir une cinquantaine de chevaux ; c'est ainsi qu'une proposition, sous forme d'appel d'offre est retenue entre le préfet et le marchand Lipperman. Malgré les accords conclus, ce dernier adresse un nouveau tarif sur la base 500 francs pour les chevaux de cavalerie légère et 600 francs pour les chevaux de dragons. Lipperman argumente que l'augmentation des tarifs est due à "*l'intervalle qui s'est forcément écoulé. . .entre les offres. . .et la passation du traité*"¹⁹². L'indélicatesse de Lipperman se répercute sur les contribuables. Malgré cela le préfet du Jura arrive à monter ses gardes d'honneur. Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux. Arrivés à Lyon, Saint Sulpice réforme plusieurs bêtes du contingent jurassien, ce qui contraint le préfet à passer un nouveau marché dans la cité rhodanienne.

La Nièvre

Le 17 mai, le préfet de la Nièvre dénonce à son collègue du Rhône les difficultés qu'il rencontre pour trouver les montures destinées à son contingent et le sollicite pour qu'il puisse passer un marché à Lyon. Le 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal monté »¹⁹³.

Le Puy de Dôme

Le préfet se trouve dans l'embarras pour se procurer des chevaux, le département en est complètement dépourvu. Ceux qui parviennent à se monter le font pour 1 000 francs chacun. Le 7 décembre 1813, le contingent est réputé « mal monté »¹⁹⁴.

Le Var

Comme beaucoup de préfets de la zone de recrutement du régiment, le préfet se plaint des difficultés qu'il éprouve à passer des marchés pour la fourniture des chevaux.

En garnison à Lyon

Napoléon semble, dans son décret de formation, avoir réparti les régiments sans s'être renseigné auparavant sur les possibilités réelles de logement des villes de garnison et notamment de Lyon, où Saint Sulpice, déjà sur place le 19 avril, s'en inquiète. Le 5 mai il fait part de son souhait cantonner le 4^e gardes d'honneur dans la caserne du quai du Rhône¹⁹⁵. Le lendemain, il demande au préfet du Rhône que le bâtiment soit remis en état afin de "*recevoir des militaires que vous regarderez sûrement. . .comme des soldats étant l'élite des*

¹⁹² A.D. Jura série R.

¹⁹³ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁹⁴ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

¹⁹⁵ A.D. Rhône 4R.

départements”¹⁹⁶. Afin de donner plus de poids à sa réclamation, St Sulpice fait aussi écrire le général commandant d’arme de Lyon, le 6, et demande par son intermédiaire de réparer els écuries et d’assainir la caserne. Par retour de courrier, le préfet assure St Sulpice “*que la nouvelle douane fut mise en état de recevoir les gardes d’honneur*”¹⁹⁷. Des difficultés surgissent rapidement en regard de l’important effectif du régiment. Les travaux de réfection casernes destinées au 4^e régiment n’étant pas achevés, les gardes arrivés du Var, du Jura, du Vaucluse, d’Italie, d’Isère, des Bouches du Rhône, de la Loire, de l’Allier et du Puy de Dôme logent provisoirement chez l’habitant. Le 11 juin, l’adjoint au maire de Lyon manifeste son mécontentement auprès du préfet du Rhône, lui reprochant de donner des ordres de logement, en lieu et place de la municipalité, ce qui entraîne une incohérence dans l’application des billets de logement¹⁹⁸. L’adjoint au maire, chargé de la police, demande dorénavant de lui adresser les billets émis par la préfecture afin que la répartition s’opère équitablement au niveau de la mairie, car certains maires (dont celui de la Guillotière) risqueraient fort de ne pas obtempérer. L’adjoint municipal garantit au préfet qu’il est en mesure de loger chez l’habitant quatre cents gardes et leurs montures. Bien qu’une partie du régiment soit en garnison à la caserne, il lui confirme l’hébergement des soixante-dix Gardes du contingent du Mont-Blanc, des quarante-deux du Jura ainsi que les quarante du Léman. Le poids de cette imposition sur les civils est écrasant. En effet, plus de 422 gardes d’honneur sont logés par origine jusqu’en septembre, du 27 août au 8 septembre 1813, dans au moins 94 maisons de Lyon et 18 hôtels par ordre de la municipalité. Soit une moyenne de près de 3 gardes par maisonnée, attendu que les hôtels logent 92 gardes (5 en moyenne par hôtel). Quelque temps après, les casernes restaurées, les gardes rejoignent leur garnison.

Si le logement des hommes pose problème, dès le 5 juin, le logement des équidés se fait jour. En effet, l’arrivée massive des montures se produit alors que les écuries de la caserne de la nouvelle douane sont encore en travaux, obligeant le commissaire des guerres à demander au maire de Lyon la mise à disposition de St Sulpice, les écuries de la caserne de Serin, alors destinée à recevoir les conscrits du 24^e régiment.

Dès les premiers jours d’installation, les cadres du régiment remarquent que bon nombre de gardes n’ont pas d’uniforme. Si, certains s’équipent à Lyon, presque tous à leur arrivée n’ont que de misérables vêtements, démontrant là, que les hommes du 4^e ne sont pas tous issus et loin s’en faut de l’aristocratie ou de la bourgeoisie. La confection à la hâte, le manque de précision du règlement, donc la mauvaise qualité des uniformes font que ce dernier ne pourrait durer que le délai fixé¹⁹⁹. Tant et si bien que pour économiser les dolmans, il est d’abord interdit, en juin, de porter un uniforme mais, avec l’arrivée des habits de petit uniforme, les plus nantis le portent en dehors des heures de services, après qu’ils l’aient complété, dans la capitale rhodanienne, de la fourragère. Saint Sulpice sait bien qu’une partie

¹⁹⁶ A.D Rhône 4R.

¹⁹⁷ Lettre du préfet, 7 mai 1813. A.D. Rhône 4R.

¹⁹⁸ Deux habitants dont le logement est en parti requis par le préfet, sont inconnus du maire de Lyon.

¹⁹⁹ LOMIER : *Histoire des régiments de gardes d’honneur*. Le cas est similaire au 1^{er} Garde d’Honneur, où le colonel Pully préconise l’utilisation de l’habit veste : “ *Les qualités des draps, les confections de l’habillement, de l’équipement et de l’harnachement sont plus que mauvaises, les gardes sont arrivés avec une seule paire de botte déjà presque importables. J’ai écrits aujourd’hui au préfet de ce département. Votre excellence est informé que le corps ne reçoit point de masse d’habillement cette année, il n’a dont aucune ressource pour procurer les objets qui manquent. Quatre ou cinq préfets n’ont délivrés à leurs gardes que la pelisse, le dolman, enfin l’habillement de parade, et ne veulent pas entendre que le frac, l’aiguillette, le pantalon vert et le chapeau pour tenue journalière sont de nécessité, car enfin la pelisse et le dolman portés tout les jours ne peuvent durer l’année*”. Lettre de Pully au ministre de la Guerre, 17 juillet 1813. Collection de l’auteur.

de ses hommes sortent de classes sociales modestes. Il ne peut se résoudre à prélever un franc par jour sur leur solde, pour la fourniture de leur sabre. Tous ces retards et ces imprécisions sont assez mal vécus par les gardes, « *je ne sais pas encore quand nous serons caserné ou plutôt quand nous aurons nos équipements* »²⁰⁰, pour qui l'arrivée à Lyon et la première vision de l'organisation du régiment sont détestables : « *notre général n'est pas un aigle il a le physique un peu affaibli par des fatigues qui influent sur le moral, nous avons un major et un chef d'escadron qui paraissent bons enfants, ce sont deux officiers qui ont servis dans l'armée des princes, l'un comme chef d'escadron et l'autre aide de camp, il paraît qu'on les prend de préférences dans cette classe* »²⁰¹. Le manque de tenues et de montures leur fait même craindre de servir à pied.

L'effroyable recrutement des spécialistes

Si l'uniforme des hommes du 4^e est déplorable à leur arrivée à Lyon, il est en de même pour le recrutement des spécialistes. Deux mois après l'arrivée des premiers gardes de l'Ain et trois semaines suivant le départ du premier escadron, le colonel Saint Sulpice requiert l'aide du sous-préfet de Belley pour procurer des maréchaux ferrants²⁰² au 4^e. Ces derniers en nombre insuffisant, (la théorie en prescrit quarante-deux par régiment), sont, comme les trompettes, assimilés aux chasseurs à cheval de la Garde. Dans le Vaucluse, c'est le préfet qui préside à ce recrutement, le 1^{er} juillet 1813. Toutefois, dans les arrondissements de ce département, cet appel est ressenti comme une réquisition au point que dès le 7, le préfet doit expliquer au sous préfet d'Orange qu'il ne s'agit pas d'une réquisition d'hommes mais bien d'une demande de volontaires. Dans l'Ain, soucieux de contribuer au recrutement, c'est le sous-préfet Charcot qui adresse au maire de St Rambert en Bugey, le 20 juillet 1813, la sommation suivante : "*Monsieur le maire, le 4^e régiment des gardes d'honneur, en garnison à Lyon, n'ayant pas assez de maréchaux ferrant pour son service, Monsieur le Comte de St Sulpice qui en est colonel, désire que nous lui en procurions. Je vous prie, Monsieur, de faire toutes les diligences nécessaires pour engager ceux de votre canton que vous croirez le plus propre à remplir l'objet de cette demande, à s'adresser à ce colonel, munie de certificats de bonne vie et mœurs. Outre l'honneur de servir dans ce corps aussi distingué, ils jouiront encore d'un fort bon traitement*"²⁰³. Ces derniers perçoivent en effet, 1 franc 80 centimes par jour. Honneur, morale et solde convenable sont les attraits de cette unité d'élite du 4^e gardes d'honneur. Malgré l'empressement du sous-préfet de Belley et du préfet du Vaucluse à garnir ce corps d'élite, les prospections s'avèrent infructueuses : seuls 4 personnes sont retenues dans le Vaucluse, dont 2 mariées, et aucune dans le canton de St Rambert. Les maréchaux-vétérinaires²⁰⁴ du régiment sont recrutés entre juillet et septembre 1813 mais leur qualité professionnelle est mauvaise, ce que déplore Nansouty le 7 décembre 1813, en demandant de nouveaux maréchaux. En janvier 1814, ils sont au nombre de treize²⁰⁵ dont huit ont rejoint les escadrons de guerre²⁰⁶, deux restent au dépôt et trois sont manquants.

²⁰⁰ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, 30 mai 1813 .Collection particulière.

²⁰¹ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, 10 juin 1813 .Collection particulière.

²⁰² A.C. St Rambert, H230/26.

²⁰³ A.C. St Rambert, H230/26.

²⁰⁴ Quatre ont suivis les cours de l'école de Lyon et six ceux de l'école d'Alfort.

²⁰⁵ Sept sont des civils engagés et les six autres proviennent du 4^e cuirassiers, du 25^e dragons, du premier hussards, du 15^e chasseurs et de la Garde de la duchesse de Toscane.

²⁰⁶ Trois sont au 3^e escadron, un au 4^e, un au 5^e, deux au 6, deux au 7^e et un au 8^e.

A Lyon

La vie d'un garde d'honneur en garnison²⁰⁷ est la même, qu'il soit à Paris, Lyon, Metz ou Tours. En effet, l'instruction de la recrue doit être rapide²⁰⁸ et sa mise au pas efficace. Chaque escouade se voit attribuée une chambrée de huit lits, dans laquelle dorment gardes et caporaux. Les sous-officiers demeurent ensemble ainsi que les musiciens. A partir du grade de sous-lieutenant, les hommes disposent d'une chambre particulière, ou logent souvent en ville chez l'habitant. Afin de financer un tel logement, les officiers reçoivent (lorsqu'ils sont en garnison) une indemnité de logement à égalité avec les officiers de ligne. Toutefois, à Lyon, l'hygiène et la santé semble être assez bonne, puisque sur 1 026 hommes au 17 juillet 1813, seulement 15 sont à l'hôpital.

Dans la chambrée des hommes du rang, une cheminée dispense le chauffage et sert à la préparation de la nourriture ; des planches pour le rangement des effets (tenue, manteau, shako) ainsi que des crochets pour suspendre les harnais du cheval sont fixés au mur. Une femme payée à cet effet, à la journée sur la masse, prépare la cuisine de la chambrée. Vers les 5 heures du matin, réveil à la trompette. A 5 heures 30, elle sonne le moment de donner la botte de foin aux chevaux. A 6 heures c'est l'appel : tous les gardes se rendent sur la place d'armes avec leur musette. Les brigadiers procèdent d'abord à l'appel, suivis par celui du maréchal des logis. Après l'alignement à droite, chacun s'occupe de son cheval, le sort de l'écurie, le panse pendant une demi heure, le mène à boire puis retour à l'écurie. Le garde reste néanmoins auprès de sa monture pendant que ce dernier mange son avoine. Puis les gardes effectuent la corvée du fourrage, certains munis de cordes pour les bottes de foin, les autres avec des sacs pour l'avoine. Arrivé entre 9 et 10 heures, si la trompette sonne le boute-selle, les gardes doivent descendre tout l'harnachement et seller, que ce soit pour une visite des brides ou pour sortir en manœuvre. Sinon le garde revêt un pantalon de toile, au retour de l'exercice, il desselle son cheval et remonte l'harnachement dans la chambrée. Puis c'est l'heure du dîner composé essentiellement de soupe et bouilli de légumes. Suit le nettoyage des effets et le rangement corrects. A un moment de flottement, la sieste fait parfois office d'occupation. A 3 heures, le trompette sonne l'heure du second pansage du cheval. A 5 heures, les gardes remontent à cheval dans une tenue dictée par les cadres ; ces derniers enseignent aussi la manière de seller le cheval et décident de l'équipement du cheval à savoir simple ou harnachement complet. Un service de garde se fait aussi, durant vingt quatre heures, tous les jours aux écuries et aux chambres.

Pour les gardes du 4^e, 42 personnes, tant hommes que femmes, sont employés à la caserne de la nouvelle douane comme cuisiniers, blanchisseuses, ravaudeuses, garde malade, marchand de tisane voir faiseuse de ménage. A ce petit personnel travaillant dans les locaux de la caserne se joignent les 37 domestiques ou garçons d'écurie pouvant être assimilés à la domesticité des gardes d'honneur.

Même si la vie à la caserne n'apparaît pas trop dure, elle est terriblement contraignante dans sa routine policée pour un certains nombres de gardes plutôt habitués à une vie bourgeoise ou civile, leur faisant parfois désirer d'entrer rapidement en campagne.

Malgré une instruction des plus sommaire²⁰⁹, une bonne foi évidente et l'engouement pour une carrière dorée entre de bonnes gens, beaucoup de gardes ne savent pas monter

²⁰⁷ Cette vie de garnisaire n'est valable que pour 1813, au moment où les gardes sont regroupés et instruits.

²⁰⁸ Stanislas Girard, garde au 2^e régiment, ne reste que trois jours à la caserne de Metz.

²⁰⁹ "Le sous inspecteur aux revues passe ce matin une revue préparatoire au départ du 3^e escadron, je pense, monseigneur, que le 23 de ce mois je pourrai lui faire exécuter son mouvement ou travailler avec zèle

correctement à cheval²¹⁰. Les chevaux, trop jeunes et trop vifs, ne répondent pas aux ordres de leurs cavaliers aussi inexpérimentés qu'eux. Ainsi "rien de plus comique que de nous voir faire ces manœuvres à poil ou en couverture. . .aussi lorsqu'on commandait le trot ou le galop, vous eussiez vu des pelotons entiers dégringoler. . .nous courions comme le vent, et nous tombions comme la grêle"²¹¹. Ce manque d'instruction se payera dès les premiers jours de campagne où bon des montures et des cavaliers seront laissés au dépôt de Francfort en juillet à cause de blessure au garrot. Si les manœuvres à cheval tiennent de la prouesse pour une majorité de gardes d'honneur, les séances de tir tiennent du fantomatique.

Luxe, bonne chair et indiscipline

Comme dans les autres régiments de gardes d'honneur, il est possible de penser que les soirées de garnison au 4^e sont pour certains mondaines. Que les repas chez les gens de la bonne société, auprès desquels les jeunes gardes d'honneur de bonnes familles sont recommandés, diffèrent de la triste vie de garnison du lignard : "Je profitais de ce séjour, pour aller oublier chez les personnes de ma connaissance les mauvais dîners que je faisais à l'ordinaire de la caserne"²¹². Les jeunes officiers subalternes vivent cette vie dans la jouissance : ils se logent à l'hôtel, prennent leurs repas au café et font une grande consommation de vin.

Pour une partie des gardes, les ballades en ville en bel uniforme sied mieux à leur personne que la vie de garnisaire²¹³. Les déplacements en hors de la vie de garnison sont plus souvent le fait des permissions. Pour la majorité de ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ces dernières, ou pour simplement tromper l'ennui ou améliorer l'ordinaire, les hommes du 4^e en garnison à Lyon tentent de faire rentrer du vin en bouteille en ville sans en payer les droits. Les employés de l'octroi s'y opposèrent et les gardes tenant à leur précieux breuvage forcent le passage, le sabre à la main.

Comme dans toute la Grande Armée, la franc-maçonnerie n'est pas absente de ce corps. En effet, certains gardes se font admettre, s'assurant ainsi sur les coups du sort et de l'avenir par cette affiliation : « il a eu l'avantage d'être désigné pour marcher sous les aigles du 4^e régiment de gardes d'honneur, que la qualité d'E.d.l.v. pouvait l'aider dans sa nouvelle vocation »²¹⁴.

Parmi les hommes présents à Lyon, certains n'ont pas l'esprit de corps, comme il est demandé alors à une troupe d'élite. Ce dernier fait place à l'appât du gain. Des gardes, moyennant finance, font les corvées des autres. Des vols entre eux ont même lieu à la caserne. Le garde Croze, quelques jours avant son départ, constate la disparition de son cheval et au moment de partir il se voit attribué un mauvais cheval. De fait, les fils de bonnes familles mettent au compte des modestes ce manque de discipline. En effet, "les uns montent la garde

l'instruction. Tout est à faire et les aides me manquent encore. Des officiers, j'en réclame, il est temps qu'ils viennent relever et seconder leur vieux général que cependant votre indulgence et votre bonté encourage". Lettre de Pully au ministre de la Guerre, 17 juillet 1813. Collection de l'auteur.

²¹⁰ Au 2^e régiment, la formation du cavalier se fait en cinq jours.

²¹¹ LAMBRY (Jean Jacques) : "itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²¹² LAMBRY (Jean Jacques) : "itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²¹³ Des gardes, les plus fortunés, au 2^e régiment, vont au théâtre et se font jouer du violon lors de joyeux dîners.

²¹⁴ Diplôme d'apprenti de Ferdinand Delaplace, de Saint-Jean-Ligoare, Haute-Vienne, Orient de Carrouge. 1813. Coll. Part.

des autres ou font pour eux d'autres services journaliers pour 5 sols. On impute à d'autres des vols... qui se commettent à la caserne. Ceux qui ont de l'éducation, de la fortune, et qui sont mécontents de se trouver dans cette carrière, donnent pour motifs de leur mécontentement, l'admission dans ce corps d'hommes qui ne conviennent pas²¹⁵. L'esprit aristocratique voulu par l'Empereur ne concorde pas avec le recrutement populaire imposé par l'urgence dans les départements de l'hexagone. De même l'ambiance entre les gardes n'est pas au beau fixe. La promiscuité entre riches et pauvres fait naître des écarts sociaux et financiers entre les individus que les autres régiments ne connaissent pas : « *je fréquente les grands et les petits, hier un conseiller, aujourd'hui un procureur, demain peut être un boucher, je m'aperçois que je deviens extrêmement populaire depuis que je fréquente plus les chevaux que les hommes* »²¹⁶. Pour les moins aisés, la réciproque peut être de rigueur : « *c'était bien dommage qu'on se trouva avec des gens riches qui ne se contentaient pas de cela* »²¹⁷. Pour certains gardes, la rigueur des devoirs de l'engagement les dépasse²¹⁸. Dans le courant du mois d'août, des gardes aveyronnais se plaignent à leur préfet de recevoir irrégulièrement leur solde et de devoir payer leur sabre et leur carabine. Cinq gardes, « pour se délivrer d'une existence que le service leur rendait à charge,...s'étaient suicidés, en se jetant dans le Rhône ; d'autres s'étaient brûlés la cervelle »²¹⁹. De même, si la discipline n'est pas le point fort des gardes du 4^e non seulement du fait du recrutement, c'est sans doute aussi de l'idée qu'ils ont de leur image et de leur fonction ; ne composent-ils pas l'élite sociale regroupés pour garder personnellement l'Empereur²²⁰. Malgré ces déficiences, les premiers escadrons partent dès qu'ils sont équipés et montés et non pas une fois instruit.

Le départ

Le 21 juin 1813, le premier escadron du 4^e régiment de gardes d'honneur quitte la ville de Lyon après deux jours de préparatifs. Les hommes composant cet escadron montrent une vive satisfaction quoique des lyonnais et des bressans²²¹ estiment leur départ trop précipité du fait de leur formation hâtive. Pour comble, ils ont comme officiers, un chef d'escadron et des sous-officiers qui n'ont jamais servis. Les plus mauvaises recrues viennent du Mont Blanc, du Rhône, de l'Ardèche, du Léman, de la Lozère, du Simplon, des Alpes-Maritimes, de la Drôme et du Cantal ; Saint Sulpice qualifie leur instruction de nulle et leurs qualités de médiocres. Beaucoup sont à moitié équipés faute de matières premières à Lyon. A six heures du matin, le premier escadron se présente à l'inspection à la caserne de la Charité, sous les yeux curieux d'une foule nombreuse. Sans faire de discours, Saint-Sulpice donne l'ordre à ses hommes de monter à cheval, les trompettes transmettent et tout le monde, tant gardes que civils crient « Vive l'Empereur ». Rapidement, Napoléon sursit à ces départs trop hâtifs et de mauvaises

²¹⁵ LOMIER : *Histoire des régiments de garde d'honneur*.

²¹⁶ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, 2 juillet 1813. Collection particulière.

²¹⁷ GIRARD (Stanislas) : "Journal de marche d'un garde d'honneur".

²¹⁸ « *Les gens riches, délicats et difficiles étaient bien étonnés de tout cela* ». GIRARD (Stanislas) : "Journal de marche d'un garde d'honneur".

²¹⁹ LOMIER : *Histoire des régiments de garde d'honneur*.

²²⁰ « *il semble bien que les gardes d'honneur, se considérant comme élèves-officiers, s'embarrassaient assez peu de la hiérarchie militaire habituelle* ». LAMBRY (Jean Jacques) : "itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²²¹ « *que pouvait on attendre de jeunes gens ravis à leur famille...auxquels on avait refusé tous les moyens d'instruction militaire et que l'on avait fait partir pour l'armée dans cet état d'ignorance et de découragement* ». *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

qualités : « *qu'on ne fasse partir que des hommes bien montés et équipés. Qu'on complète d'abord à 4 escadrons le régiment qui partira* »²²² écrit-il le 22 juin 1813.

Au 16 juillet 1813, les dix compagnies formant les cinq premiers escadrons sont plus que complètes en gardes ; lors de la revue du 17, le régiment compte 5 escadrons pour 989 hommes présents et 1 026 chevaux. Toutefois, les hommes, comme les chevaux sont inégalement répartis : la 10^e compagnie compte 207 hommes tandis que la 9^e seulement 94 ; la 10^e compagnie compte 227 chevaux pour 1914 hommes alors que les gardes du prince Borghèse n'en ont que 3 pour 39 hommes. De même le manque d'officiers est flagrant : 5 officiers pour 1 026 hommes. Pour sa part, l'état major est presque au complet²²³, il manque juste un artiste vétérinaire.

	7 ^e compagnie	3 ^e compagnie	8 ^e compagnie	4 ^e compagnie	9 ^e compagnie	5 ^e compagnie	10 ^e compagnie	Gardes Borghèse
Capitaine	1							
Lieutenant	1	1	1					
Sous lieutenant			1					
Maréchaux des logis	5	5	5	5	5	5	5	
Fourriers	1	1	1	1	1	1	1	
Brigadiers	8	8	8	7	8	8	8	1
Trompettes	2	2	2	2	2	2	2	1
Gardes	119	109	122	106	94	163	191	36
Maréchaux ferrand	2	2	2					1
Chevaux	143	143	144	115	96	155	227	3

Alors que des nombreuses listes de gardes à réformer pour infirmité sont envoyées par les colonels des autres régiments au ministre de la Guerre, le 16 juillet, Saint Sulpice l'informe de la bonne situation de son régiment, même si quatre nominations d'officiers sont effectuées le 17. Face au nombre important de gardes au dépôt, Saint-Sulpice annonce que cela « *va occasionner la formation du 2^e régiment* »²²⁴. Sans doute fait-il allusion à un second régiment formé à partir des cinq derniers escadrons du 4^e, une sorte de 4^e régiment bis. Le 4 août, quatre cent douze hommes des 2^e et 3^e escadrons du 4^e sont prêts pour rejoindre l'armée. Les sous-officiers et brigadiers des 3^e, 4^e et 5^e escadrons sont recrutés, sur proposition de Saint Sulpice, parmi les gardes composant déjà les deux premiers escadrons et ayant subis le feu. Ils encadrent les nouveaux escadrons à leur arrivée au front, dégarnissant leurs compagnies d'origine.

Sachant ce départ imminent, les bouches lyonnaises se délient sur la conduite scandaleuse de certains gardes . Cela donne lieu à des plaintes graves de la part des habitants de Vaise, le 3 août. Face à l'indiscipline des gardes , les lyonnais souhaitent que ce soit l'ensemble des huit à neuf cents gardes équipés présents dans la ville qui rejoignent Mayence ; les autres restant en garnison, n'ayant pas d'officiers et pas d'armes. A Paris, le 18 août, le ministre de la guerre adresse une liste des infirmités susceptibles d'entraîner la réforme des gardes mais surtout, il demande aux colonels à ne placer dans les escadrons destinés à l'armée que des hommes capable de faire le service et de garder au dépôt les autres.

²²² S.H.A.T. Xab 55.

²²³ Le 3 juillet, de Saint-Cloud, Napoléon dote le régiment d'un chirurgien-major, de trois chirurgiens aide major et de trois chirurgiens sous aide.

²²⁴ Lettre de St Sulpice au ministre de la guerre, 16 juillet 1813. S.H.A.T. Xab 53.

Le 26 août, le 4^e escadron quitte la cité lyonnaise pour Mayence. Il faut attendre le 20 octobre, pour que le 8^e escadron, fort de cent quatre-vingt seize hommes montés, rejoigne Mayence. Les cadres des 11^e, 12^e, 16^e et 17^e compagnies, commandant ces nouveaux escadrons, sont nommés par le ministre de la Guerre.

Les convois partant de Lyon, passent par Lons le Saunier, Besançon, Strasbourg et Metz (où le 1^{er} escadron arrive le 4 août) pour rejoindre l'Allemagne. Le trajet jusqu'à Besançon est très pénible pour ces jeunes soldats qui n'ont, pour la grande majorité, par encore bien réalisé leur nouvelle état. Toutefois, l'accueil que leur réserve la population dans les villes d'étapes jusqu'à Besançon est toujours très chaleureux et réconfortant. La route entre Metz et Gotha est couverte de cavalerie et le quartier-maître du régiment marche toujours avec 24 heures d'avance afin de préparer les étapes qui ne sont pas toujours du goût des jeunes gardes. En effet, outre une vitesse de déplacement rapide²²⁵, la vie en campagne choque certains gardes qui comparent leur rythme de vie à celles des chiens. Le 12 août 1813, un détachement du 4^e régiment fait étape dans les ruines du monastère de Marmouillet où « ils dorment à quatre par chambre, sur un matelas de paille recouvert par de vieilles couvertures trouées, dans lesquels on pourrait y passer deux doigts, certains étant rapiécées par des vieilles chaussettes à la place de tissu. A 5 heures, ils doivent se lever, s'occuper et nourri les chevaux, puis faire l'école du soldat. A 10 heures, c'est le petit déjeuner : un morceau de viande bouillie et la moitié d'une bouteille de vin ; le dîner était à 16 heures, et consistait en de la soupe et de la viande »²²⁶.

En Allemagne 1813

Le 27 juillet 1813, par ordre de Napoléon, les premiers escadrons du 4^e régiment sont réunis aux escadrons du 3^e régiment en un régiment provisoire, sous le commandement des majors de Saluces du 3^e, et de Monteil du 4^e. Ensembles, ils passent à Mayence où Nansouty, qui les inspecte, écrit son désarroi de voir l'incapacité flagrante des officiers, rendant une discipline lâche : "*si les jeunes gens étaient menés, on en tirerait un bon parti*"²²⁷ écrit-il. En effet, le colonel-major du 4^e, bien que "*brave homme*"²²⁸; est au-dessous de sa tâche. Nansouty se plaint aussi du mauvais équipement des régiments. Son rapport est favorablement accueilli à Paris, puisqu'un grand nombre d'officiers et de sous-officiers de la Gendarmerie intègrent les cadres des régiments de gardes d'honneur. Après Nansouty, c'est au tour de Napoléon d'inspecter les gardes d'honneur. Si à pied, leur tenue est correct, une fois monté et en manœuvre, en masse ou par peloton, leur incapacité est flagrante au point que les généraux et maréchaux présents doivent corriger eux même, à cheval les manœuvres. En conséquence et pour accélérer leur formation, le 29 juillet, Napoléon ordonne, habilement, que les gardes d'honneur soient versés dans la Garde²²⁹ à leur plus grand contentement²³⁰.

²²⁵ Le Garde Cramer qui espérait avoir un jour de repos en arrivant à Metz est très déçu lorsqu'il apprend qu'il n'y aura pas de halte pour son escadron qui doit se rendre à Gotha. De même le Garde de Pommerol s'étonne de la rapidité de leur déplacement : « *nous eûmes douze jours de marche sans repos* ».

²²⁶ Témoignage du grade Jacobus Salverda. PAMWLEY (Ronald), COURCELLE (Patrick) : *Napoléon's Guard of Honour*. Men at Arms, Editions Osprey, 2002.

²²⁷ Rapport de Nansouty, cité par MASSON in *Cavaliers de Napoléon*.

²²⁸ MASSON (Frédéric) : *Cavaliers de Napoléon*.

²²⁹ S.H.A.T. Xab 55.

²³⁰ « *notre régiment est attaché à la Vieille Garde, nous en faisons parti et par conséquent nous sommes toujours au quartier général* ». Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille. Collection particulière.

Ce n'est que le 31 juillet, que le complément du 2^e escadron et le 3^e escadron parviennent à Mayence. Des escadrons complémentaires du régiment arrivent à Mayence, base principale de l'armée française en Allemagne, le 2 août vers les trois heures de l'après midi. De suite, les gardes d'honneur sont disposés en bataille sur la place, face à l'hôtel de ville où le maréchal Kellermann les passe en revue. Il s'indigne du manque de tenue des troupes ; *"il... voulut s'amuser à faire tenir aux uns les rênes plus courtes, à faire placer aux autres les pieds plus en dedans, à blâmer la manière dont les uns avaient mis leur porte manteau, dont les autres avaient arrangé leur chabraque"*²³¹, mais par manque de temps et devant tant d'imperfections et d'ignorance, le vieux maréchal se retire pour aller dîner "à notre grande satisfaction"²³². Le soir, des cartouches sont distribuées aux gardes d'honneur "qui sentîmes pour la première fois l'odeur de la poudre à canon"²³³. A dix heures du soir, après que les gardes d'honneur soient allés au fourrage, eurent dessellé et pansé leurs chevaux, ils rejoignent leur logement.

A l'arrivé, le moral est généralement très bon, les gardes d'honneur s'enorgueillissent de leur appartenance à un corps d'élite, et en particulier ceux du 4^e régiment : « *notre régiment à fait l'admiration de tout le monde et sans prévention, l'escadron du 4^e régiment qui est le notre, a remporté la palme partout où nous avons passé, sa bonne conduite, son esprit militaire, ses dispositions à manœuvrer...ont fait louer publiquement* »²³⁴. A cela s'ajoute la confiance en une armée qu'ils considèrent comme supérieure à celle disparue en Russie et, atout de confiance supplémentaire que les gardes d'honneur du 4^e régiment perçoivent comme tel, la présence de Napoléon, qu'ils voient, enthousiaste à la vie militaire leurs cœurs parfois contraints à cet état : « *j'eu l'honneur d'accompagner, moi second du régiment, Sa Majesté, je vis cet homme extraordinaire...il a des yeux qu'il est impossible de fixer, de plus il parle avec beaucoup d'amitié* »²³⁵. Mais rapidement, l'enthousiasme diminue, non pas au contact de la rudesse de la vie militaire (bien qu'un certain nombre d'entre eux désertent) mais pour le peu de considération que l'armée témoigne à ces jeunes hommes, enrôlés volontairement au service de Napoléon, en qualité de gardes d'honneur. En effet, ressentis comme fourniture de réserve, les gardes d'honneur servent rapidement de bases à la formation des régiments d'éclaireurs ou de compléments à la ligne.

En campagne

Le 12 août, les deux nouveaux escadrons rejoignent rapidement²³⁶ le premier à Gotha. Là, les gardes dont passés en revue par le général Dejean puis prennent le service dans les postes aux portes de la ville. Durant la journée du 13, les gardes font de l'exercice en armes ou non. Le 14, le 4^e quitte Gotha passe par Erfurt puis Leipzig pour rejoindre la Garde Impériale à Dresde, où il prend rang dans la 3^e Division commandée par le Général Comte

²³¹ LAMBRY (Jean Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²³² LAMBRY (Jean Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²³³ LAMBRY (Jean Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²³⁴ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, Gotha, 1813. Collection particulière.

²³⁵ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, Gotha, 1813. Collection particulière.

²³⁶ « *nous partîmes..pour Francfort et au lieu de nous y reposer, nous n'y fîmes que passer et nous eûmes 12 jours de marche sans repos* ». Lettre d'un garde d'honneur de la Loire à sa famille, Gotha, 1813. Coll. Part.

Walther, avec les Lanciers de la Garde. Le nombre d'homme du 4^e gardes d'honneur est alors de deux cent deux. Le régiment provisoire récupère à Gotha, le 16 août, la première compagnie du 2^e escadron du 4^e, arrivée à Mayence le 4, ainsi que des escadrons des autres régiments des gardes d'honneur. Le 4^e régiment est l'un des plus dégarni. Le 18 août, Monteil et les hommes du 4^e rejoignent la brigade du général Dejean à Leipzig. Lors des combats de Dresde, les 26 et 27 août, le chirurgien major du 4^e régiment de gardes d'honneur, Decroso, fait preuve de dévouement et de courage au milieu des ambulances de Larrey. mais dès les premiers affrontements des gardes d'honneur, sans instructions et sans bien connaître leur place au sein de l'armée, sont fait prisonniers²³⁷ et le régiment dénombre la perte de beaucoup de chevaux²³⁸ : *“ inutiles...ils ont vu le feu très rarement, cependant les ennemis ont fait beaucoup de prisonniers à ce corps. Ces jeunes gens mal montés, ou ayant des chevaux mal dressés, ne connaissant point encore l'utilité de la discipline militaire, se sont laissés surprendre toutes les fois que les troupes légères des ennemis les ont rencontrés. Il est arrivé dans plusieurs occasions qu'elles se sont contentés de la dépouillés ”*²³⁹. Rapidement le régiment provisoire est dissous et chaque régiment reprend son numéro, regroupant chacun deux cent cinquante hommes avec un major et un chef d'escadron. Durant cette période, le général Dejean fait faire des manœuvres à cheval quotidiennes aux gardes , afin de parfaire leur instruction.

Le 6 septembre, à Dresde, Napoléon attache chacun des régiments de gardes d'honneur à un régiment de cavalerie de la Garde. Le 4^e est attaché aux Lanciers. Dans ce même arrêté, les gardes d'honneur reçoivent leurs ordres de service auprès de l'Empereur : *“ Ils seront soumis à la même discipline, prendront les armes, monteront à cheval, seront cantonnés et seront en tout comme les régiments auxquels ils seront attachés. . .les commandants des régiments de la Vieille Garde auront soin de veiller à leur instruction ”*²⁴⁰. Napoléon met aussi en place et en concurrence le service d'escorte des gardes d'honneur autour de sa personne avec les chasseurs à cheval de la Garde : *“ il y aura tous les jours dans chaque régiment un capitaine, un lieutenant en second, quatre maréchaux des logis, huit brigadiers, deux trompettes et 80 gardes d'honneur, qui formeront l'escadron de service... lorsque l'escadron des gardes d'honneur de service sera appelé pour une mission ou envoyé à l'ennemi, l'escadron de la Vieille Garde détachera 10 officiers, sous-officiers et soldats avec ledit escadron ”*²⁴¹. Cette astreinte auprès de l'Empereur, si elle est ressentie comme une parfaite ballade militaire par certains gardes , est, pour la majorité d'entre eux, une besogne lourde et ennuyeuse²⁴² : *« j'eus l'honneur d'accompagner...sa majesté...dans cette escorte j'éprouvais bien mon cheval car je fis ce jour là 23 lieues sans boire ni manger »*²⁴³.

Le 6 septembre, le 4^e escadron arrivent à Mayence en compagnie d'hommes du 2^e gardes d'honneur. Après une revue, ils quittent la ville le 7 pour traverser le Rhin. Le soir, ils

²³⁷ Le 10 octobre, le préfet du Jura apprend que six gardes d'honneur de son contingent ont été capturé par les alliés.

²³⁸ Au premier août 1813, le 4e gardes d'honneur a déjà perdu vingt cinq chevaux, près de huit fois plus qu'au 3^e garde d'honneur.

²³⁹ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

²⁴⁰ S.H.A.T Xab 55.

²⁴¹ S.H.A.T Xab 55.

²⁴² *“ le service auprès de l'Empereur est on ne saurait plus pénible et fatigant ”*. LAMBRY (Jean Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²⁴³ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, Gotha, 1813. Collection particulière.

bivouaquent à Francfort. Le lendemain, à la pointe du jour ils se mettent en route pour Hanau. En route, les gardes d'honneur croisent leurs premiers blessés, ramenés en France dans des voitures réquisitionnées. Face à l'insécurité régnante, l'ordre est donné aux gardes d'honneur de charger leurs mousquetons. Le soir, ils font étape à Gelnhausen. Le 10, ils se mettent en route pour Salsmunster et malgré un chemin dangereux²⁴⁴ ils arrivent le 15 en Saxe. Pendant ce temps-là, les trois premiers escadrons du 4^e de la division de Walther se rendent, le 15 septembre, au quartier général de la cavalerie de la Garde à Pirna. Le 4^e compte alors six officiers, deux cent deux gardes, vingt-quatre chevaux d'officiers et deux cent deux chevaux de troupe. Pour beaucoup de gardes ces bivouacs sont les premiers de leur vie : *“voici en peu de mots ce qu'un bivac : avec la corde à fourrage on attache les chevaux par escouade à des arbres, à des piquets, etc. ; on met les carabines en chèvre et on y suspend la giberne, les sabres, etc. ; les selles sont mises en tas ; on nomme des gardes qui ne doivent pas quitter le poste ; les autres vont chercher le foin, l'avoine, le bois, puis piller des pommes de terre. . enfin les uns dorment, les autres chantent”*²⁴⁵. Certains profitent du bivouac ou des arrêts pour faire retoucher leurs vêtements, souvent fabriqués à la hâte.

Napoléon, sur ordre du 23 septembre, souhaite garder à la Grande Armée les quatre premiers escadrons du 4^e et diriger sur Francfort et Hanau les autres escadrons afin de parfaire leur formation et leur instruction sous le commandement direct du colonel et du major. Dans cette même lettre, Napoléon informe le Prince de Neufchâtel, qu'il doit nommer quatre officiers et soixante-quatre sous-officiers, extraits des régiments de cavalerie de l'Armée d'Espagne pour l'encadrement et l'instruction des nouvelles recrues.

Le premier octobre, les trois premiers escadrons du 4^e sont à Sedlitz avec ceux du premier. Le froid de l'hiver fait remplacer le dolman (pour celui qui en possède) par la confortable pelisse avec le charivari et le shako. C'est ainsi vêtu²⁴⁶ que le régiment va poursuivre la campagne. Les officiers également enfilent la pelisse, mais gardent le pantalon de cheval vert à bandes argent. Le 13 octobre, le général Préval, commandant le dépôt général de cavalerie de Francfort, annonce faussement, l'arrivée dans son dépôt de quatre escadrons du 4^e auxquels s'adjoignent des hommes de trois autres régiments, formant six escadrons ; alors qu'en réalité ces hommes passent la nuit du 15 au 16 octobre près de Stotteritz dans les environs de Leipzig. Ils sont passés en revue par le général Letort, colonel en second des Dragons de la Garde. Le 4^e se compose alors de dix officiers et cent quatre vingt douze gardes²⁴⁷. Placé très tôt le 16 au matin, le 4^e ne participe pas à la première journée de la bataille des Nations. A cheval, il s'avance vers le village de Probstkeyda où il reste en réserve avec la cavalerie de la Vieille Garde. Un détachement du 4^e gardes d'honneur, revêtu de la pelisse, charivari et shako avec cordon raquette est de service auprès de Napoléon²⁴⁸. Le 18 octobre durant la bataille de Leipzig, suite à la trahison des saxons, les gardes d'honneur combent le vide laissé par ces alliés félons et appuient les charges de la Garde sur le flanc gauche des colonnes suédoises. Sous les ordres du général Krasinski, les gardes d'honneur se portent en avant du faubourg de Leipzig menacé par un corps ennemi, sans pour autant engager le combat. Les gardes d'honneur essuient des tirs d'artillerie saxons, faisant montre

²⁴⁴ Malgré les grades, le soir, des effets sont volés sur les chevaux restés harnachés. Sans billets de logements, les gardes doivent parfois se loger à la hussarde, sabre à la main.

²⁴⁵ GIRARD (Stanislas) : "Journal de marche d'un garde d'honneur".

²⁴⁶ Dessin de Maurice ORANGE in *Histoire des régiments de garde d'honneur, 1813-1814*.

²⁴⁷ Les officiers ont trente quatre chevaux, la troupe cent quatre vingt quatre et les équipages ont quatre chevaux de trait.

²⁴⁸ Dessin de la bataille de Leipzig, bibliothèque Marmottant, et aquarelle de Knötel.

de beaucoup calme et de sang-froid. Le régiment perd le lieutenant, Bachelet, blessé. La nuit tombée, les gardes d'honneur bivouaquent dans la boue du champ de bataille. Le 19, le 4^e réuni aux Lanciers fait retraite en bon ordre et s'installe dans les jardins de Lindenau. Le 23 octobre, alors que la bataille fait rage à Gotha, des traînards et des gardes du 4^e escadron du 4^e sont réunis, sans distinction de régiment²⁴⁹, afin de se rendre au canon. Dans le régiment, les effectifs sont squelettiques, les hommes et les chevaux durement éprouvés²⁵⁰ : d'après Auguste de Pommerol, sa compagnie qui était de 166 hommes au départ à Lyon, n'en compte plus que 12 montés et autant à pied.

Malheureusement pour les gardes arrivés à Mayence le 6 septembre, la route pour Leipzig est une véritable épreuve physique éprouvante qui ne constituera que leur unique expérience militaire. Sans encadrement, sans point de ralliement, ils essaient de rejoindre le bruit du canon mais ont souvent une bataille de retard. Par manque d'informations, les inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues méconnaissent les gardes d'honneur, les laissant « *sans inspection...ni aucune surveillance* »²⁵¹ et sans solde. Les hommes sont fourbus, les montures blessés par des cavaliers inexpérimentés au garrot et sur le dos, les armes et l'équipement sont perdus. La solidarité est de mise, celui qui n'a plus de cheval donne à celui qui est monté ce dont il a besoin puis rejoint autant que faire se peut, munie d'une carabine ou d'un pistolet, un groupe démonté afin de faire le feu comme les fantassins²⁵². L'armement largement perdu ou volé²⁵³ est remplacé, au gré des rencontres, par celui des ennemis²⁵⁴.

Hanau

Malgré tout, les 4 premiers escadrons du 4^e sont réunis le 29 près de Hanau, où la cavalerie de la Garde se dirige. Pendant ce temps les 6^e et 7^e escadrons du 4^e arrivent à Mayence au terme d'une route épuisante, à « *marche forcée* »²⁵⁵. Le 30 au matin, alors que débute la bataille d'Hanau, le sous-lieutenant Montmartin du 4^e, défend une colonne d'artillerie française avec treize gardes contre six cents ennemis. Lors de la bataille, les gardes du 4^e chargent, en compagnie de cavaliers de la Garde, mettant en déroute les bavarois qui barrent la route de Francfort. Le sous-lieutenant de Colleville à son cheval est tué sous lui. Ce trait de bravoure lui vaut une demande de Légion d'Honneur de la part de St Sulpice. Durant la bataille, le médecin Decroso se signale par son dévouement. Blessé durant la campagne de France, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Le 4^e se distingue et pour ses jeunes gardes, il s'agit de la première véritable épreuve du feu : « *la charge est terrible à voir mais aussi superbe* » écrit Auguste de Pommerol. Les bavarois, ivres, sont grandement bousculer, le maréchal-des-logis Pommerol reçoit un coup de sabre qui, mal donné, ne le heurte que du plat.

Durant la seconde partie du mois d'octobre 1813, un détachement du 4^e gardes d'honneur, sous le commandement du chef d'escadron Cuzieux, passe par Strasbourg. Le 4 novembre les

²⁴⁹ Stanislas Girard, du 2^e régiment, note dans son journal qu'il va au fourrage avec quatre gardes du 4^e.

²⁵⁰ Les compagnies sont réduites de moitiés sans avoir combattues et beaucoup de chevaux sont déferés.

²⁵¹ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

²⁵² « *Devaux, qui avait perdu son sabre, vint à moi, et me proposa d'échanger le mien contre sa carabine, disant qu'elle me conviendrait mieux, puisque j'étais démonté. . . et on me dit d'aller avec les hommes démontés ou blessés, dont on formait un corps* » LAMBRY (Jean Jacques) : "itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813".

²⁵³ Dans les environs de Hanau, Stanislas Girard a son sabre volé durant la nuit.

²⁵⁴ Pour remplacer son sabre, Stanislas Girard en trouve un plus lourd, ainsi qu'un pistolet.

²⁵⁵ Lettre du garde Revel-Duperron, du 6^e escadron du 4^e gardes d'honneur à son père à Moirans, Benheim, 21 novembre 1813.

hommes du 4^e atteignent Mayence où se rassemble le reste de l'armée d'Allemagne. Le 7, ils passent le Rhin, qui devient pour l'hiver leur poste de garde. Le 17 novembre, le 8^e escadron rejoint Mayence après vingt-sept jours de route. Le 20 novembre, Saint Sulpice devant rallier les escadrons de guerre, écrit à Boisseulth pour lui confier le commandement du dépôt de Lyon. Le lendemain, Saint Sulpice se dirige vers Strasbourg à la tête de cinquante à soixante gardes du 4^e.

La partie de la campagne qui vient de se produire est une épreuve du feu bien difficile pour des jeunes hommes qui, pour la plus part, étaient encore, il y a 8 mois des civils : « *chers parents, si je vous disais ce qu'est une campagne comme celle que nous venons de faire, je crois que vous trembleriez et je conçois facilement comment un lâche doit désirer le combat* »²⁵⁶. Outre un service difficile et une utilisation souvent idiotes²⁵⁷, par l'incompétence de jeunes officiers et du laxisme du major, le manque de nourriture et d'eau potable est cruel car les pluies sont incessantes. Tout est bon pour passer à la casserole. Les gardes du 4^e se font bouchers et même écureuils en mangeant des pommes. Leur état physique est d'un délabrement total ainsi que leur santé. Toute provision est alors la bienvenue pour se refaire : « *ma santé...quoique mauvaise...se fortifie considérablement, il n'y a plus que la maigreur qui disparaîtra avec l'emploi des liquides excellents que vous venez de m'envoyer* »²⁵⁸. Sur la route, le régiment laisse 260 malades dans les différents cantonnements dont 60 à Trèves. Pour des hommes astreint à une campagne difficile, qui ne prennent pas ou peu soin d'eux, aucun soin n'est délivré aux montures qui pour la grande majorité « *n'ont pas été pansés depuis qu'ils sont arrivés au régiment* »²⁵⁹. Durant cette campagne, une grande perte se fait de gibernes, de porte-mousquetons et des armes, même par ceux qui n'ont pas combattus. Mais, pour certains, l'espoir d'avancement et, ou, de l'obtention de la Légion d'honneur, restent de puissantes motivations. Afin de récompenser le régiment, le major, sans demander l'avis du colonel et du général Nansouty, propose 40 gardes pour la Légion d'Honneur. Durant cette fin 1813, le courage et le mérite militaire du 4^e est reconnu et incarné dans les remises de Légions d'honneur qui contribuent remonter le moral des troupes. Toutefois, dès le 7 décembre, Nansouty conteste une partie de ces remises de Légion, « *donné m'a-t-on dit à des hommes qui n'ont pas passé le Rhin* ». Mais le but psychologique est atteint et les nouveaux médaillés l'arborent fièrement sur leur uniforme déjà fatigué : « *Vous avez du jouir du triomphe du 4^e régiment qui a reçu 40 croix de la légion d'honneur, le 3^e n'en a reçu que 3 et les autres point encore* »²⁶⁰.

Les éclaireurs de la Garde Impériale

Un appel aux volontaires dans l'ensemble des régiments pour composer le premier régiment des éclaireurs de la Garde, soustrait trois cent trente-sept hommes aux régiments de gardes d'honneur « *avec les avantages et les privilèges de la garde d'honneur et de Vieille Garde* »²⁶¹. Le 4 décembre 1813, Napoléon ordonne la création de « *2 régiments recrutés dans les 4 régiments de gardes d'honneur qui puiseront aussi des hommes pour recruter*

²⁵⁶ Lettre d'Auguste de Pommerol à sa famille, n.d. Collection particulière.

²⁵⁷ « *un escadron de 236 chevaux n'a pas fait la campagne mais a été deux fois à Cassel (Westphalie) très fatigué* ». Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

²⁵⁸ Lettre d'Auguste de Pommerol à monsieur Monicault. N.d. Collection particulière.

²⁵⁹ Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

²⁶⁰ Lettre du commandant d'Arbaud à monsieur Monicault, 28 décembre 1813. Collection Particulière.

²⁶¹ Lettre du commandant d'Arbaud à monsieur Monicault, 28 décembre 1813. Collection particulière.

(dans) les grenadiers et chasseurs à cheval, les dragons et le 2^e de lanciers »²⁶². Napoléon demande expressément que « l'on prendra d'abord les hommes à pied et ensuite des hommes montés mais qui laisseront leurs chevaux aux corps »²⁶³. De fait, le recrutement est légèrement différent. Le 9 décembre 1813, le général Drouot écrit à Pully pour lui dire que "chaque régiment des gardes d'honneur fournira montés 250 hommes pour le premier régiment des éclaireurs de la Garde. Les hommes désignés se rendront à Paris démontés, mais habillés et armés"²⁶⁴. Du 27 décembre 1813 aux premiers jours de 1814 sont ouverts les registres matricules du corps. Les gardes d'honneur sont ôtés des escadrons de guerre et non pas à ceux du dépôt pour le plus grand désagrément de certains gardes du 4^e : « je vous avéz dit dans ma precedente lettre que j'étais porté pour être marechal de logis mais comme l'on a prix six cents hommes dans le régiment pour aller dans la garde imperiale cela a diminué le nombre des escadrons de dix il a été réduit à six. De sorte quil y a eu des places de reste et ma nomination n'est point arrivée »²⁶⁵. Le 1^{er} régiment d'éclaireurs, qui devait être composé de cinquante-trois officiers et de mille cinq hommes, se voit divisé en deux. Une partie du régiment s'ajoute à la Jeune Garde et l'autre rejoint la Vieille Garde. Les gardes d'honneur sont compris dans la seconde tranche. Parmi les trois cent trente-sept gardes d'honneur qui intègrent le premier régiment d'éclaireurs, un est déjà chevalier de la Légion d'Honneur.

Comme pour la formation des éclaireurs, Napoléon, face au dénuement des officiers de la ligne, commence, plus tôt que prévu, à puiser dans les régiments de gardes d'honneur pour garnir la ligne en officiers, faisant des escadrons des gardes, des unités squelettiques. Dès le 30 octobre, par décret, Napoléon tire du 4^e régiment dix-huit sous-officiers italiens pour les proposer comme lieutenants surnuméraires. Puis il nomme sous-lieutenants dans la ligne, les anciens gardes d'honneur des départements au-delà des Alpes. Sans doute préfère-t-il amputer ses régiments de gardes d'honneur d'hommes à la fidélité douteuse au profit de gardes français susceptibles de l'accompagner jusqu'au dernier combat. Le 7 novembre, le ministre reçoit les nominations des anciens gardes d'honneur italiens : six vont aux 2^e, 6^e, 11^e, 15^e, 18^e et 22^e dragons. Six aux 2^e, 12^e, 14^e et 16^e chasseurs à cheval. Six aux 1^{er}, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e hussards.

Napoléon décide aussi d'affecter des gardes d'honneur dans les régiments de la Garde Impériale, au mécontentement d'un certain nombre d'entre eux qui, voués à un service prestigieux auprès de Napoléon, "on...fait l'injustice de l'en tirer pour en faire un simple soldat au 2^e régiment de Lancier de la Garde"²⁶⁶. Pour ces gardes d'honneur du 4^e, c'est arrivés à Nancy qu'ils sont démontés. Les vêtements, équipement, armement et montures en bon état leurs sont retirés pour être donnés aux gardes en ayant de moins bonnes. Pour Camille Croze, qui fait parti de ces désignés, il est "envoyé à pied avec sa pelisse et un pantalon seulement à Versailles. On lui a ôté tout le surplus... que j'ai tout fourni et payé"²⁶⁷ écrit son père. Camille se retrouve ainsi avec cent trente-neuf autres gardes d'honneur versés au 2^e lancier. Soixante autres sont aussi répartis équitablement entre les grenadiers à cheval et les dragons de la Garde. Pour les gardes versés dans ces régiments, le rassemblement se fait à

²⁶² S.H.A.T. Xab 55.

²⁶³ S.H.A.T. Xab 55.

²⁶⁴ Lettre de Drouot à Pully, 9 décembre 1813.

²⁶⁵ Lettre de Le Teissier à son père, président du tribunal à Sisteron, Clermont, 14 janvier 1814. Coll. Part.

²⁶⁶ A.D. Haute Loire, R5525.

²⁶⁷ A.D. Haute Loire, R5525.

Metz, en janvier 1814. Ils sont démontés et certains n'ont pour manteau qu'une chabraque²⁶⁸. Lors des combats de Château-Thierry, leur allure fait sourire les éclaireurs, habillés de neuf et montés sur de bons chevaux.

Ces annonces, très mal vécues par les gardes du 4^e régiment, lancent les interrogations les plus folles et participent au délabrement moral du régiment : « *il paraît et nous craignons notre dissolution dans la ligne et la garde impériale, un détachement de 450 hommes va se mettre en marche dans trois jours...l'Empereur vient de décider qu'aucun sous officier ne passera officier dans notre régiment, et je ne suis pas d'avis d'être nommé dans la ligne* »²⁶⁹. De même les officiers des régiments, ces mutations provoquent des remous : « *les colonels des régiments des gardes d'honneur demande quel est le rang des régiments des gardes d'honneur s'ils font partie de la garde ou de la ligne. Ils ont la solde doivent ils toucher les masses et indemnités sur le même pied que la garde* »²⁷⁰.

Le long du Rhin

Durant l'hiver 1813-1814, les hommes du 4^e sont répartis le long du Rhin avec pour, Worms, Spire, Landau et Strasbourg pour bases. Le régiment compte 55 officiers, 1564 sous officiers et gardes et 1208 montures de troupe mais l'état du régiment est déplorable. Ils sont le plus souvent à pied qu'à cheval. Saint Sulpice à leur tête, les hommes du 4^e sont à la 2^e division de la Garde Impériale, cantonnés à Haguenau, d'où ils doivent partir pour se replier sur Strasbourg avec le corps de Bellune suivant les ordres de Berthier. En effet, le 3 novembre 1813, le prince de Neufchâtel, ordonne au 4^e de se rendre à Strasbourg, pour surveiller la portion du Rhin située entre Lauterbourg et Strasbourg. 755 gardes et chevaux assurent un emploi actif. Le service sur le Rhin est dur et astreignant. Les gardes, armés que de leurs sabres, sont journellement de grand garde ou de piquet, sans repos. Leurs montures sont mal ferrées et l'harnachement, par sa mauvaise qualité et la négligence, vieux et usé : « *tout le rhin est gardé par nos régiments gardes d'honneur depuis Mayence jusqu'à Strasbourg nous sommes dispersés dans tous les villages pour former cette ligne* »²⁷¹.

Avec les 453 montures et 809 gardes restants, le régiment reste en garnison à Haguenau, « *un petit trou* », à leur plus grand désarroi et dans le plus grand dénuement²⁷² : « *depuis les plus grands officiers jusqu'au dernier garde...presque tous (sont) malades, j'ai beaucoup de peine à me remettre d'une dysenterie* »²⁷³ ; « *le cheval engraisse moins en saxe que dans le Forez et pour cela une raison assez simple que la nourriture est différente et le couché moins bonne* »²⁷⁴. Le cantonnement est terrible et pour ceux dont l'habillement manque par perte, vol ou mauvais état, « *la mort serait cent fois moins cruelle [que]...si l'on continue a nous laisser dans cette penurie* ». Face à ce dénuement, le moral des hommes chute et les désertions se font jour.

²⁶⁸ Afin de compléter des escadrons, les gardes versés dans la Garde sont dépouillés de leurs effets, pelisse et shako.

²⁶⁹ Lettre d'Auguste de Pommerol à son père, Haguenau, 19 décembre 1813. Collection particulière.

²⁷⁰ Rapport de l'inspection d'Haguenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

²⁷¹ Lettre du garde Revel-Duperron, du 6^e escadron du 4^e gardes d'honneur à son père à Moirans, Benheim, 21 novembre 1813.

²⁷² « je suis sans sous excepté la paye que je reçois qui ne peu suffire a mes besoins ». Lettre du garde Revel-Duperron, du 6^e escadron du 4^e gardes d'honneur à son père à Moirans, Benheim, 21 novembre 1813.

²⁷³ Lettre Auguste de Pommerol à sa famille le 19 novembre d'Haguenau. Collection particulière.

²⁷⁴ Lettre Auguste de Pommerol à sa famille novembre d'Haguenau. Collection particulière.

Les 4, 5 et 7 décembre, il passe en revue les quatre régiments de gardes d'honneurs. Si le régiment présente un effectif nombreux, l'allure des hommes est déplorable : « *les fournitures premières généralement mauvaises les homes très mal habillés, encore plus mal équipés* »²⁷⁵. Si la hiérarchie se rend compte de cet état de fait, depuis longtemps déjà les gardes font avec : « *Nous étions sans effets, les uns sans pelisse, d'autres sans dolman, d'autres sans sabre et sans portemanteau. . .d'autres enfin en pantalon de toile blanche* »²⁷⁶. L'habillement est mauvais, voir très mauvais et ce dû à la fabrication même des uniformes mais aussi à la perte d'effets durant la première partie de la campagne²⁷⁷. Les bottes sont absentes ou ruinées alors même qu'une partie du régiment n'a pas fait campagne. En effet, au bout de quelques mois de campagne dans le Nord de la France, alors que « *la majorité des gardes se trouvent... aux escadrons de guerre* »²⁷⁸, certaines tenues se montrent défectueuses car faites à la hâte surtout pour les gardes de l'Ardèche, de la Nièvre, du Puy-de-Dôme et du Gard, mettant en évidence une différence qualitative entre les différents départements. Les pantalons et les bottes sont souvent les premiers effets à se révéler usés. Les pantalons sont divers et en mauvais état, «on verra des gardes avec des pantalons variés, même blancs»²⁷⁹. Nansouty note l'état de délabrement des tenues des hommes : « *Ces corps sont généralement mal habillés, mal équipés, mal tenus et ont beaucoup de mauvais chevaux. Le 4^e régiment est celui qui m'a paru le moins bien* »²⁸⁰. Quatre-vingt-six gardes du 4^e demandent même à Nansouty d'obtenir une permission afin de se rendre chez eux pour revenir montés et équipés à leurs frais. Comme les lignards, certains gardes se résolvent à écrire à leurs familles pour demander de l'argent. Ceux qui possèdent leur habit de petite tenue le portent et au moment où le Conseil d'Administration commence sa magouille sur la confection de cette pièce d'équipement, parmi les hommes des escadrons de guerre certains l'ont usé ou perdu. Le cas est le même chez les officiers : le lieutenant Champollon est contraint de faire la campagne avec son dolman et une selle de troupe. Il commande à Strasbourg une pelisse et une nouvelle selle...qu'il ne touchera que le 20 septembre 1814 en même temps qu'une paire de bottes et ses embouts d'aiguillettes.

Là encore, Nansouty juge avec sévérité le manque de sérieux du major du 4^e qu'il rend responsable du piteux état dans lequel se trouve le régiment qui lui est confié : « *J'ai été moins content du major du 4^e régiment. L'état dans lequel j'ai trouvé le corps ne fait pas son éloge. C'est un ancien militaire, brave homme, mais que je ne crois pas dans le cas de remplir la place qu'il occupe ; il serait bien nécessaire de lui donner une autre destination et de le remplacer par un officier instruit et ferme* »²⁸¹.

L'hiver 1813-1814

Suite à la mise en place des éclaireurs et des quelques semaines de campagnes, Nansouty a conscience que l'encadrement du régiment est défaillant et reproche au major Monteil son manque de fermeté et sa faiblesse. Si les officiers caracolent dans leurs prestigieuses tenues, leur aptitude au commandement est moins évidente. Le 25 novembre,

²⁷⁵ Rapport de l'inspection d'Hagenau du général Nansouty, 7 décembre 1813. Coll. Part.

²⁷⁶ GIRARD (Stanislas) : "Journal de marche d'un garde d'honneur".

²⁷⁷ « *j'ai eu le malheur de perdre eaucoup de linges ce qui me fait grand tort* ». Lettre du garde Revel-Duperron, du 6^e escadron du 4^e gardes d'honneur à son père à Moirans, Benheim, 21 novembre 1813.

²⁷⁸ Lettre de Boysseulth au préfet de la Haute Loire, 18 décembre 1813, A.D. Haute Loire R5525.

²⁷⁹ HOURTOULLE (F.G.) : "les gardes d'honneur" in *l'épopée napoléonienne*.

²⁸⁰ Ordre de Napoléon cité par le colonel de JUYANCOURT.

²⁸¹ Ordre de Napoléon cité par le colonel de JUYANCOURT.

Napoléon, après avoir fait faire une revue des gardes d'honneur par Nansouty par ordre du 15, lui demande de pourvoir au remplacement des officiers manquants du 4^e, de préférence parmi les officiers de la ligne. Pour Nansouty, le défaut d'officiers est de 6 chefs d'escadron, 7 capitaines et 12 lieutenants en premier.

Dès le 12 décembre, de Strasbourg, Nansouty propose au ministre de la Guerre la nomination de six officiers de la ligne pour être capitaine et lieutenant au 4^e. Il s'agit d'un capitaine adjudant major et de deux lieutenants du 8^e hussard²⁸², d'un capitaine et d'un capitaine adjudant major du premier cuirassier, d'un capitaine du 5^e cuirassier. Il propose aussi la mise à la retraite de quatre officiers du 4^e dans l'incapacité de servir. Des colonels en second sont nommés le 15 décembre. C'est le Général Merlin qui prend fonction au 4^e dont l'effectif, entre l'armée et Lyon, est de soixante-trois officiers et mille huit cent vingt gardes²⁸³. Jamais le régiment n'a été aussi fort malgré un fort taux d'absence, 800 ou 900 hommes d'après Auguste de Pommerol et le départ d'un tiers du régiment dans la Garde. Durant cette trêve, le régiment est repris en main : « *on a choisi tous ceux qui étaient en état de se battre et l'on a renvoyé les autres au dépôt* »²⁸⁴, rejoignent Lyon les gardes malades et ceux démontés.

Il devient alors nécessaire de former de nouveaux escadrons, ce que Saint Sulpice appelait au mois de juillet, le 2^e régiment. C'est dans cette optique que le 12 décembre 1813, le duc de Feltre, ministre de la Guerre demande à Saint Sulpice, qu'il croit à Lyon, d'organiser une nouvelle formation de gardes. A la réception de la lettre, Saint Sulpice paraît très étonné d'apprendre qu'une nouvelle formation de gardes d'honneur doit avoir lieu d'autant plus que Nansouty ne lui en a pas soufflé mot. Il doit regagner Lyon qu'il avait prestement quitté auparavant, avec un escadron et des sous-officiers. L'idée de regagner la cité rhodanienne ne l'enchantait guère mais dans l'obligation d'obéir, il trouve néanmoins un moyen de repousser la date de son départ. Le 24, de Lanterbourg, il prévient le ministre de la guerre qu'avant son départ il tient à régulariser la comptabilité du régiment et termine sa lettre, en officier dévoué, en lui faisant observer qu'« *il est probable que l'ennemi aura intercepté la route de Strasbourg à Lyon. Cependant j'obéirai malgré ma répugnance... votre excellence conviendra qu'il est désagréable d'avoir fait et fait faire à ses chevaux une telle route* »²⁸⁵.

Avec le départ de Saint Sulpice, les gardes du 4^e sont sans doute réunis au corps de deux mille gardes et mille sept cent cinquante chevaux confiés au commandement de Ségur. Cantonnés le long du Rhin, les gardes d'honneur le bordent de postes et de vedettes. Derrière ce rideau, Ségur profite de l'accalmie pour « *les mettre, au plus vite, en état de tenir campagne et de leur donner pour cela tout ce qui leur manquait. C'était déjà, pour les 1500 gardes qui n'avaient pourtant pas encore combattu, une partie de l'équipement et la chaussure, mal confectionnés dans les départements ; et tout, jusqu'à l'armement même et la moitié des chevaux, pour les cinq cents autres qui revenaient des combats de Leipsick et de la retraite, où un nombre pareil avait péri* »²⁸⁶. Malgré de bons cantonnements, il est impossible de trouver dans les villages environnants des ouvriers ou artisans pour réparer le matériel défectueux. L'inexpérience du peu d'officiers et de sous-officiers présents augmente le désarroi des gardes ; Ségur compte dans ses rangs, un officier pour cent gardes . A Lyon, si le Conseil d'Administration engrange de l'argent, sur le front, la solde et le financement des

²⁸² La proposition d'officiers du 8^e hussards est sans doute facilitée par la quasi similitude de l'uniforme, le drapeau étant vert et les tresses et galons argent.

²⁸³ Les officiers ont 159 chevaux, les gardes mille cent huit et toujours quatre chevaux de trait pour les wagons.

²⁸⁴ Lettre de Le Teissier à son père, président du tribunal à Sisteron, Clermont, 14 janvier 1814. Coll. Part.

²⁸⁵ Lettre de St Sulpice au duc de Feltre, 24 décembre 1813. S.H.A.T. Xab 53.

²⁸⁶ SEGUR (de) : *La campagne de France du Rhin à Fontainebleau, 1814.*

hommes sont des plus difficiles. Ségur laisse figurer sur les listes de présence les blessés et les déserteurs pour obtenir assez d'argent pour les hommes valides. Néanmoins, les gardes bénéficient de sept semaines de répit afin d'être instruits et équipés. Au 2^e régiment, les exercices commencent dès le 18 novembre par la formation de peloton d'instruction dans chaque escadron. On y apprend les exercices à pied et les mouvements d'armes, de même que la manière de faire un porte manteau et de la placer sur le cheval. On parfait l'équitation et on inculque les bases du commandement aux lieutenants. C'est aussi le moment d'un grand nombre de nominations forcées : *« on était forcé de choisir les sous officiers à tort et à travers, parmi ceux nommés par les préfets. Des détachements arrivant de Rome,...du Piémont, du centre de la France étaient formés en quarante huit heures en compagnies et escadrons, et dirigés sur Mayence. Cent chevaux étaient conduits quelques fois par un officier étranger à la cavalerie, avec des sous officiers auxquels on disait : Toi, tu es maréchal des logis-chef ; toi, maréchal des logis ; toi, brigadier. Ces braves gens n'avaient pas la moindre idée des devoirs de ces grades »*²⁸⁷. Ils reçoivent aussi des nouvelles de leurs familles grâce au service du vagemestre *« chargé de la réception de toutes les lettres du régiment ; il en fait par compagnies des listes que l'on voit chez lui ; ainsi les lettres parviennent sans faire attention au village où elles sont adressés »*²⁸⁸.

En janvier 1814, les alliés traversent le Rhin, la campagne de France commence.

Les assiégés de Strasbourg

Le 4 janvier, un détachement du 2^e et du 4^e, fort de trois cent quatre-vingt-quatre hommes et trois cent quarante-neuf chevaux, stationne à Hoenheim, sous les ordres du chef d'escadron Brouville. Ce détachement a aussi retraité de Wantzenau à Strasbourg en combattant. Un ses pelotons du 4^e, sous les ordres du lieutenant Dubuisson est fortement engagé. Durant l'affrontement, Dubuisson reçoit un coup de lance à la tête et un autre au corps. Il tombe de cheval et est capturé par l'adversaire. A dater du 9, chaque jour, un officier et quinze gardes montés partent en éclaireurs en dehors de la ville. Le 24 janvier, deux cent vingt-cinq gardes du 4^e, sous les ordres de Thurot ancien colonel du 8^e hussard, participent à la sortie de Strasbourg et se signalent par leur bravoure ; placés en réserve ils reçoivent avec fermeté la charge de cavalerie ennemie et la repoussent. Deux chevaux des gardes du 4^e sont blessés. Le 4 février, une nouvelle sortie à lieu : *« le détachement dont faisaient partie les gardes , commandé par le chef d'escadron Brouville, avec 200 hommes du régiment de la Meurthe et trois pièces de 6, devait marcher sur Schiltigheim, pour maintenir l'ennemi de ce côté et masquer la principale sortie. Les gardes d'honneur, quoiqu'ils eussent ordre de ne pas se compromettre, ont cédé à l'ardeur militaire qui les anime. Ils ont pris et repris trois fois le village de Schiltigheim... Ces jeunes gens se sont conduits avec la valeur la plus brillante. Le commandant de Brouville les a conduits avec bravoure, intelligence et sang-froid »*²⁸⁹. Malgré des ordres stricts de non-engagement, les gardes d'honneur font une fois de plus preuve du peu de cas qu'ils font de la discipline. Le capitaine du 4^e, Colonna d'Istria, qui dirige l'avant-garde, de par son exemple et son ardeur, entraîne les gardes du 4^e quatre fois de suite sur Schiltigheim sous une pluie de balles, tuant son cheval, mais ne l'empêchant pas de continuer l'action à son poste. Le lieutenant Bacchigliani, en compagnie des maréchaux des

²⁸⁷ CASTELLANE : *Journal du maréchal Castellane.*

²⁸⁸ GIRARD (Stanislas) : *Journal de marche d'un garde d'honneur.*

²⁸⁹ Rapport du 4 février 1814 cité par le colonel de JUYANCOURT in *Les régiments de garde d'honneur, 1813-1814.*

logis chefs Orfengo et Reynes, du maréchal des logis Marcetti, font preuve d'un très grand courage. Durant ce combat, le 4^e déplore la mort de deux hommes. Dix-huit hommes sont blessés et quatre chevaux tués. Neuf chevaux sont blessés. Le 13 février, les gardes d'honneur du 4^e tentent une nouvelle sortie sur la Robertsau, où un détachement parti en éclaireurs tombe sur un poste de Landwehr, qu'ils débusquent. Les maréchaux des logis Marietti et Mounot sont blessés. Le lieutenant Delamer, désarçonné, continue le combat à pied et conduit des tirailleurs. L'ivresse de la victoire enfièvre les gardes d'honneur du 4^e, justifiant ainsi leur indiscipline dont se plaint leur hiérarchie: *“encouragés par d'honorables succès, il est impossible de modérer leur ardeur à la vue de l'ennemi”*²⁹⁰. Le 10 mars à 15 heures, huit gardes d'honneur attaquent une soixantaine de fantassins badois vers l'église de Robertsau, et en capturent deux. Les gardes n'ont que deux chevaux blessés. Leur dernier combat a lieu le 8 avril 1814 à Khel.

Ceux de la division de France

Tandis que dans Strasbourg assiégée se trouvent les deux escadrons du 4^e de Brouville, le colonel en second du régiment, Merlin, prend le commandement des gardes d'honneur se trouvant à Mayence, le 6 janvier et une fraction du régiment oubliée devant Saverne est réunie à la Division De France le 13 janvier après avoir retenu l'ennemi durant 3 jours²⁹¹, laissant le temps au duc de Bellune de se retirer.

A Mayence, les gardes d'honneur font un service de place. Un mauvais service de place. Dès le 12 janvier, Merlin reproche le manque de tenue militaire de ses Gardes. En effet, à la revue du matin, seulement une moitié des hommes sont présents, sans que les capitaines ne se préoccupent de donner des excuses. Le 19, c'est au spectacle que les gardes d'honneur, pas toujours très vaillant au combat²⁹², se font de nouveau remarquer par leur manque de tenue et d'apprêt militaire. Si la négligence des tenues est remarquée, la propreté laisse aussi à désirer, entraînant, dès le 22, le progrès des maladies.

Les hommes du 4^e réunis à la brigade de Ségur, avec les 2^e et 3^e gardes d'honneur, traversent Phalsbourg, et se cantonnent à Sarrebourg, Rambervilliers puis séjournent à Lunéville, avant de passer la Meuse le 16 janvier à Vaucouleurs. Suite à un combat le 17, contre des cosaques qui les surprennent, les hommes du 4^e perdent neuf hommes. Durant la campagne de France, le 4^e en compagnie de ceux du 3^e, effectuent une remarquable manœuvre au-delà de la route de Montmirail à Château-Thierry. Face au ruisseau de Wiffort, les trois mille fantassins de Mortier sont arrêtés par dix à douze mille prussiens commandés par Horn. Ce cours d'eau, serpentant entre deux collines, est enjambé par un pont étroit aux abords boisés infestés de tirailleurs ennemis qui le défendent. Irrités par cet obstacle, les hommes du 4^e poussent au fond du ravin, jusque dans les bois et attaquent au corps à corps les fantassins s'y trouvant, libérant ainsi le pont. *«notre régiment est aussi heureux que brave, nous avons pris des canons, des caissons et fait des prisonniers et nous n'avons eu qu'un seul homme tué et 8 ou 9 blessés, l'Empereur vient de nous récompenser par 18 croix*

²⁹⁰ Rapport du 13 février 1814 cité par le colonel de JUYANCOURT in *Les régiments de garde d'honneur, 1813-1814*.

²⁹¹ « Nous nous sommes portés à Saverne ville à cinq lieux de strasbourg et nous y sommes restés jusqu'à la sixième époque à laquelle l'ennemi nous a obligé de nous retirer après une petite affaire que nous avons eue ». Lettre de Le Teissier à son père, président du tribunal à Sisteron, Clermont, 14 janvier 1814. Coll. Part.

²⁹² Le 12 janvier, Merlin regrette la mauvaise conduite d'un peloton de gardes d'honneur devant l'ennemi.

d'honneur »²⁹³. Le 7 mars au point du jour, à Berry-au-Bac, à la veille de la bataille de Craonne, les gardes d'honneur du 4^e s'appêtant à suivre Napoléon sont envoyés à Reims pour déloger les russes s'y trouvant. Ils participent à de multiples opérations dont la bataille de Laon, mais le 13 mars, la brigade de Ségur, et sur sa droite la division Merlin, se couvre de gloire à la bataille de Reims. Merlin et sa division capture trois bataillons russes. Ségur enlève huit pièces d'artillerie aux russes : « *On les aborde avec la plus grande hardiesse mais ils se défendent vigoureusement tout en reculant vers la ville. C'est alors que l'Empereur demande aux gardes d'honneurs de forcer la décision. Avec le général comte Philippe de Ségur à notre tête nous chargeons, tournons l'extrême gauche de l'ennemi, culbutons sa cavalerie et prenons onze pièces de canons. Mais l'ennemi se renforce, nous sommes surpassés en nombre mais nous nous battons avec acharnement, de Ségur, tombe blessé ainsi que le général Picquet, le colonel Belmont-Briançon est tué. Au sein des escadrons les pertes sont sévères. Il nous reste en tout cent quarante gardes aux escadrons de guerre. L'Empereur nous accorde quatorze croix et j'ai la fierté de recevoir l'une d'elles* »²⁹⁴.

Ces derniers s'enfuient et laissent la ville aux gardes d'honneur, acclamés par la population : « *leurs femmes, à toutes les fenêtres, agitaient leurs châles, leurs mouchoirs ; elles criaient vivent nos libérateurs ! vivent les gardes d'honneur ! Vivent les braves hussards du 10e !. Nous marchâmes, entourés de ces acclamations, jusqu'à la grande place, où ces bons habitants, se disputant nos hommes et nos chevaux, s'en emparèrent et leur prodiguèrent tout ce qu'il avaient de meilleur ; ils s'offrirent même pour toutes les réparations d'armement et d'équipement, ce qui, dans une guerre aussi active, nous était le plus nécessaire* »²⁹⁵. Le 15 mars, la division ne compte plus que quatre cent soixante hommes (à peine un régiment de hussards). En effet, les défections sont nombreuses. Le 17 mars, St Sulpice écrit au préfet de l'Hérault « *que beaucoup de gardes de votre département ont quitté les escadrons de guerre...sans aucune autorisation légale. Je vous serait obligé de vouloir bien les faire rejoindre à Lyon, car nous sommes dans un moment où le gouvernement a le plus besoin d'hommes* »²⁹⁶. Dans le Vaucluse, de Truchy, avant de déclarer leur désertion, signale au préfet la disparition de deux gardes, qui rejoignent toutefois rapidement, alors que dès février, d'autres gardes retournent chez eux au lieu de rejoindre le dépôt de Clermont. Malgré cela les gardes du 4^e régiment se battent vaillamment, le 26 mars, le capitaine de Gruat se distingue à Joinville en s'emparant d'une partie de l'avant-garde ennemie. A ses actions de bravoure, le colonel major du régiment envoie, avec diligence, au ministre de la Guerre, par le truchement du baron Dejean, aide de camp de Napoléon, une liste de quatre officiers, vingt-trois sous-officiers et quinze gardes dignes de recevoir la Légion d'Honneur.

La campagne de 1814 semble plus éprouvante pour les hommes du 4^e gardes d'honneur que celle de 1813. Outre les départ dues à l'embrigadement forcé dans des régiments de la Garde dont le 2^e Lanciers, les jeunes hommes du 4^e ont à subir le froid, qui gèle les pieds, mais aussi un nombre plus important de pertes humaines. De plus, à partir de ce moment, la mauvaise qualité de l'habillement commence à se faire sentir et bon nombre d'officiers se voient dans l'obligation de commander de nouvelles pièces d'équipement et d'habillement aux artisans locaux. Mais, malgré tout le courage est au rendez vous et comme leurs glorieux aînés, les gardes d'honneur ayant des chevaux morts sous eux commencent à apparaître. De ces faits, la Légion d'honneur est souvent demandée aux hommes du 4^e gardes

²⁹³ Lettre d'Arbaud, Paris le 22 février 1814. Collection particulière.

²⁹⁴ Pierre Charles DUBOIS in cité par PATAY (Max) in "Des gardes d'honneurs au 17e Dragons" in *Tradition Magazine* n°165.

²⁹⁵ SEGUR (de) : *La campagne de France du Rhin à Fontainebleau, 1814.*

²⁹⁶ A.D. Hérault 4R 23.

d'honneur. Toutefois les demandes de St Sulpice ne sont pas toujours très objectives et il semble privilégier les noms biens nés que les hommes méritants.

Le 10^{ème} escadron

Alors que la plus grosse partie du 4^e se bat avec courage à l'armée du Nord, le général Saint Sulpice flanqué des compagnies du dépôt²⁹⁷, rejoint l'armée de Lyon, où séjourne le 4^e régiment de hussards, sous les ordres d'Augereau. En décembre 1813, le dépôt contient 6 officiers et 275 gardes pour 279 chevaux de troupe. Toutefois, beaucoup d'entre eux sont réputés susceptibles de la réforme auxquels se joignent les italiens que leur indiscipline semble tenir éloignée du front. Le 10 novembre, le ministre de la Guerre demande à Saint-Sulpice de lui adresser un état des gardes « *que des infirmités graves et bien constatées, mettent dans l'impossibilité de suivre la carrière militaire* »²⁹⁸.

Face aux dangers qui menacent Lyon, le dépôt du 4^e est transféré en février à Clermont-Ferrand, où s'achève vaillamment la formation des dernières compagnies qui forment le 10^e escadron, sous les consignes du capitaine Truchy. Cet escadron n'a sûrement pas les problèmes d'équipement et d'habillement que connaissent les gardes du 4^e à la Grande Armée mais la difficulté de réunir les hommes est réelle : le 21 juillet 1814, Augereau est informé que « *quatre gardes d'honneur (sont)...restés à Lyon, sans avoir jusqu'à ce jour excité la surveillance de la police et militaire et civile* »²⁹⁹.

Face à la menace d'une invasion autrichienne par la Suisse et le nord du département de l'Ain, gardes d'honneur et hussards au nombre de soixante-cinq sont détachés à Bourg le 8 janvier 1814. Sous une forte pluie mêlée de neige, les cavaliers accompagnés de cinq cents fantassins venant de Meximieux et de trois cents artilleurs de marine de Lyon s'installent dans la cité burgienne sous l'autorité du commandant militaire de la ville, Pilloud. Ce dernier envoie, dès leur arrivée, une patrouille de deux hussards et d'un garde d'honneur au-delà du château de Challes, ancienne demeure du comte de Montrevel. Eloignés de Bourg, les deux hussards capturent le garde d'honneur et passent à l'ennemi³⁰⁰. Le 10 janvier, les premières échauffourées entre les troupes françaises et autrichiennes ont lieu au nord de Bourg. Les gardes d'honneur se battent contre un ennemi supérieur en nombre, mais parviennent à le repousser sur le pont de Jugnon où une embuscade de partisans bressans les met en déroute jusqu'à Coligny. Le 11, les autrichiens se ressaisissent et contre-attaquent près de la carronnière de Challes. La résistance acharnée des français, parmi lesquels se trouvent des gardes d'honneur, oblige les autrichiens à faire venir six pièces d'artillerie qui poussent les français à se retirer en bon ordre à Meximieux. Le 14, les gardes d'honneur sous le commandement de Pilloud sont rejoints par la brigade Pouchelon et des divisions Bardet et Musnier, venues de Lyon. A Lyon, le jour même à 23 heures, Augereau qui vient d'arriver convoque Saint-Sulpice pour juger de la situation.

Alors que Pannetier se dirige sur Mâcon, Bourg est libéré le 19 après quelques combats le 18. mais l'inexpérience des gardes d'honneur dans le domaine militaire est alors flagrante. En effet, à Loyes, les jeunes cavaliers français reculent devant la cavalerie autrichienne après avoir néanmoins bousculé l'artillerie adverse. Le 20 janvier, Augereau ordonne à Saint-Sulpice de quitter Salvangy et de rentrer à Lyon. Jusqu'à l'arrivée des régiments de cavalerie

²⁹⁷ Parmi eux figurent des gardes d'honneur de Haute Loire.

²⁹⁸ Minute de la lettre écrite par le ministre de la Guerre, 10 novembre 1813. S.H.A.T. Xab 55.

²⁹⁹ Lettre d'Augereau au maire de Lyon, 21 juillet 1814. A.C. Lyon 1210Wp 09.

³⁰⁰ *Notes politiques depuis 1813 jusqu'en 1814*, manuscrit anonyme, Archives de la Société d'Emulation de l'Ain, Ms 11.

venant d'Espagne, le 10^e escadron, aura joué le rôle brillant de cavalerie légère de l'armée des Alpes auquel le nombre restreint de ses effectifs ne le destinait pas. N'étant tout au plus qu'une vingtaine de gardes montés, les gardes du 10^e escadron ne sont plus comptés dans les effectifs de l'armée des Alpes à partir du 15 février bien qu'étant toujours présent au nombre de 23. Le 24 février, le commandant du régiment, avec l'autorisation de Saint-Sulpice, nomme deux maréchaux des logis et lieutenants en second. Les survivants de l'escadron rejoignent l'armée de Lyon le 16 mars. Avec l'armée de Lyon, les gardes d'honneur du 10^e escadron se battent à Mâcon le 17 mars puis le 20 à Limonest. Il en résulte des défaites puis l'abdication.

Alors que les Marie-Louise se battent sous Paris, la division Defrance arrive à Fontainebleau le 2 avril où elle reçoit l'ordre de se rendre à Saint Germain sur Ecole avec la Vieille Garde. On y compte alors quatre cent quatre-vingt cinq cavaliers et soixante huit officiers appartenant aux 1^{er}, 3^e et 4^e gardes d'honneur.

La Restauration

Le 1^{er} avril, de France réunit sa division à Saint Germain. Le 4^e compte douze officiers, quatre-vingt hommes et cent dix chevaux, c'est le régiment le plus complet de la division. Dès le 9 avril, le premier chef d'escadron Arbaud-Jouques, commandant le dépôt des escadrons de guerre du 4^e régiment à Tours, prête serment au nouveau souverain en son nom et celui de ses hommes. Le capitaine de la Frenai et deux lieutenants signent avec Arbaud-Jouques. Le 11 avril, c'est Defrance qui rallie le nouveau gouvernement en faisant une déclaration reconnaissant le Roi et en l'adressant au nouveau ministre de la Guerre. L'adhésion de Defrance, de son état-major et des officiers supérieurs de sa division est très mesurée face à celle de Monteil, colonel-major du 4^e régiment, qui bien que signataire avec Defrance, rédige une demande particulière où il montre néanmoins le grand soin qu'il a de ses hommes : *"j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'adhésion du 4^e régiment des gardes d'honneur aux actes du Gouvernement. Votre Excellence voudra bien se rappeler que mon adhésion personnelle lui a été adressée avec celle des généraux et officiers supérieurs de la division. Je prie votre Excellence de remarquer que ce corps a fait les deux dernières campagnes sans recevoir des effets d'aucune espèce. Si le gouvernement désire le conserver plus longtemps, il est d'indispensable nécessité qu'il lui accorde des pantalons et des bottes"*³⁰¹. Quelques jours plus tard il s'adresse à nouveau au ministre pour demander son réemploi : *"Le 4^e régiment de gardes d'honneur que j'ai l'honneur de commander, plein de respect pour l'auguste Souverain que le Sénat a placé sur le trône et que le peuple a reçu avec enthousiasme, ce corps, dis-je, une portion de l'élite de la nation, vient par mon organe lui offrir ses services. La bravoure et l'honneur dont ces jeunes gens n'ont cessé de faire profession, l'attitude imposante avec laquelle ils sont restés fermes à leur poste, n'ayant éprouvé une seule désertion, sont les sûrs garants de l'engagement qu'ils prennent, ainsi que tous leurs officiers"*³⁰². Malgré le changement de régime, la promesse des nominations des gardes d'honneur dans ligne est tenue : *« il est plus que probable que les régiments de la garde d'honneur seront réformés et que l'ont incorporera ceux qui voudront et qui seront en état de servir »*³⁰³ écrit, le 18 mai, l'usurier Prost au lieutenant Champollon. Le 15 avril, les gardes du 4^e bloqués dans Strasbourg peuvent quitter la ville. Ils sont vingt-six officiers, trois cent quatre-vingt-onze hommes et trois cent cinquante-trois chevaux. A l'armée de Lyon, le 10^e

³⁰¹ Archives administratives de la Guerre, D.d.36.

³⁰² Archives administratives de la Guerre, D.d.36.

³⁰³ Collection particulière.

escadron, sous les ordres du capitaine de Truchi, prête serment de fidélité à Louis XVIII le 17 avril alors qu'il se trouve à Montdragon. Le 30 avril, cinq sous-officiers du 4^e passent au 7^e et 9^e hussard, 12^e dragon et 25^e chasseur comme sous-lieutenants. Le 2 mai, alors que les gardes d'honneur doivent accompagner Louis XVIII à Saint Ouen, aux cris de "Vive le Roy" clamés par les plus fervents royalistes, la majorité des hommes répondent "Vive l'Empereur". Cette dernière rebuffade condamne les gardes d'honneur.

Licenciement

Dès la fin des combats, les détachements de Lyon, de la division DeFrance et les assiégés de Strasbourg convergent vers Paris, le 20 mai, pour se regrouper. Le régiment ne peut en aucun cas stationner à Paris du fait de la présence de troupes alliées. Le ministre de la Guerre demande alors au général Ricard de désigner, au sein de la 1^{ère} division militaire, un emplacement pour que le régiment se regroupe. Le colonel-major Brouville commandant les escadrons de Strasbourg espère parvenir rapidement à Versailles et ne prend pas en compte l'encombrement des routes par les troupes d'occupation. Brouville craignant des rixes avec les alliés, écrit au ministre de la Guerre pour faire hâter son départ, tant ses escadrons s'amoindrissent du fait des désertions et des congés. En effet, réduit à une centaine d'hommes, son détachement a en partie versé ses chevaux au 7^e régiment de chasseurs à cheval, comme Saint Sulpice lui en a donné l'ordre. Le 26 juin, le général Desbureaux ordonne à Brouville de prendre la route pour rallier Versailles. La troupe se met en route le 2 juillet et arrive à Versailles le 21 courant. Dans les rangs du 4^e la cocarde tricolore cède facilement la place à la cocarde blanche mais ce sont des gardes d'honneur du premier régiment qui accueillent Louis XVIII à Paris. Saint Sulpice prenant le grade de lieutenant général, réitère sa demande de Légion d'Honneur pour vingt-cinq de ses hommes. Le 4^e est licencié à compter du 29 juin. Seulement cent quatre-vingt-dix-sept gardes sont présents à la dissolution du régiment. Le 23 juillet, Saint Sulpice, tente à nouveau de solliciter la Légion d'Honneur pour huit gardes et deux officiers. mais le camouflet infligé à Louis XVIII, le 2 mai, lui vaut sans doute un motif de refus comme il en coûte les brevets de sous-lieutenants aux gardes d'honneur qui pour une majeure partie rentrent chez eux, alors que les plus royalistes intègrent la maison du Roi³⁰⁴.

A la dissolution du régiment, beaucoup de gardes sont portés déserteurs. Les défections et les licenciements s'échelonnent dès le mois de mars 1814, alors que des officiers restent à Paris, espérant sans doute une nomination dans la ligne. Tous les gardes qui n'étaient pas volontaires et qui ne désiraient pas rentrer dans la maison du Roi sont autorisés à regagner leur foyer et ont le droit d'emporter ce qui leur appartient : habits, équipement, harnachement ainsi que leur cheval et le petit uniforme. Le 26 septembre 1814, face à l'ignorance de certains maires sur l'état militaire des gardes qui rentrent chez eux, le préfet de la Nièvre doit écrire au maire de Beaumont la Ferrière que seuls les volontaires restent à l'état de militaire, les autres n'étant pas considérés comme déserteurs. L'état de l'habillement de ceux qui restent est piteux. Le colonel-major demande lors de sa déclaration de ralliement à Louis XVIII, que "si le gouvernement désire le conserver plus longtemps, il est d'une indispensable nécessité, qu'il lui accorde des pantalons et des bottes"³⁰⁵. De même, la faculté de revenir avec son cheval est acquise de haute lutte. Malgré un rapport du bureau des fourrages, remontes et harnachements, du 8 juin 1814, qui préconise de donner cette autorisation, le ministre de la

³⁰⁴ Huit gardes du 4^e se trouvent à la compagnie de Noailles, onze à la compagnie du Luxembourg, neuf à celle de Wagram et quatre à celle de Raguse.

³⁰⁵ Lettre du colonel major du 4^e gardes d'honneur au ministre de la Guerre, n.d. S.H.A.T. Xab 54.

guerre la refuse. Toutefois face à l'injustice de la mesure et suite à des explications avec les colonels, il ajourne sa décision et leur demande, ainsi qu'aux conseils d'administration, de remettre les chevaux aux gardes ayant reçus un congé.

A Lyon, d'anciens gardes d'honneur, en uniforme, regagnent la ville et y logent troublant le climat royaliste voulant y régner. Dès le 21 juillet, Augereau donne des ordres pour permettre «*l'expulsion des militaires licenciés ou réformés qui n'ont point de domicile dans cette ville*»³⁰⁶.

L'inventaire du magasin régimentaire est effectué. On y trouve encore de quoi équiper plusieurs dizaines d'hommes : cinquante-quatre carabines, cinquante-quatre sabres, trente pistolets, cent cinq selles, dix-neuf couvertures, cent trente schabraques, vingt-neuf brides, dix-huit filets, cent quatorze bridons, cent soixante-quinze licols d'écurie, vingt-trois surfaix, dix étrilles, vingt-huit sabretaches, quatre-vingt-dix-huit gibernes, quatre-vingt-quinze portes gibernes, quatre-vingt-dix-sept portes carabines, dix-sept ceinturons et six trompettes. A Paris, la rédaction et la clôture des comptes du 4^e posent beaucoup de problèmes. En effet au 31 août 1814 les recettes s'élèvent à 1 039 106 francs 71 et les dépenses à 941 782 francs 32, laissant un crédit de 97 324 francs 42. Cette situation semble étonner l'administration surtout à une époque où les comptes de la caisse des régiments devaient être sans doute plus souvent débiteurs que créditeurs. Le 4 mars 1815, Boissy d'Anglas est chargé de la vérification des comptes du 4^e gardes d'honneur. Après enquête, il s'avère que «*beaucoup de pièces importantes. . . paraissent avoir été produites alors et qu'on ne retrouve plus aujourd'hui*»³⁰⁷. Dans les départements, les comptes des gardes d'honneur ne sont pas clos. Le 6 août 1814, le préfet de la Nièvre demande à Paris de mettre en place une commission chargée de vérifier les dépenses relatives aux gardes d'honneur. Le 11 août 1814 le préfet de la Haute-Loire écrit au ministre de l'Intérieur pour lui faire parvenir le compte des dépenses et des recettes faites pour l'équipement des gardes d'honneur de son département. Après un nouveau compte, il s'avère que le solde est créditeur de 717 francs et 10 centimes. Dans sa lettre, le préfet demande que cette somme soit attribuée au remboursement des sommes dues aux fournisseurs de petit équipement de la Garde Nationale. Dans le Drôme, la comptabilité des gardes d'honneur est toujours d'actualité en 1815, puisqu'en mai de cette année, le préfet fait publier, par affiche, un compte rendu des recettes et dépenses faites pour les gardes de son département. La dépense totale a été de 101 593 francs 49 avec un excédent de 1812 francs 11. Dans la Nièvre, la comptabilité de la levée est déficitaire de 298 francs que couvre le préfet de sa poche.

Malgré la dissolution du régiment 40 gardes du 4^e bénéficient, le 9 novembre, d'une demande d'avancement.

Les Cent Jours

Avec le retour de Napoléon en 1815, se forme autour de lui, de Golfe Juan à Paris, un corps sous les ordres du général Pannetier. Parmi eux figurent 87 gardes d'honneur. Ces 87 gardes d'honneur (dont plusieurs du 4^e régiment) se trouvent, avec le grade de sous-lieutenant, mis à la suite de chaque corps de cavalerie à raison de deux. Il est à noter que durant la campagne de Belgique, l'uniforme des ordonnances de Jérôme Bonaparte est en tout point similaire à celui des officiers de gardes d'honneur.

³⁰⁶ Lettre d'Augereau au maire de Lyon, 21 juillet 1814. A.C. Lyon 1210Wp 09.

³⁰⁷ Lettre du sous intendant militaire au directeur chargé de l'arrière. S.H.A.T. Xab 53.

Dès le 26 mai 1815, le ministre de la guerre, le prince d'Eckmuhl, écrit au préfet du Rhône pour lui annoncer le réemploi des gardes d'honneur dans la cavalerie mais avec le grade provisoire de sous officier et non pas de sous-lieutenant. Les gardes d'honneur qui le désirent peuvent servir dans l'infanterie toujours avec le grade provisoire de sous-officier. Le prince d'Eckmuhl assure le préfet que dès que les circonstances le permettront, les gardes d'honneur recevront le grade de sous-lieutenant. Ne voulant pas se mettre à dos la partie des gardes d'honneur qui ont rejoint la maison du Roi, le ministre décide qu'ils pourront rejoindre l'armée mais avec leur grade de 1814, ne faisant pas cas des éventuelles promotions ultérieures ; punissant là les royalistes. Le 14 juin 1815, il s'adresse au préfet du Rhône pour demander la liste des gardes d'honneur.

Lors de l'envolée de l'Aigle, si seulement 87 gardes d'honneur rejoignent de fait l'Empereur, cela ne signifie pas que tous les anciens gardes soient restés à l'abri des biscayens, au contraire. Dans le département de l'Ain, plusieurs d'entre eux rejoignent les bataillons de grenadiers de la garde nationale où ils forment l'encadrement des compagnies. Là, suivant le décret du 5 avril 1813, ils sont employés comme capitaines, lieutenants et sous-lieutenants. Ainsi, s'ils ne portent plus le brillant uniforme du 4^e régiment de gardes d'honneur, certains d'entre eux participent à la défense du territoire dans l'austère tenue bleu des lignards mais avec leurs épauettes d'officiers. A Lyon, les gardes d'honneur sont réemployés par le commandant de la place. Au même moment, plusieurs anciens gardes d'honneur de l'Ain sont au feu. Quatre d'entre eux sont officiers dans le 3^e bataillon de grenadiers des gardes nationaux mobilisés de l'Ain, mis sur pied le 11 mai 1815 à Bourg. Il est engagé le 2 juillet 1815 aux environs de Morez et de Salines. Il perd 9 hommes. Le bataillon est dissout le 23 juillet 1815 par ordre du Comte Jourdan, Maréchal de France en date du 22 juillet 1815 en conformité aux ordres du Ministre de la Guerre du 17 juillet 1815. La dissolution est faite par le Lieutenant Général Delaveaux et l'Inspecteur aux Revues Colombet. Ce sont plus de 39 gardes d'honneur du 4^e régiment, soit près de 4% de l'effectif, qui reprennent les armes en 1815. La grande majorité d'entre eux sert dans l'encadrement des bataillons de gardes nationaux, de l'Ain, du Jura, de Lyon, du Tarn ou de Villefranche.

En juin 1814, le ministre de la Guerre se décide à employer, sans doute sous la pression, d'anciens lieutenants comme sous lieutenants dans des corps prestigieux de la ligne. L'écrasante majorité de ces officiers promus par leur passage dans les gardes d'honneur étant réemployés dans la cavalerie.

Pour quelques gardes du 4^e régiment, l'arrivée au régiment en 1813 signifie le début d'une carrière militaire, mettant là en évidence le caractère formateur du régiment, qui prend fin des dizaines d'années plus tard. Mais pour l'immense majorité des gardes, la vie militaire commence et ne prend fin qu'avec leur engagement au 4^e gardes d'honneur, retournant à la vie civile et retrouvant leur cadre social.

Les médaillés de Ste Hélène

L'élection présidentielle de 1851 porte au pouvoir le neveu de Napoléon, Louis Napoléon Bonaparte. Le 20 décembre 1851, le président de la République alloue par décret la somme de 2 700 000 francs pour secourir les plus démunies des anciens compagnons d'armes de son oncle. D'anciens gardes d'honneur survivants, perçoivent une pension. Devenu Empereur, sous le nom de Napoléon III, une des premières mesures qu'il prend est de rendre hommages aux héros de 1792-1815. Ne pouvant leur donner la Légion d'honneur, il crée une médaille commémorative réservée uniquement aux vétérans de cette période. C'est la médaille de Ste Hélène. C'est le graveur Albert Barre qui étudie le projet de médaille et le présente au

mois d'avril 1857. Le 12 août de la même année, le projet est adopté et la médaille distribuée. Les ayants droits sont tous ceux qui ont servi dans les armées de la République ou de l'Empire. 300 000 vétérans sont alors concernés dont des gardes d'honneur. Au 4^e gardes d'honneur, ils sont plus de 185 à recevoir cette médaille commémorative en 1857, soit 17,5% de l'effectif.

En guise de conclusion

Les gardes d'honneur : otages de l'Ogre pour certains, jeunesse dorée ralliée par prestige pour d'autres, freluquets royalistes pour quelques uns. Ces explications arrangeantes sont peut-être valables, ce qui est sûr c'est qu'ils sont les derniers soldats de l'Empire, levés révolutionnairement par Napoléon pour se battre dans le froid et la boue, dans d'aussi mauvaises conditions matérielles que leurs glorieux prédécesseurs de l'an II. S'ils connaissent le même mode de recrutement et d'habillement que les volontaires de 1791, ils connaissent aussi la même gloire. Régiments de nantis, les gardes d'honneur le sont sans doute, mais parmi ces nantis, le 4^e fait tache. Son recrutement est beaucoup moins élitiste que dans les trois autres et beaucoup plus rural, mais son patriotisme et ses effectifs leur sont supérieurs. Plus méconnue des régiments le 4^e gardes d'honneur n'en est pas moins le plus mauvais. Au 4^e, il n'y a pas eu besoin d'enfermer une partie des effectifs de peur qu'ils trahissent. Il n'y a pas de tentatives d'assassinats de ses officiers. Uniquement le besoin impérieux de défendre la Nation mais aussi ses idées ; cela est dû à son recrutement populaire. L'épisode de la confection des uniformes et de l'équipement, prévue simplement comme une formalité, se heurte aux difficultés économiques que la fin de l'Empire et le blocus impose au commerce français. De fait, seule les grandes villes sont capables de fournir les matériaux nécessaires à ces travaux.

SOURCES

Archives

Service Historique de l'Armée de Terre : XAB 53-XAB 54.
Archives Départementales de l'Ain : 4M24.
Archives Départementales de la Drôme : 3R1 15B-3R1 15D.
Archives Départementales de la Haute-Garonne : 4R 33
Archives Départementales de Haute-Loire : R 5525.
Archives Départementales du Jura : Série R non classée.
Archives Départementales de la Nièvre : R 2784.
Archives Départementales du Rhône : 4R.
Archives départementales du Vaucluse : R 358.
Archives Communales de Lyon : 1210Wp 009.
Archives Communales de Roanne.
Archives Communales de St Rambert.
Archives Communales de Trévoux.
Collection de l'auteur.
Collection J.D.P.
Collection D.A.G.

Collection T.V.

Bibliographie

- Anonyme : "Le 2^e régiment de gardes d'honneur pendant le blocus de Mayence" in *les gardes d'honneur pendant la campagne de 1813-1814*. Librairie historique F.Teissedre, 14 rue Séguier, Paris, 2000.
- BLONDIEAU (Christian) : "Les gardes d'honneur de la Garde Impériale" in *Uniformes* n°47.
- BLONDIEAU (Christian) : Fiches technique Uniformes, FGH1 et FGH2.
- BLONDIEAU (Christian) : *Aigles et shakos du premier Empire*. Collection armes et uniformes, Paris, 72 pages.
- BREVET (Matthieu) : *Le 4^e régiment de gardes d'honneur (1813-1814) : histoire militaire et histoire sociale*. Mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Zeller, université Lumière Lyon II.
- BRUNON (Jean et Raoul) : *Les éclaireurs de la Garde Impériale*. Marseille, 1961, 71 pages.
- BUKHARI (Emir)-Mc BRIDE (Angus) : *Napoleon's guard cavalry*. Men at arms series, Osprey, n°83.
- CHARRIE (Pierre) : *Drapeaux et étendards*. Editions Copernic, Paris, 1982, 230 pages.
- CROYET (Jérôme) : "Le 4^e gardes d'honneur et l'armée de Lyon" in *Vivre l'Histoire* n°7, mai-juin 2002.
- CROYET (Jérôme) : "Les gardes d'honneur de la Haute Garonne" in *La Feuille de Route* n°20, éditée par l'association Maréchal Suchet, armée des Alpes, Lyon, 2003.
- DUFAY (C.J.) : *Galerie militaire de l'Ain*. Grandin éditeur, Bourg, 1874, 469 pages.
- DUFAY (C.J.) : *Supplément à la galerie militaire de l'Ain*. Francisque M éditeur, Bourg, 1878, 155 pages.
- FOUGERAY (Alain) : « Des gardes d'honneur du Consulat et de l'Empire » in *Tradition Magazine* n°183, novembre 2002.
- FUNCKEN (Liliane et Fred) : *Les soldats de tous les temps*, tome 2. Casterman.
- FUNCKEN (Liliane et Fred) : *Les soldats du premier Empire*, tome 2. Casterman.
- GERMAIN CHARPENTIER (Magali) : *Les gardes d'Honneur de 1813 à Béziers*, mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine sous la direction de A. Martel, université Montpellier III, octobre 1972.
- GIRARD (Stanislas) : "Journal de marche d'un garde d'honneur" in *les gardes d'honneur pendant la campagne de 1813-1814*. Librairie historique F.Teissedre, 14 rue Séguier, Paris, 2000.
- GUILLOT (Lucien) : *La levée des gardes d'honneur du 1^{er} régiment dans le département de l'Orne en 1813*. Question secondaire du doctorat de sciences humaines. Université de Paris, 1961.
- HOURTOUILLE (J.B.)-GIRBAL (J.) : *L'épopée napoléonienne*. Histoire et collection, Paris, 1997, 206 pages.
- JAEGER (Gérard) : "Un sabre d'officier du premier régiment de gardes d'honneur" in *Tradition Magazine* n°145.
- JUYANCOURT (colonel de) : *Les régiments de gardes d'honneur, 1813-1814, notes et documents*. Berger-Levrault et cie, Paris, 1834.
- LAMBRY (Jean-Jacques) : "Itinéraire d'un brigadier du 2^e régiment des gardes d'honneur pendant la campagne de 1813" in *Campagne de 1813. Itinéraire et souvenir de deux soldats*. Librairie historique F.Teissedre, 14 rue Séguier, Paris, 1999.
- LOMIER : *Histoire des gardes d'honneur 1813-1814*. 1924, 543 pages.

MASSON (Frédéric) : *Cavaliers de Napoléon*. Albin Michel éditeur, Paris, 1920.

QUINTIN (Danielle et Bernard) : *Dictionnaire des colonels de Napoléon*. S.P.M., Paris, 1996, 987 pages.

PASTORET : "Campagne de 1813" in *Campagne de 1813. Itinéraire et souvenir de deux soldats*. Librairie historique F.Teissedre, 14 rue Séguier, Paris, 1999.

PATAY (Max) : "Des gardes d'honneurs au 17^e Dragons" in *Tradition Magazine* n°165.

PAWLEY (Ronald)-COURCELLE (Patrick) : *Napoléon's Guard of Honour*. Men at Arms, Editions Osprey, 2002.

ROUSSELOT : 5 planches sur les gardes d'honneur.

SEGUR : *La campagne de France du Rhin à Fontenoy, 1793*. Editions de Créville, Genève, 1969.

Tout exemplaire non revêtu du cachet S.E.H.R.I. est réputé contrefaict